



Revue de la Société de généalogie de Québec | www.sgq.qc.ca

L'Ancêtre

Anne Le Roy

et son ascendance

Guillaume Boily au Poitou

Notre parenté britannique



Envoi de publication canadienne. Numéro de convention 40037597. Port de retour garanti, L'Ancêtre, C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8
VOLUME 47, NUMÉRO 335, ÉTÉ 2021 12,50 \$

SERVICES

Impression numérique
Impression grand format
Impression d'enseigne
et remplacement
Impression de plans
Sérigraphie
Reproduction d'œuvre d'art
Laminage
Découpe numérique
Lettrage de véhicule
Lettrage de vitrines
Numérisation grand format
Fusion de documents
Finition
Finition manuelle
Préparation postale
Ciblage démographique



Groupe etr

MAISON DE PRÉPARATION POSTALE
CENTRE NUMÉRIQUE - AFFICHAGE

numeriCca

SCR
SÉRIGRAPHIE
CLAUDE ROUSSEAU

PLANOTECH
Reproduction et impression numérique de plans

UN INDISPENSABLE POUR LES DIFFUSEURS DE NOTRE HISTOIRE

ABONNEZ-VOUS À
CAP-AUX-DIAMANTS
AU **418 656-5040**

revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca



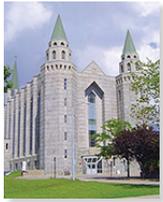
Visitez le site web :
www.capauxdiamants.org



Suivez-nous
sur Facebook!

NUMÉRO ACTUELLEMENT EN KIOSQUE





SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC 1961–2021

Adresse postale : C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8

Adresse municipale : 1055, rue du Séminaire, local 4240, Pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval, Québec (Québec) G1V 5G8

Téléphone : 418 651-9127 Courriel : sgq@uniserve.com Site : www.sgq.qc.ca



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021 – 2022

Président	Guy Auclair (4443)
Vice-président	Michel Keable (7085)
Secrétaire	Martine Guillot (7137)
Trésorier	Michel Turcotte (7406)
Administrateurs	Louis Houde (2870) Yvon Lacroix (4823) Michel Parcel (7807) Solange Talbot (6559)

Note

Un poste est actuellement vacant; un remplaçant doit être désigné par les membres du conseil d'administration.

Conseiller juridique

M^e Serge Bouchard

Direction des comités

Centre de documentation	Mariette Parent (3914)
Conférences	Pierre Soucy (5882) Roger Barrette (2552)

Communications et publicité

Louis Houde (2870)

Éditions et publications

Expédition	Guy Parent (1255)
Saisie des données	Louis Poirier (5290) Louise Tucker (4888)

Formation

Michel Parcel (7807)

Héraldique

Mariette Parent (3914)

Informatique

Yvon Lacroix (4823)

Registraire

Solange Talbot (6559)

Revue *L'Ancêtre*

Michel Keable (7085)

Service à la clientèle

Guy Auclair (4443)

Service de recherche, d'entraide et de paléographie

Jeanne Maltais (6255)

Trésorerie

Michel Turcotte (7406)

Adjointe	Lucie Roy (7713)
Encaissement	Suzanne Laroche (7224)
Inventaire	Louis Poirier (5290)

L'Ancêtre, revue officielle de la Société de généalogie de Québec, est publié quatre fois par année.

Cotisation

Canada Adhésion principale* : 50 \$

**Amérique
sauf Canada** Adhésion principale* : 65 \$ canadien

Europe Adhésion principale* : 70 \$ canadien

Membre associé demeurant à la même adresse : demi-tarif

* Ces adhérents reçoivent la revue *L'Ancêtre*.

Note

Les cotisations des membres sont renouvelables avant le 31 décembre de chaque année.

L'Ancêtre 2021 – 2022

COMITÉ DE *L'Ancêtre*

Rédaction

Directeur	Michel Keable (7085)
Rédacteurs	Jean-François Bouchard (1792) France DesRoches (5595)
Coordonnatrice	Diane Gaudet (4868)

Autres membres

Catherine Audet (7774)
Rémi d'Anjou (3676)
Daniel Fortier (6500)
Jacques Fortin (0334)
Claire Lacombe (5892)
Jeanne Maltais (6255)

Chroniqueurs

Marc Beaudoin (0751)
Denis Beaugrand
Irène Belleau (3474)
Romain Belleau (5865)
Daniel Fortier (6500)
Jeanne Maltais (6255)
Lise St-Hilaire (4023)
Mariette Parent (3914)
André-Carl Vachon

Collaborateurs et collaboratrices

Jocelyne Gagnon (3487)
Jean-Paul Lamarre (5329)

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* sont sous la responsabilité de leur auteur. Ils ne peuvent être reproduits sans le consentement de la SGQ et de l'auteur.

Conception de la mise en page et des couvertures de la revue

Omnigraphe, infographie d'édition

Imprimeur

Groupe ETR, Québec

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 0316-0513

© 2021 SGQ

Page couverture :

Photographie : père Igor. *Abbaye Saint-Jouin-de-Marnes, Deux-Sèvres, France*, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Jouin-de-Marnes>.

SOMMAIRE

Élections, mise en candidature.	218
Les Filles du Roy – Second regard Contribution démographique et génétique des Filles du Roy à la population québécoise contemporaine : aperçu.	219
Adopter un ancêtre : Cyrille Labrecque . . .	221
Notre parenté dans les Îles britanniques. . .	223
À la recherche de Guillaume Boily au Poitou.	229
Anne Le Roy et son ascendance dans l'Yonne (1 ^{re} partie)	237
Ces femmes au service de la communauté Marie-Josephite Fitzbach, mère de famille, Vénérable Mère Marie du Sacré-Cœur, fondatrice de l'œuvre du Bon-Pasteur de Québec	249
La bibliothèque vous invite... À lire sur le thème... Alimentation	257
<i>Ad Lib</i> Mariages à Beauport entre des familles Parent pendant quatre générations	259
Au fil des recherches Charivari version 1.0	261
Lieux de souche Marguerite RENAUD, Fille du roi arrivée en 1667, originaire de Ligny-en-Barrois, Meuse	263
L'héraldique à Québec Les armoiries de François-Gaston de Lévis . . .	269
Les Acadiens Où demeuraient les Acadiens à Québec entre 1755 et 1767?	273
ADN et généalogie Quand la génétique ne suit plus la généalogie	277
Paléographie	280
Index volume 47	284

La SGQ, fondée le 27 octobre 1961, est un organisme sans but lucratif. Elle favorise la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, l'entraide des membres, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences ainsi que la publication de travaux de recherche.

La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, de la Fédération Histoire Québec ainsi que de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de bienfaisance enregistré.



Message du comité de mise en candidature

Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

Vous êtes invités à soumettre des candidatures pour pourvoir à quatre postes d'administrateurs de la Société de généalogie de Québec (SGQ) en élection.

Les administrateurs sont élus pour un mandat de deux ans.

Admissibilité du candidat*

1. Le candidat doit être membre de la Société de généalogie de Québec (SGQ) ;
2. La candidature doit être proposée par trois membres de la SGQ, à l'aide du formulaire inséré dans le présent numéro de *L'Ancêtre* ou du formulaire électronique.

En effet, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, deux possibilités sont offertes, soit : la transmission du formulaire par la poste ou par Internet.

- Par la poste :

La signature des trois personnes qui proposent le candidat devront apparaître sur le document papier transmis au comité de mise en candidature, et ce document doit être reçu au plus tard le 1^{er} août 2021 à l'adresse :

Société de généalogie de Québec
a/s Comité de mise en candidature
C. P. 9066, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4A8

- Par Internet :

Les membres qui ont accès à Internet pourront soumettre leur candidature en consultant, sur la page d'accueil du site de la SGQ (www.sgq.qc.ca), l'article intitulé « Élections au conseil d'administration 2021 ». Dans ce cas, les candidats devront fournir les adresses de courriel de trois membres qui seront contactés par le comité de mise en candidature afin de confirmer leur intention. Le formulaire de mise en candidature informatisé doit être rempli avant le 1^{er} août 2021.

Composition du comité de mise en candidature

Le comité est formé de Pierre Soucy, André Potvin et Christian Tardif.

Martine Guillot, secrétaire
Société de généalogie de Québec

* La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.

Capsule
60^e

1961 – La naissance de notre société de généalogie et...

Le 5 septembre, la statue de Maurice Duplessis arrive à Québec. Il s'agit d'une œuvre commandée au sculpteur Émile Brunet par le gouvernement de Paul Sauvé. La statue est entreposée par le gouvernement libéral.

Source : LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.



Les Filles du Roy* – Second Regard

Irène Belleau (3474)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

*NDLR: La revue *L'Ancêtre* utilise généralement la graphie *Les Filles du roi* pour désigner ce groupe de femmes. Cependant, à la demande de l'auteure, une des fondatrices de la SHFR, nous respecterons son choix de les nommer selon la forme ancienne: *Les Filles du Roy*.

Contribution démographique et génétique des Filles du Roy à la population québécoise contemporaine: aperçu

Une petite poignée de femmes a contribué d'une façon tout à fait remarquable à la population québécoise contemporaine, que ce soit en termes de contribution génétique individuelle et de génétique mitochondriale. Les Filles du Roy ont été pleinement actrices, avec leurs descendants, de l'histoire démographique et génétique du Québec¹.

Au moment du changement de régime (en l'année 1663 et avec l'arrivée d'un gouvernement royal en Nouvelle-France), la population canadienne comptait environ 3000 habitants; dix ans plus tard, elle aura presque triplé².

J'ai calculé, pour ma part, que plus d'un sixième de mon patrimoine génétique revient à ces seules immigrantes³.

Depuis plusieurs années, je scrute la vie de ces 760 femmes — Filles du Roy — sous toutes ses coutures: j'ai choisi une étude transversale plutôt que linéaire, dans laquelle se trouvent divers aspects de la vie considérés sous un rapport sociétal différent de celui des biographies, où l'on trace une ligne droite de la naissance à la mort. Ce regard transversal permet de mieux saisir les rapports sociaux et de les comparer un tant soit peu avec ceux de la société actuelle.

La thèse de maîtrise de Sophie Desportes rejoint un des regards les plus importants de l'apport des Filles du Roy à la société québécoise de 1660 et confirme le rôle essentiel que celles-ci ont joué au XVII^e siècle et qui se répercute jusqu'à aujourd'hui. *Une poignée de femmes...*, c'est bien peu en comparaison des quelque neuf millions constituant la population actuelle, mais leur histoire voilée pendant des siècles nous rappelle socialement et génétiquement notre rapport à leur venue.

La thèse de M^{me} Desportes m'amène à me questionner sous trois facettes:

- le vocabulaire de l'époque;
- le nombre de 727 Filles du Roy;
- les enfants dits illégitimes.

En premier lieu, le vocabulaire de l'époque. Le terme *divorcée*⁴ qu'utilise M^{me} Desportes au sujet de Claude Damisé, Fille du Roy du contingent de 1668, venant de l'Île-de-France, Paris, qui donne naissance à André (André Jean) pendant l'absence de son mari, Pierre Perthuis, parti en France sans doute pour régler des affaires, ne me paraît pas justifié en la circonstance. L'enfant est baptisé le 3 mars 1676, et le père biologique n'est nul autre qu'André Paradis sans aucun contrat avec Claude Damisé. À l'époque, il est courant d'utiliser le terme *séparée* où nombre de Filles du Roy revendiquent devant la justice la *séparation* de corps, de biens, ou de corps et de biens. Ces revendications sont le fait des femmes — des Filles du Roy — et je n'en trouve qu'une seule faite *à la demande du mari*, en l'occurrence Gabriel Cardinal, le deuxième époux d'Anne-Marie Vanzègue, Fille du Roy arrivée en 1673.

Aussi, selon moi, le nombre de 727 Filles du Roy qui font l'objet de cette étude devrait être révisé à 679, car comme le mentionne M^{me} Desportes, certaines Filles du Roy n'ont pas eu de descendance: 31 ne se sont pas mariées, 50 se sont mariées, mais n'ont eu aucun enfant, et c'est sans comptabiliser celles qui, à un moment ou l'autre, ont regagné la France⁵.

Enfin, le tableau de l'annexe B aux pages 101 et 102⁶ ne considère que la naissance et la mort des enfants dits illégitimes. Pourtant, plusieurs se sont mariés ici et ont eu des descendants tout comme leurs propres mères: Catherine Guichelin, Renée LaBastille et Jeanne Rigaud dont la descendance atteint moins

1. DESPORTES, Sophie, sous la dir. d'Hélène VÉZINA. *La contribution démographique et génétique des Filles du roi à la population québécoise contemporaine*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi et Université Laval, 2018, p. 82.
2. LANDRY, Yves. *Les Filles du roi au XVII^e siècle – Orphelines en France, pionnières au Canada*, Montréal, Leméac, 1992, Introduction, p. 13.
3. CHARBONNEAU, Hubert. « Préface », dans LANDRY, Yves. *Les Filles du roi au XVII^e siècle – Orphelines en France, pionnières au Canada*, Montréal, Leméac, 1992, 434 p.
4. FORTIER, Daniel. « Filles du roi – Bis et rebis », *L'Ancêtre*, vol. 45, n° 327, été 2019, p. 253.
5. De celles qui ont regagné la France, j'en compte 57 dont 41 avaient eu des enfants ici de 1665 à 1698.
6. DESPORTES. *Op. cit.*, p. 101-102.

de 20 générations et Anne Thirement moins de 1000 descendants (592). Pourquoi ce tableau ne les considère-t-il pas? Cette absence importante de la vie qu'ont connue quelques-uns de ces enfants⁷ était, je l'imagine, inscrite en 1960 au *Registre de la population du Québec ancien, base du bien connu PRDH, Programme de recherche en démographie historique*.

Je relève ici uniquement ceux et celles de ces descendants qui se sont mariés, compte tenu de ce qui nous occupe, soit la descendance des Filles du Roy, en l'occurrence mères d'enfants dits illégitimes.

- Marie-Anne Bruneau est la fille illégitime de Catherine Bruneau du contingent de 1670, née vers 1689 et décédée le 10 novembre 1775 à Saint-Charles, Bellechasse, à l'âge de 86 ans. Elle avait épousé Thomas Guénet le 10 février 1705 à Beaumont et a eu treize enfants, dont sept filles qui se sont mariées (Fiche n° 9574 du PRDH).
- Jeanne Brunet, fille illégitime de Marie Catherine Cottin dit d'Arras du contingent de 1664, née le 1^{er} juillet 1665, a épousé Jacques Godefoy le 30 juin 1683 à Trois-Rivières et le couple aura six enfants dont un s'est marié. Elle meurt à 96 ans le 7 août 1761 à Oka (Fiche n° 270379 du PRDH).
- André (Jean) Paradis⁸, fils illégitime de Claude Damisé du contingent de 1668, est né le 23 mars 1676, et a été adopté par René Cyret et Anne Fayet (Fiche n° 77345 du PRDH). Il se marie avec Marguerite Ménard le 7 janvier 1697 à Beauport; le couple aura quinze enfants dont cinq se marieront (trois garçons et deux filles) (Fiche n° 7765 du PRDH). André (Jean) Paradis meurt le 11 octobre 1745 à Beauport, à 69 ans.
- Pierre Buteau, fils illégitime de Catherine Guichelin⁹ du contingent de 1669, né en 1677, épouse Élisabeth Chevaudier dit Lépine le 31 juillet 1703 au Québec. Cinq enfants naîtront, dont une fille décédée hors Québec.
- Marie Guilvacher, fille de Catherine Guichelin, née à Sorel en 1681, épouse Jacques Labossé le 3 février 1713 à Montréal et le couple aura quatre enfants, dont deux filles qui se sont mariées. Elle meurt le 22 février 1727 à 47 ans, à Montréal.
- Marie-Agathe Guichelin, une autre fille illégitime de Catherine Guichelin, est née à Neuville en 1688. Elle épouse François Judic Rencontre le 5 mai 1706 à Québec, et seront issus de cette union onze enfants, dont quatre, un garçon et trois filles, se marieront. Elle décède à l'âge de 78 ans le 18 avril 1766 à Montréal.

- Élisabeth de Peiras, fille illégitime d'Anne Thirement du contingent de 1670, née en 1671, épouse Nicolas Pinguet de Targis le 24 juin 1698 à Québec. Le couple aura trois enfants dont seule une fille se mariera, et ce en 1723. Élisabeth meurt le 3 octobre 1726 à Québec à 55 ans.
- Jeanne Élisabeth Viel, née le 14 janvier 1677, fille illégitime de Marie-Thérèse Viel du contingent de 1671, épouse Benoît Duhaut le 19 novembre 1696. Ils auront cinq enfants, mais aucun ne se mariera. Il est à noter que lorsqu'Élisabeth se marie, elle est dite Élisabeth DesGroseillers, preuve qu'elle est bien l'enfant de Médard Chouart DesGroseillers.

Tous ces enfants illégitimes ont aussi contribué au peuplement de la Nouvelle-France, mais ils sont ignorés dans la liste de M^{me} Desportes¹⁰. Ont-ils tous eu de la descendance jusqu'en 1960? Je ne le sais pas, mais on peut bien le croire! Si les lignées des enfants dits illégitimes qui se sont mariés étaient mieux connues, l'ADNy et l'ADNmt en seraient tout autant bénéficiaires.

J'ajouterais une remarque au sujet des veuves (à l'arrivée) qui présentent le nombre de descendants le plus élevé en 1960. D'abord Anne Lemaître¹¹, sage-femme, veuve de Louis Roy, qui a épousé Adrien Blanquet en 1663, mais compte tenu de leur âge, ils n'ont pas eu d'enfant. Ensuite, Renée Rivière¹², qui a depuis peu été rayée de la liste des Filles du Roy par Yves Landry, veuve de Jacques Remondière de La Rochelle, n'a pas d'enfant de son second époux Mathurin Croiset avec qui elle s'était mariée en France le 25 février 1656, selon le PRDH.

Des membres de leur parenté venus avec elles ont joué un rôle primordial au xvii^e siècle en Nouvelle-France.

Cette thèse magistrale doit conforter à travers les siècles ceux et celles qui reconnaissent dans leurs lignées généalogiques ou mitochondriales l'une ou plusieurs de ces femmes qui ont contribué au développement du Québec notamment. De plus, souligne M^{me} Desportes,

les 2/3 des 5 millions de données de Balsac sont des descendants des Filles du Roy¹³, et si les femmes avaient transmis leur matronyme, ce ne sont plus les Tremblay qui détiendraient le record nominal, mais les Langlois qui seraient suivis en ordre d'importance, par les Robin, les Michel, les Grenier et les Dupont¹⁴.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse : belleau@videotron.ca

7. Référence pour ces enfants : *L'Ancêtre*, vol. 45, n° 327, été 2019.

8. André (Jean) Paradis est le quatrième enfant de Claude Damisé.

9. Catherine Guichelin a eu cinq enfants illégitimes, dont trois se sont mariés, et deux légitimes dont l'un est décédé en bas âge et l'autre s'est marié, mais n'a pas eu d'enfant. Catherine Guichelin est décédée à l'âge de 80 ans en 1733 à Saint-Joachim.

10. DESPORTES. *Op.cit.*, Tableau, Annexe B, p. 101-102.

11. Anne Lemaître est veuve de Louis Roy. Son fils Nicolas l'a précédée au pays de même que Guillaume Lelièvre. Arrivent en même temps qu'Anne, ses petits-fils Louis et Nicolas Roy, ainsi que la femme de Nicolas, Jeanne Lelièvre, fille de Guillaume. Ce sont ces descendants qui honorent la Fille du Roy Anne Lemaître.

12. Renée Rivière, veuve de Jacques Remondière, arrive avec sa fille Andrée Remondière qui épousera Thomas Rondeau à l'île d'Orléans et aura quatorze enfants.

13. DESPORTES. *Op. cit.*, p. 81.

14. DESPORTES. *Op. cit.*, p. 15.



Adoptez un ancêtre généalogiste

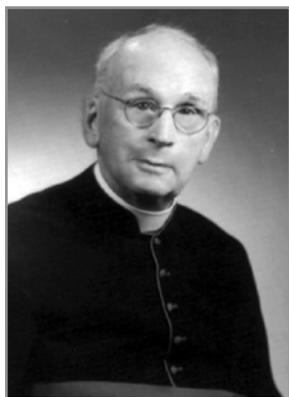
Collaboration



Chanoine Cyrille Labrecque (1883-1977)

d'après un texte de France Labrecque proposé par Lise Labrecque

Cyrille Labrecque, né le 29 mars 1883 et baptisé le lendemain à Saint-Raphaël, Bellechasse, fils d'Alfred, cultivateur, et Octavie Doiron, est le troisième enfant de la famille; il avait été précédé par Adélard (1878-1897) et Léonide (1880-1967), et sera suivi de Félix (1884-1904). Les grands-parents de Cyrille, Étienne Labrecque et Catherine Gonthier, vivent aussi dans la maison familiale.



En 1893, après le décès d'Étienne en 1892, Cyrille abandonne ses études pour aider son père sur la terre, à la scierie et à la sucrerie familiale. À 15 ans, il retourne à l'école; il sera ordonné prêtre

par l'archevêque de Québec, M^{gr} Louis-Nazaire Bégin le 2 avril 1911. D'abord vicaire à Saint-Raymond, Portneuf, puis à Notre-Dame-de-Québec où il demeurera pendant quarante et un ans, il sera nommé chanoine en 1933 et sera juge synodal et juge au tribunal des clauses matrimoniales entre 1940 et 1948.

En 1945, il participe à la fondation de la Société du cœur eucharistique, devenue plus tard les Dominicaines missionnaires adoratrices. Pendant de nombreuses années, il sera conseiller ecclésiastique de la congrégation et son aumônier jusqu'en 1970.

Le 8 mars 1977, il meurt à l'Hôpital général de Québec. Ses funérailles sont célébrées le 11 mars à Notre-Dame-de-Québec; il est inhumé au cimetière de la communauté le même jour.

Généalogie de Cyrille Labrecque

Prénom et nom (naissance-décès)	Date et lieu du mariage	Prénom et nom du conjoint (naissance-décès)
Jean Labrecque (1634-1673)	28 novembre 1693 Château-Richer	Jeanne Baillargeon (1651-1729)
Jean dit Jacques Labrecque (1667-1749)	15 novembre 1693 Saint-Laurent, Î. O.	Marguerite Pasquet dit Lavallée (1675-1739)
Joseph Labrecque (1721-1807)	14 octobre 1743 Notre-Dame-de-Québec	Marguerite Dumas (1723-1793)
Pierre Labrecque (1763-1852)	21 février 1786 Saint-Charles, Bellechasse	Marie Naud dit Labrie (1763-1819)
Étienne Labrecque (1803-1859)	24 janvier 1820 Saint-Gervais, Bellechasse	Louise Desrosiers dit Patoine (vers 1802-1886)
Étienne Labrecque (1826-1892)	17 mai 1853 Saint-Gervais, Bellechasse	Catherine Gonthier dit Bernard (1828-1903)
Alfred Labrecque (1854-1946)	2 juillet 1877 Saint-Raphaël, Bellechasse	Octavie Doiron (1858-1885)
Cyrille Labrecque (1883-1977)		

Contribution à l'histoire et à la généalogie

Ayant été un des dix membres de la Société canadienne de généalogie, section Québec (SCGQ), inscrits depuis 1945, il est un précurseur parmi les premiers membres de la SCGQ. Il a effectué de nombreuses transcriptions d'actes de registres :

- 1938: les actes de 1679 à 1708 de Saint-Pierre, île d'Orléans (sauf 1682 à 1684 qui sont manquants), ainsi que ceux du 11 mai 1705 au 3 août 1727 de Sainte-Famille, Î. O. ;
- 1941: les actes de 1731 à 1750 de Saint-Jean, Î. O. ;

RÉFÉRENCES :

- LABRECQUE, Maurice. « M. Le Chanoine Cyrille Labrecque (1883-1977) », dans LABRECQUE, Gaston, sous la dir. de. *Les Labrecque en Amérique: 1657-2007*, 2008, Améca Édition associative, p. 295-303.
- LEMIEUX, Ernest. « En mémoire de M. le Chanoine Cyrille Labrecque décédé le 7 mars 1977, à l'âge de 94 ans », *Le Bien Public*, 29 avril 1977.
- Base de données de généalogie de l'Association des Labrecque.

- Les actes de 1769 à 1700 inclusivement de Saint-Laurent, Î. O., ainsi que le manuscrit de la Confrérie de la Sainte-Famille, de la Cour du Québec.

Il a aussi publié entre autres: « À propos d'un Savard », *Bulletin des recherches historiques*, vol. LLVII, n° 10, octobre 1942, Lévis, p. 319; « Jean Tanguay », *Mémoires*, vol. 3, 1948, p. 53, ainsi que plusieurs livres dont, en collaboration avec Amédée Gosselin, *Album Souvenir de Notre-Dame de Québec. – Jubilé Sacerdotal de M^{gr} Eugène-Charles Laflamme, curé, 1897-1947*, Québec, 1947, 73 p.



Capsule clio-généalogique : Vient de paraître

En 1871, le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* de M^{gr} Cyprien Tanguay paraissait. En fait, il s'agissait d'un premier volume, suivi de six autres publiés entre 1886 et 1891. Cent cinquante ans plus tard, il s'agit d'une référence toujours contestée, un peu abandonnée, mais ce serait un crime de lèse-majesté de ne pas la souligner. En 1971, lors de son dixième anniversaire, la Société canadienne

de généalogie (Québec) devenue en 1974 Société de généalogie de Québec s'était rendue en délégation au Séminaire de Québec pour déposer des fleurs sur la tombe de M^{gr} Tanguay au Séminaire de Québec. En 2021, Covid-19 oblige, Tanguay mérite encore au moins une pensée de tous les généalogistes d'aujourd'hui.

fortierdanielsq@gmail.com

* Dans la mythologie grecque, Clio est la muse qui chante le passé des hommes et de leurs cités, leur l'histoire.



Photo J-Gérard Lacombe, 10 octobre 1971. Le dépôt de fleurs est fait par Roland-J. Auger, président de la Société canadienne de généalogie (Québec).

Capsule
60^e

Le saviez-vous ?

En 1973, création du poste de Gouverneur

Afin d'assurer une continuité dans les affaires de la Société, le conseil d'administration (selon la résolution approuvée à l'assemblée générale de juin 1973, mais en réalité, il s'agit de l'exécutif), lors de son assemblée régulière du 12 octobre 1972, propose un amendement aux règlements pour créer un poste de gouverneur. L'amendement se lit comme suit: [...] *Membres Gouverneurs: Tout membre ayant été président de la Société, à la fin de son terme d'office comme président, est nommé gouverneur et le demeure tant qu'il est membre en règle. Ce titre lui confère le privilège d'être convoqué aux assemblées du conseil, d'y participer avec droit de parole mais sans droit de vote, et d'en recevoir les procès-verbaux [...].*



Notre parenté dans les Îles Britanniques

Michel Bérubé (7586)

Honni soit qui mal y pense¹

Après l'obtention d'une licence en droit (LL.L.) de l'Université de Montréal en 1974 et son admission au Barreau du Québec en 1975, l'auteur a travaillé dans le secteur public (1976-2011) dans les domaines des politiques publiques et des relations intergouvernementales, notamment au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministère du Conseil exécutif (Affaires intergouvernementales canadiennes). Il a également été conseiller juridique de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (1993-1998), chargé de cours au département de Relations industrielles de l'Université Laval (2000-2004) et codirecteur de l'Alliance de recherche Universités-Communautés (ARUC) Innovations, Travail et Emploi (2005-2010). Membre de l'Association des familles Bérubé (AFB) depuis 1986, il a collaboré au tome I, *Les Bérubé d'hier et d'aujourd'hui*, publié en 1988 et au tome II publié en 2000. Président de l'AFB depuis 2012, il rédige à compter de 2008 une chronique intitulée «L'historiographie» pour le périodique de l'Association, *Le Monde Berrubey*. Il est président depuis 2017 de la Fédération des associations de familles du Québec (FAFQ) et auteur de plusieurs textes, notamment sur son expérience personnelle avec les tests d'ADN, dans *Nouvelles de Chez nous* de la FAFQ.

Résumé

Nous savons tous que bien des patronymes français ont été anglicisés aux États-Unis après la migration des nôtres vers ce pays il y a plus d'un siècle. Le présent article évoque plutôt une anglicisation bien antérieure des noms de famille qui, remontant au Moyen Âge, s'explique par la présence française en Angleterre, par suite de la conquête normande de 1066, et en Irlande, de celle qui commence sous Henri II Plantagenêt (LeMans, 1133-Chinon, 1189). Les cas de l'Écosse et du Pays de Galles ne sont pas abordés dans ce texte, mais ils fournissent également des exemples. À compter du XVI^e siècle, les guerres de Religion continuèrent à alimenter la migration française vers les Îles Britanniques. Le présent article tente, par la même occasion, de cerner la signification de tout cela sur le plan de notre caractère distinct et sur celui de la perception que le monde anglophone peut avoir de nous.

La recherche généalogique conduit souvent à une meilleure connaissance de notre petite histoire, ce qui peut nous révéler d'autres aspects de notre histoire officielle. De même, la génétique ajoute une valeur supplémentaire à notre quête généalogique. Cela nous permet notamment de mieux comprendre la portée de notre présence française en Amérique au-delà des frontières du Québec. Pensons à notre présence en Ontario, au Manitoba, dans le Midwest, en Louisiane, au Texas, au Nouveau-Mexique ou en Californie, sans oublier la diaspora des Acadiens ou l'intégration à notre démographie de nouveaux venus, particulièrement de nombreux catholiques irlandais. Il n'est donc pas étonnant de trouver des cousins dans tout cet univers avec notre ADN *autosomal*.

Il y a cependant deux sujets que les généalogistes hésitent à aborder, deux phénomènes qui méritent, selon moi, une place

beaucoup plus importante afin de mieux comprendre qui nous sommes : le rôle des Français dans la naissance de l'Angleterre et l'accroissement de la population anglaise attribuable à l'arrivée massive des huguenots, alors qu'ils étaient victimes en France des guerres de Religion. Ces deux aspects me paraissent d'une importance majeure en ce qui concerne la naissance de notre propre nation — que vous l'appeliez canadienne-française ou québécoise — qu'ils ont marquée d'une manière dont nous ignorons trop souvent la portée.

Je m'intéresse à ce que j'ai pu apprendre au sujet du Moyen Âge à partir de l'histoire de mon patronyme et de celle des Normands et autres Français qui furent très présents dans les Îles Britanniques. Je trouve essentiel de me pencher là-dessus parce que j'y vois des éléments souvent insoupçonnés de ce qui fait notre caractère distinct.

1. Cette devise de la monarchie anglaise remonte à Édouard III (1312-1377) Plantagenet à l'époque où les rois d'Angleterre étaient encore francophones et qualifiés de Français par la population sur laquelle ils régnaient.

Ma démarche

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse afin d'expliquer mon cheminement. Après avoir présenté en avril 1987 une conférence devant la Société de généalogie de Québec sur les origines diverses des Normands, je me suis retrouvé avec une série de questions nouvelles. Celles-ci découlaient en premier lieu de l'origine mystérieuse de mon patronyme en France, de sa rareté dans ce pays, le nom de famille Bérubé ne se trouvant à peu près qu'au nord immédiat de Rouen (pays de Caux) ou dans cette ville. Cela soulevait également d'autres questionnements en lien avec la présence ancienne des Hommes du nord (Normanni, voire Vikings pour les anciens) dans la même région, les séquelles qu'y a laissées la guerre de Cent Ans et l'émergence ultérieure du protestantisme au sein de la bourgeoisie, notamment autour de Dieppe.

En 1988, un généalogiste de notre association, feu Georges Bérubé, m'avait un peu rabattu le caquet en affirmant catégoriquement qu'il n'y avait pas grand-chose à trouver pour une famille avant l'instauration obligatoire des registres de baptême, de mariage et de décès. Mon intuition me portait quand même à croire que je pouvais trouver des réponses en fouillant du côté de ce mystérieux Moyen Âge présumé insondable. J'ai longtemps fait du surplace avant que de nouveaux outils me sauvent : numérisation de livres anciens, moteurs de recherche sur Internet, tests ADN à des fins généalogiques... Georges serait très étonné, s'il vivait encore, de constater jusqu'où cela m'a mené.

À noter que je garde à l'esprit, en écrivant ce texte, une multitude d'événements qui s'étalent sur de longues périodes. Je pense, en particulier, à l'invasion normande de l'Angleterre, qui remonte à Guillaume le Conquérant (1066) et à l'occupation française de ce royaume, qui s'étire jusqu'à la fin de la dynastie des Plantagenêts, soit la fin du XIV^e siècle, en mettant de côté certains soubresauts qui se produisent ensuite sous les Tudors. À cela s'ajoute l'impact de la réforme protestante du XVI^e siècle et des guerres de Religion, même si cela déborde le Moyen Âge.

Ce n'est pas tellement la conquête elle-même qui a de l'importance, mais plutôt les répercussions d'une présence française qui marque l'histoire de l'Angleterre depuis le Moyen Âge. Pour ce qui est de la réforme protestante, elle est le déclencheur en France de guerres de Religion qui ont particulièrement marqué ce pays surtout entre 1540 et 1598, soit jusqu'à l'édit de Nantes. Cette période correspond *grosso modo* dans notre histoire, comme par hasard, au trou qui existe entre les voyages de Jacques Cartier et la fondation de Québec par Champlain (1608)².

Selon moi, il est possible d'associer ces deux phénomènes à notre préhistoire parce qu'ils ont trait à des événements qui

se sont surtout produits avant la fondation de Québec, même si leur influence continue de se faire sentir jusqu'à nos jours, ce à quoi le présent texte fait écho.

La présence française en Angleterre

Dans l'histoire d'Angleterre, il est beaucoup question des Anglo-Normands ou des *Normans*, ce qui désigne des envahisseurs venus de Normandie, d'autres parties de France et même des Flandres, surtout de l'actuelle Belgique, lors de la conquête normande ou par suite de celle-ci. Paradoxalement, en Angleterre, on désignait autrefois ces gens comme des Français, ce qui peut entraîner une certaine confusion, surtout avec l'utilisation de termes comme Anglo-Normands aujourd'hui. Les *Normans* d'Angleterre étant francophones, nous pourrions aussi nous référer à leur contribution à l'histoire anglaise comme celle de Franco-Normands, même s'ils sont désignés comme *Normans* par les historiens anglais, tandis que les historiens français les appellent Normands.

La BBC présentait en 2018 une série télévisée portant sur ces *Normans*, sur l'influence desquels on ne cesse de s'interroger. Les fortifications construites en Angleterre ne l'ont-elles pas été surtout pour protéger les envahisseurs français contre la population ? L'aristocratie anglaise ne descend-elle pas principalement de cette classe d'occupants, comme une bonne partie des membres de la Chambre des Lords qui ont longtemps siégé au sein de cette institution ? Voilà des questions qui sont aussi abordées dans la littérature anglaise³, en remettant parfois en cause le caractère positif de cette influence française. Pourtant, personne ne tente de diminuer l'importance de celle-ci, y compris en ce qui a trait à l'évolution de la langue anglaise. Un auteur écrivait déjà en 1983 : *The Norman Conquest left a memory which has never been erased*⁴. Quand je compare un traité portant sur l'histoire de France avec un traité sur celle d'Angleterre, je suis frappé par la différence entre le peu d'importance qu'on accorde aux Normands ou Anglo-Normands du côté français en comparaison au traitement qui leur est réservé du côté anglais.

Afin de mieux en mesurer les conséquences, je vous invite à penser comme un Canadien anglais de vieille souche avec la perception traditionnelle dont il hérite à l'égard du Canadien français. Il peut voir le Québécois comme un Français qui est en bonne partie de souche normande, et donc pas du tout étranger au Moyen Âge anglais. J'en trouve d'ailleurs un bel exemple dans un classique de la littérature canadienne publié en 1945 :

*His mind moving slowly, cautiously as always, the priest visioned the whole of French-Canada as a seed-bed for God, a seminary of French parishes speaking the plain old French of their Norman forefathers, continuing the battle of the Counter-reformation*⁵.

2. La période historique entre les explorations de Cartier et de Champlain est mieux connue depuis la parution, notamment, de la monographie historique de TURGEON, Laurier. *Une histoire de la Nouvelle-France. Français et Amérindiens au XVI^e siècle*, Paris, Belin, 2019, 286 p.

3. Pensons au roman de Ken Follett intitulé *La chute des géants* publié en 2010 dans sa version anglaise *Fall of the giants*.

4. CLANCHY, M.T. *England and its Rulers, 1066-1272*, Éd. Fontana, Glasgow, 1983, p. 65.

5. MacLENNAN, Hugh. *Two Solitudes*, Ed. Macmillan of Canada, Toronto, réimpression de 1986, p. 6.

Dans cette seule phrase de MacLennan, il est à la fois question de notre identité collective sous l'angle linguistique, religieux, psychologique (notre prudence toute normande) et même historique, l'auteur faisant d'ailleurs référence à l'autre sujet que je vais aborder, celui de la Réforme.

Il n'y a pas que MacLennan qui nous ait identifiés à nos racines normandes. Dans les années 1930, en s'appuyant sur l'énumération de 1350 Normands arrivés au pays au xvii^e siècle⁶, un autre auteur voyait la Nouvelle-France comme une création presque purement normande. Cette thèse fut même reprise en France⁷. Elle est bien sûr contestable et je ne peux moi-même la soutenir trop longtemps lorsque je regarde mon arbre généalogique, qui témoigne d'origines très diversifiées en France. Cela dit, il n'en reste pas moins que la perception traditionnelle que suscite le Canada français chez l'anglophone est difficilement dissociable de la compréhension qu'il a de l'influence qu'a exercée au Moyen Âge la présence franco-normande en Angleterre. Le héros Robin des Bois ne combattait-il pas le méchant roi Jean Sans Terre, un Français ?

Peut-être vaudrait-il mieux revoir notre perception de la cession de 1763 en fonction de la revanche que représentait pour les Anglais de cette époque la mainmise sur la Nouvelle-France ? S'il a autant été question de conquête pour les anglophones, ne fut-ce pas justement pour effacer la trace de cette défaite plus ancienne de 1066, la seule invasion réussie de l'Angleterre, qui a marqué le peuple anglais ? Bien que cette humiliation puisse paraître lointaine, il ne faut jamais oublier que son effet a été décuplé par la perte de la Normandie reprise par la France, en 1204, sous le règne de Jean Sans Terre, ce qui mit fin à l'existence d'un royaume anglo-normand. Cette perte fut renforcée davantage en 1453, après la guerre de Cent Ans qui tire quand même un peu son origine de là. La défaite, souvent attribuée à Jeanne d'Arc, obligea les Anglais à abandonner de nouveau la Normandie, au grand désespoir des seigneurs d'origine normande ou française et du roi d'Angleterre. Le français normand perdit ensuite de l'importance en Angleterre au profit de la langue anglaise émergente, accompagnée sans doute aussi des balbutiements d'un nationalisme nouveau, alimenté à la fois par la défaite et un sentiment anti-français plus prononcé, y compris chez certains dont les ancêtres provenaient pourtant de France. Paradoxalement, Jeanne d'Arc a sans doute contribué à l'émergence d'une Angleterre nouvelle alors que son rêve était plutôt celui de sauver la monarchie française.

Comment ne pas oublier non plus que les Anglais ne perdaient pas seulement Rouen alors, mais aussi Bordeaux et toute la Guyenne, c'est-à-dire le sud-ouest de la France, y compris une bonne partie du Pays basque français qui relevait de la couronne anglaise depuis le mariage d'Aliénor

d'Aquitaine et Henri II en 1152, près de trois cents ans auparavant ? Heureusement pour l'Angleterre, cela ne priva pas le pays du bon vin de Bordeaux qui continua à y arriver par Londres et Bristol.

Je me permets de souligner ici que, pour beaucoup de nos ancêtres provenant de Normandie et du sud-ouest de la France, leurs ancêtres avaient déjà longtemps relevé, au Moyen Âge, de la couronne anglaise. On pourrait donc s'interroger non seulement sur cet aspect de notre identité, mais aussi sur l'influence qu'il continue d'exercer, parfois avec une certaine rancœur, sur la relation existant ici entre francophones et anglophones et sur les relations entre le Canada anglais et le Canada français.

La présence française en Irlande

Au xii^e siècle, l'est de l'Irlande a été envahi par les Anglais, d'abord avec Arc-Fort (rebaptisé *Strongbow* en anglais), en réalité par des Franco-Normands d'Angleterre ; il en est resté de nombreuses traces. Ayant découvert par Internet un **Adam de Berruby** sur une liste de la Guilde marchande de Dublin, en 1263-64, je me suis intéressé aux autres noms de cette liste, dont les origines sont normandes ou françaises⁸ à cette époque (vers 1190 jusqu'à 1265), certains individus étant toutefois établis alors en Angleterre ou au Pays de Galles, notamment à Bristol et Cardiff, d'autres venant d'aussi loin que Rouen.

En voici quelques-uns dont les patronymes se retrouvent au Québec quatre siècles plus tard, en sus de celui de Berruby⁹ :

- **Adam Morel**, **Simon Turgot** (Turcot, Turcotte) ou **Ricardus de la Grange** en 1234-1235 ;
- **Elias Pascaud** en 1235-1236 ;
- **Jordanus Picot** (Picotte) et **Thomas le Grant** (de nos jours Legrand en France, mais Grant en Angleterre) en 1235-1236 ;
- **Johanes** (Jean) **de Bois** (Boies, Dubois, Dubosc, mais Woods ou Woodland en Angleterre et en Écosse) en 1237-1238 ;
- **Willelmus** (Guillaume) **Buffard** (Bouffard) en 1238-1239 ;
- **Johannes Malot** (Malo) en 1238-1239 ;
- **Willelmus Lambert** en 1240-1241 ;
- **Willelmus Brun** (Brun, Lebrun en France et au Québec, mais Brown en Angleterre et en Irlande) et **Hamundus le Bretun** (Breton) en 1242-1243 ;
- **Thomas Pinel** et **Elias Burel** en 1241-1242 ;
- **Thomas Hardy** en 1244-1245 ;
- **Henricus** (Henri) **Martin de Novo Castro** (Chateaufort) en 1251-1252 ;
- **Thomas Buchard** (Bouchard) en 1253-1254 ;
- **Simon Gocelyn** (Gosselin) en 1254-1255 ;

6. VAILLANCOURT, Émile. *La conquête du Canada par les Normands*, Éd. G. Ducharme, Montréal, Éd. Eugène Dumont, Paris, 1930, 262 p.

7. LETENNEUR, René. *Les Normands et les origines du Canada français*, Éd. OCEP, Coutances, 1973, 332 p.

8. Ces informations proviennent d'un volume rare de Connolly et Martin, publié en 1992 (800^e anniversaire de la fondation officielle de cette ville sous le roi Jean Sans Terre) et emprunté à l'Université McMaster (un des deux seuls exemplaires connus au Canada). La liste des artisans et marchands de Dublin de l'époque a été reconstituée à partir de *rolls*, c'est-à-dire de rouleaux de peaux ou parchemins.

9. Dans le recensement de 1681, le nom de mon ancêtre est d'ailleurs écrit Berruby, à Rivière-Ouelle.

- **Ricardus** (Richard) **Ascelin** (Asselin), **Robertus** (Robert) **le Butiler** (Bouthillier, Bouteiller, Butler) et **Robertus le Rus** (Leroux) en 1255-1256 ;
- **Johannes Blanchard** en 1258-1259 ;
- **Adam Bernard** en 1259-1260 ;
- **Henricus Le Marchal** (Maréchal, Marshall), **Simon Franceys** (Français, Lefrançois, mais aussi les French de Galway) de Bristol, **Phillipus** (Phillipe) **Blond** (Leblond) de Athy en 1260-1261, peut-être l'ancêtre des Athy de Galway, une des familles anglo-normandes¹⁰ ayant dominé la ville ;
- **Petrus Bron** (Brun, Lebrun, Brown) et **Henricus le Chevalier** (Chevalier) en 1261-1262 ;
- **Nicholaus le Blond** (Leblond, mais aussi Blunt), **Ricardus Godyn** (Godin), **Alexandre Taillefer** [eh oui !], **Pamerus** et **Perfectus Ricard** en 1263-1264.

Avant les années 1230, il n'y a pas de date sur la liste ; mais bien d'autres noms comme : Lambert le gentil, Henricus de Felcamp (Fécamp), **Ricardus le Esquier** (L'Écuyer), **Adam Malet** (Malette), **Simon Flury** (Fleury), Radulfus de Falaise, **Ernaldus de la Coste** (Lacoste), Gilbertus de Rotomago (Rouen en latin, sans doute aussi le patronyme Drouin), **Amic le Tailleur** (Taylor), **David Petit**, Renaldus de Harflu (Harfleury) ou **Ricardus Bonenfant**.

Un **Radulfus le Turnur**, qui se dirait aujourd'hui tourneur, porte un nom dont dérivent à la fois Turner et Létourneau. Il y a également des noms anciens qui ne correspondent aujourd'hui qu'à des patronymes anglais, dont **Henricus de Crossebi** (Crosby), **Roger le Portur** (Porter), ou **Thomas le Harpur** devenu Harper.

Ces différents exemples ne concernant que la région de Dublin, ils donnent tout de même un aperçu de l'évolution des patronymes français dans les Îles Britanniques. La transformation de certains est déjà fort connue, comme le nom des **Beauchamp**¹¹ arrivés avec la Conquête, qui sont devenus des Beecham avec le temps. Certains ont muté de façon plus étonnante. Comment deviner par exemple que les Craigo étaient à l'origine des Crèveœur¹², nom correspondant à un village normand ? Il ne faut pas oublier par ailleurs que plusieurs noms français du sud-est de l'Irlande remontent à l'invasion de ce pays par les Anglo-Normands francophones. Pensons à tous ceux qui commencent par « Fitz » : Fitzgerald, Fitzpatrick, Fitz-Eustace, ce qui signifiait « fils » en vieux français normand, l'équivalent de « son » chez les Anglais, par exemple dans Peterson, ou de « sen » chez les Scandinaves, comme dans Sorensen. Des patronymes irlandais ont conservé une certaine résonance française comme **De Courcy**, **LeMareschal**, **DeMontmorency**, **Montgomery** et **Talbot**. D'autres ont

simplement été traduits comme **Power/Powers**, à l'origine LePoer (qui existe encore, mais plus rare), un *poer* étant autrefois un pauvre en vieux français normand, d'où le mot *poor* qui en dérive en anglais moderne.

Il est même amusant de penser qu'un nom célèbre comme celui de **Disney** provient en réalité du nom d'un village normand, celui d'Isigny. J'y repense chaque fois que je goûte un bon camembert d'Isigny ! De la même manière, je ne peux entendre des noms comme **Morley**, **Drury**, **Harcourt** et bien d'autres sans penser à des endroits comme Morlaix ou Thury-Harcourt en Normandie. Un patronyme comme Kirby/Kirkby ou Kirkeby, qui se prononce comme « cherchebeu » en Norvège, rappelle apparemment le village de Carquebut en Normandie, tout comme le vieux Bergabyr scandinave celui de Bourguébus. Les Barnabé de Normandie et les **Barnaby** du Yorkshire sont par ailleurs apparentés¹³.

Ce que nous héritons des guerres de Religion

Le Québec s'est longtemps défini par une religion et un droit différents, et non uniquement par la langue française. Pour venir en Nouvelle-France, il fallait d'ailleurs être catholique. J'en comprends qu'on a voulu éviter de reproduire ici les déchirements vécus en France tout au long du XVI^e siècle. Mais comment ne pas considérer l'importance de cet aspect de notre préhistoire dans l'évolution ultérieure de l'Amérique française ? Jusqu'à quel point n'aurait-elle pas été différente si notre démographie avait pu s'enrichir de ces huguenots français à qui on a refusé le droit de venir en Nouvelle-France ?

Je me suis buté à cette question. M'intéressant à certains de mes ancêtres normands autrefois présents dans l'industrie du drap et de la toile, j'en suis venu à croiser l'histoire de tisseurs huguenots qui ont abouti à Lisburn, en Irlande du Nord. L'histoire de cette communauté est accessible sur Internet¹⁴. On y évoque précisément le fait que ces huguenots français se sont vu interdire de migrer en Nouvelle-France lorsqu'ils ont voulu quitter la France. Il est surtout fascinant de constater que ces gens portaient des patronymes français qui correspondent souvent à des noms de chez nous : Guillot, Goyer, Guérin, Dupré, Genêt (Genest), Delisle, Sévigny, De Bernières, Valade, Leblanc, Le Roy, Noblet, Perrin, St Clair, Boileau, Fontaine. Naturellement, ces patronymes ont évolué depuis et ils sont par exemple devenus Dupree, Sinclair ou King. Certains apparaissent dans mon propre arbre généalogique, dont Boucher et Pilon. Comme beaucoup de Québécois, je compte aussi des ancêtres irlandais catholiques. Je n'avais cependant jamais soupçonné qu'il pouvait exister des liens de sang entre des gens du Québec et des protestants d'Ulster.

10. https://fr.wikipedia.org/wiki/Tribus_de_Galway.

11. Autres exemples : https://en.wiktionary.org/wiki/Category:English_surnames_from_Old_French.

12. Information obtenue d'un Craigo britannique, fier de ses origines normandes.

13. BÉRUBÉ, Michel. « Histoire des Barnabé de Normandie », *Nouvelles de chez-nous*, vol. 7, n° 3, avril 2018, p. 5, <https://fafq.org/wp-content/uploads/2018/04/nouvelles-de-chez-nous-avril2018.pdf>.

14. www.lisburn.com/books/huguenots/huguenots_3.html.

En fait, les Irlandais protestants du Nord, dans la province historique d'Ulster, étaient même pour moi, jusqu'à dernièrement, ce qu'il y avait peut-être de plus étranger à nous, les querelles religieuses de ce coin d'Irlande nous ressemblant si peu. Or, je me suis fait confirmer par une autre source, en plus de tomber sur l'histoire de Lisburn, un certain lien de parenté avec des gens d'Ulster. Un test portant sur l'ADN-Y m'a en effet révélé que j'étais porteur, comme d'autres Bérubé d'ailleurs, d'une rare mutation génétique que partagent certaines familles d'Angleterre, mais aussi d'Irlande du Nord, notamment des Boyds (possiblement des Boies venus de France). J'ai par là un correspondant dont l'ADN-Y le relie aux Boyds même s'il porte le nom de Sloan...

Champlain n'appartenait-il pas lui-même à une famille protestante au sein de laquelle on aurait abjuré, comme le roi Henri IV l'avait lui-même fait? Son prénom, Samuel, pourrait traduire une telle origine. On ne peut oublier non plus qu'il est venu ici sous la gouverne d'un protestant, le seigneur Pierre Dugua de Mons qui a été nommé lieutenant général en Amérique septentrionale par Henri IV, après avoir épousé une catholique. Véritable instigateur et organisateur de l'expédition qui débouche sur la fondation de Québec, ce personnage a reçu beaucoup moins d'attention par la suite que son lieutenant en Nouvelle-France, Champlain. Peut-être cela s'explique-t-il simplement parce qu'il a continué à s'identifier comme protestant.

Tout cela pour dire qu'on a souvent réussi à discuter de l'Amérique française sans trop aborder cette dernière dimension qui me semble importante pour comprendre en quelque sorte la préhistoire de la Nouvelle-France et comment celle-ci a certainement orienté sa destinée jusqu'à nos jours. S'il y a un trou énorme de plus de soixante-dix ans dans notre histoire, entre Cartier et Champlain, n'est-ce pas surtout à cause de cette guerre religieuse qui affectait alors la France? Ce facteur n'a-t-il pas également pesé dans les débuts fort lents de cette Nouvelle-France, entre Champlain et Jean-Talon? Son développement n'aurait-il pas été de beaucoup accéléré si on avait permis à l'élite huguenote, constituée de marchands et d'artisans, de migrer ici plutôt qu'en Angleterre, aux Pays-Bas, en Prusse ou en Suisse, à partir de quoi beaucoup se retrouveront ensuite aux États-Unis, voire en Afrique du Sud et jusqu'en Russie?

L'histoire de la Nouvelle-France aurait sans doute été fort différente, de même que notre relation avec l'Amérique anglophone. Je ne pense pas cependant qu'il faille pour autant réécrire l'histoire ou rêver de ce qui aurait pu être, mais plutôt se rappeler davantage comment la Nouvelle-France s'inscrit dans le prolongement des grands événements qui marquaient la France au moment de sa naissance. À mon avis, il devrait aussi être de notre devoir de ne pas oublier celles de nos racines qui sont enfouies dans des lieux différents, un peu partout en Europe.

Croisement entre l'histoire de famille et l'Histoire

Je ne suis pas historien. C'est en m'intégrant à une association de familles, celle des Bérubé d'Amérique, que j'ai eu l'occasion de mieux découvrir notre généalogie familiale. Elle est déjà intéressante en soi puisque la toute première trace connue en France remonte au mariage, en 1542, d'Olive Berrubé à Limésy, juste au nord de Rouen, en Haute-Normandie. Les grands-parents de mon ancêtre Damien, le premier Berrubey à venir ici, sont nés à Limésy. En Angleterre, une petite Sibella Berube est baptisée en 1540, dans la paroisse *St. John the Baptist* d'Halifax, localité située près de Leeds, une région où le nom Beruby est déjà présent depuis le XIII^e siècle et le demeure ensuite, avant d'évoluer souvent en Borrowby ou Barrowby avec la naissance de l'anglais moderne. Cette époque correspond, sauf pour quelques familles nobles, à une frontière jusqu'à récemment infranchissable, en ce qui a trait à un passé antérieur à l'apparition des registres nous révélant des baptêmes, des mariages ou des décès.

Il y a quelques années encore, je croyais le Moyen Âge hors de portée en termes d'histoire familiale, tout en m'abreuvant à des romans très populaires au Québec, comme ceux de Ken Follett (*Les piliers de la terre* en 1989, *Un monde sans fin* en 2008, *Le crépuscule et l'aube* en 2020), pour mieux comprendre cette période médiévale qui a particulièrement été célébrée à Québec même, en 1993. C'est pourquoi je suis fasciné de constater que de nouveaux instruments, dont la numérisation de vieilles archives et l'information tirée de l'ADN, changent la donne et de façon surprenante. Cela m'a notamment permis de retracer mon patronyme dans différents lieux et moments de l'histoire du Moyen Âge (une liste des Beruby du Moyen Âge d'une dizaine de pages¹⁵ et d'autres documents sont accessibles à ce sujet sur Internet¹⁶), tout en reconstituant une partie du parcours de mes ancêtres, et ce, avant notre arrivée en Nouvelle-France.

Bref, on peut comprendre mon intérêt pour les Franco-Normands d'Angleterre quand on sait que mon patronyme dérive d'un nom que les *Normanni*, aussi appelés Vikings, ont donné à plusieurs endroits en Angleterre avant l'an 1000, sous la forme de Bergheby, Bergaby ou Berchesbi¹⁷. En Angleterre, les Franco-Normands ont apparemment fait évoluer ce toponyme en Beruby et Barube aux XII^e et XIII^e siècles, nom qui est devenu patronyme avant de migrer vers Rouen, à mon avis dans les années 1420, c'est-à-dire au cours de l'occupation de cette ville (guerre de Cent Ans).

En ce qui a trait à l'histoire de famille, l'accès sur Internet à de vieux volumes maintenant numérisés représente une révolution qui est d'un grand secours. Je pense à un volume de 1866 écrit par Léon François Puiseux sous le titre *L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XV^e siècle* qui m'a permis de comprendre comment certaines

15. <http://berrubey.com/wp-content/uploads/2018/05/References.pdf>.

16. <http://berrubey.com/des-racines-en-angleterre>.

17. Dont dérivent des patronymes comme Barreby (Suède), Børreby (Danemark) ou Bergby (Norvège).

familles anglaises établies en Normandie, au cours de la guerre de Cent Ans (1337-1453), ont pu y demeurer par la suite. Il y est justement question de l'apparition à Caen de nombreuses lignées de Langlois, nom de famille qui serait apparemment le plus courant au Québec si les enfants d'ici portaient le nom de leur mère plutôt que celui de leur père. Pas étonnant que bien des Québécois se sentent parfois autant chez eux en Angleterre qu'en France !

L'ADN dans tout ça ?

Bien des gens s'étonnent d'apprendre qu'ils ont un certain pourcentage de leur ADN correspondant à l'Angleterre, à l'Irlande ou aux Îles Britanniques de façon plus générale. En

guise de conclusion, je veux souligner que cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils ont des ancêtres venant des Îles Britanniques. Ce qu'il faut comprendre, c'est plutôt qu'il y a beaucoup d'ADN qui a migré du continent vers ces îles où nous avons en quelque sorte de la parenté. S'il y avait une plus forte proportion de Français dans le grand bassin des populations testées, il y aurait sans doute beaucoup de Britanniques qui apprendraient eux aussi, s'ils ne s'en doutent pas déjà, qu'ils ont de la parenté en France, au plan génétique, et par la même occasion au Québec, au cœur de l'Amérique française.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :
michelberube22@videotron.ca



Capsule clio-généalogique : Vous comptez toujours beaucoup pour nous

Depuis fort longtemps, les autorités publiques procèdent au recensement de leur population. Les premiers relevés auraient eu lieu à Babylone vers 3800 avant notre ère. On en profitait également pour compiler le nombre de moutons et les autres richesses du royaume. Le plus vieux recensement, dont les données ont été conservées, est celui effectué en Chine sous la dynastie Han vers l'an 2. Les objectifs de ces recensements n'étaient pas désintéressés puisqu'ils servaient de base au calcul de l'assiette fiscale et aux levées potentielles d'hommes en armes.

Au Canada, l'année 2021 marque le 150^e anniversaire du premier recensement fédéral, c'est-à-dire réalisé sous cette nouvelle entité créée en 1867 par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Par cette loi, les statistiques et le recensement sont de compétence exclusive du gouvernement fédéral (art. 91, Compétences du Parlement). La loi stipule également qu'un recensement est obligatoire tous les dix ans. À l'origine, cette obligation visait à déterminer la représentation au Parlement en fonction de la population. Le premier recensement fédéral a débuté le 2 avril 1871. Le Québec comptait alors 1,6 million de personnes sur les 3,5 millions de Canadiens. N'eût été des recensements quinquennaux obligatoires depuis 1971, le recensement de 2021 aurait été le 16^e depuis la Confédération.

L'année 2021 marque également le 350^e anniversaire du premier recensement nominatif réalisé en Acadie en 1671 par les autorités françaises.

Références :

- <https://genealogie.bujold.ca/recensement-1671-acadie/>
- www.bac-lac.gc.ca/fra/recensements/Pages/instrument-recherche-300.aspx#e
- www.prb.org/milestones-global-census-history/
- <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/chap2-fra.cfm>

fortierdanielsq@gmail.com

* Dans la mythologie grecque, Clio est la muse qui chante le passé des hommes et de leurs cités, leur l'histoire.



La Vierge et Joseph se faisant recenser devant le gouverneur Quirinius sur une mosaïque byzantine (Saint-Sauveur-in-Chora, 1315-1320).



À la recherche de Guillaume Boily au Poitou

Camille Boily (8269)

Natif de Port-Alfred, aujourd'hui, un secteur de Saguenay, l'auteur est diplômé en pédagogie et en sciences pures de l'Université de Montréal. Il a travaillé comme enseignant au secondaire avant d'entreprendre une carrière dans les Forces armées canadiennes. Son intérêt pour la généalogie est plutôt récent, soit 2010, et a pris sa source d'un désir de mieux connaître la réalité de ses ancêtres. Il poursuit depuis ce temps ses recherches sur la généalogie et l'histoire de sa famille.

Résumé

L'auteur a porté son intérêt sur les traces laissées par son ancêtre Guillaume Boily avant son arrivée en Nouvelle-France en 1724. Aucun document nouveau ne fut découvert au sujet de Guillaume lors de ses recherches, mais un grand nombre d'actes paroissiaux et d'actes notariés furent relevés au sujet de son père Antoine, de son frère Jean, moine et prêtre, et de sa sœur aînée Catherine. L'étude de divers documents d'archives a permis à l'auteur de dresser un tableau vivant des événements vécus par cette famille du Poitou, depuis le mariage d'Antoine Boily avec Antoinette Bertrand en 1664 et la naissance de leurs enfants, jusqu'aux changements de lieux, et ce, sur une période de plus de 60 ans. Cette recherche a donc mis en évidence la vie de famille ainsi que l'environnement professionnel et social dans lequel vivait Guillaume Boily.

Introduction

Le présent article porte sur les recherches effectuées pour trouver les traces de notre ancêtre Guillaume Boily avant qu'il ne quitte son Poitou natal pour se rendre en Nouvelle-France en 1724. Nous connaissons peu de choses à son sujet, mis à part les faits que les registres paroissiaux de Saint-Jouin-de-Marnes nous ont révélés sur lui et sa famille. Cela nous a permis de dresser son ascendance sur cinq générations en partant de sa naissance, le 12 janvier 1682, jusqu'à celle de Pierre Boily, au milieu du *xvi*^e siècle. Les noms de ses parents ainsi que la date et le lieu de leur mariage, le métier de maréchal-ferrant pratiqué par son père Antoine, les noms de ses frères et sœurs et leur date de naissance viennent compléter le cadre familial.

Guillaume est le neuvième et dernier enfant d'Antoine Boily et Antoinette Bertrand. Le seul document que nous possédons à son sujet est son acte de naissance, à Saint-Jouin-de-Marnes. C'est dans le but de combler cette importante lacune que nous avons effectué des recherches dans les archives notariales des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne, ainsi que dans les registres paroissiaux et les autres sources disponibles. Malgré des efforts soutenus, aucun document ne fut trouvé dans ces archives pour témoigner de la présence de Guillaume Boily en un lieu donné ou pour une cause précise.

Ces recherches nous ont cependant permis de découvrir des faits inédits et forts intéressants au sujet d'Antoine Boily, de son fils Jean et de sa fille Catherine. Ces quelques événements ont le mérite de projeter un vif éclairage sur l'environnement immédiat de Guillaume avant sa venue en Nouvelle-France. Sans nous le montrer directement, ces faits exposent avec grande précision les différents aspects de sa vie familiale et de son métier.

Situation de la famille d'Antoine Boily

Les registres paroissiaux restent muets au sujet de la naissance et du décès d'Antoine Boily, mais l'acte de son mariage avec Antoinette Bertrand nous est parvenu ; il est daté du 14 octobre 1664 à Marnes. Le couple s'établit à Saint-Jouin-de-Marnes, village situé à peu de distance d'une église abbatiale construite par les moines bénédictins au *xi*^e siècle et toujours en place aujourd'hui. Les neuf enfants du couple y naquirent, entre 1665 et 1682, et y furent baptisés.

Voici les noms de ces enfants tels que tirés des registres paroissiaux de Saint-Jouin-de-Marnes :

- 1 **Catherine**, née le 23 août 1665 ;
- 2 **Antoine**, né le 19 novembre 1667, décédé le 4 mars 1671 ;
- 3 **Jean-1**, né le 19 février 1670 ;
- 4 **René**, son jumeau, né le 19 février 1670 ;

1. Archives départementales des Deux-Sèvres, registres paroissiaux et état civil, Saint-Jouin-de-Marnes – 1632-1686, cote E DÉPÔT 161/2 E 257-3, -4,-5,-6, <https://archives-deux-sevresviennne.fr>.

- 5 Marie Claude, née le 2 mars 1671, décédée le surlendemain;
- 6 Guillaume-1, né le 8 juin 1672;
- 7 Jean-2, né le 26 novembre 1674;
- 8 Charles, né le 23 août 1677; et
- 1 Guillaume-2, né le 12 janvier 1682.

Notez la présence de deux enfants prénommés Jean et de deux autres prénommés Guillaume. L'ancêtre, Guillaume Boily, est le neuvième et dernier enfant de la famille.

Aspects géographiques

Un plan centré sur Saint-Jouin-de-Marnes (Figure 1) montre la position géographique de plusieurs villages à proximité et de villes plus éloignées. Ce village fait partie du département des Deux-Sèvres, en région Nouvelle-Aquitaine.

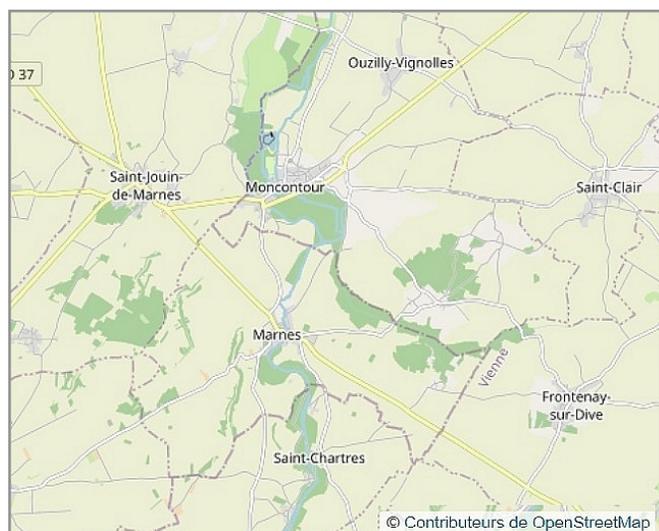


Figure 1. Situation géographique de Saint-Jouin-de-Marnes. Crédit de la carte : © les contributeurs d'OpenStreetMap <https://www.openstreetmap.org/#map=12/46.8789/-0.0333>

Les distances en kilomètres, à vol d'oiseau, qui séparent Saint-Jouin-de-Marnes de plusieurs villes et villages sont montrées au tableau ci-dessous, afin de mieux les situer géographiquement dans le texte qui va suivre.

VILLES/VILLAGES	DISTANCE EN KM	VILLES/VILLAGES	DISTANCE EN KM
La Rochelle	116	La Peyratte	24
Angers	79	Thouars	19
Niort	68	Airvault	9,4
Saumur	45	Saint-Généroux	6,3

Poitiers	41	Marnes	4,1
Beaulieu-Sous-Parthenay	35	Irais	3,0
Parthenay	30	Moncontour	2,0

Archives civiles et notariales des Deux-Sèvres

L'examen des registres paroissiaux de Saint-Jouin-de-Marnes et de villages rapprochés a révélé que la famille d'Antoine Boily a quitté Saint-Jouin-de-Marnes vers 1685, car après cette date on n'y découvre aucun acte de naissance, de mariage ou de sépulture d'un de ses membres. De plus, aucune mention d'un membre de cette famille n'est faite dans un acte concernant d'autres paroissiens. Cependant, une première indication du lieu où la famille Boily s'est établie figure dans un acte de quittance paraphé par le notaire Jean Ridouard (1684-1718)² de l'abbaye royale de Saint-Jouin-de-Marnes, le 25 juin 1695. Cet acte identifie l'un des intéressés de la manière suivante : *antoine Boilly maître marechal demeurant au Bourg de marnes*. Ces registres paroissiaux et cet acte notarié révèlent clairement qu'Antoine Boily habitait Marnes entre 1685 et 1695.

En plus d'exercer son métier de maréchal-ferrant, il y possédait une propriété.

La propriété d'Antoine Boily à Marnes

En consultant, aux Archives départementales des Deux-Sèvres, le minutier du notaire royal Gabriel Duplessis³, résidant à Saint-Jouin-de-Marnes, nous avons découvert qu'Antoine Boily possédait, dans le village de Marnes, une propriété à affermer comprenant une maison dans le bourg de Marnes et une terre située dans la paroisse. Le notaire Duplessis décrit cette propriété de la manière suivante :

une maison avec ses appartenances sise au bourg de marne ou le dit Boily faisait demeure, plus vingt une bo[isselées] de terres labo[urables] ou environ aussi scise en la paroisse de marnes, plus six bo[isselées] de Rivière aussi situé en la paroisse de marne [...].

Il faut établir un lien entre cette propriété de Marnes et le mariage d'Antoine Boily. En effet, il avait épousé Antoinette Bertrand à Marnes en 1664; le couple avait donc des rapports privilégiés avec ce village. La date d'acquisition de cette propriété de Marnes n'a pas encore été trouvée, mais il est fort probable que ce serait après le décès du père de la mariée, Pierre Bertrand, le 3 janvier 1663. Le notaire indique bien qu'Antoine habitait Marnes.

Cette terre avait donc deux parties disjointes : une partie labourable de 21 boisselées, soit 1,60 ha, et une autre partie en bordure de rivière de six boisselées de rivière, soit de 0,50 ha.

2. Archives départementales des Deux-Sèvres, minutier de Jean Ridouard 1, notaire royal, 25 juin 1695, Saint-Jouin-de-Marnes, AD79 3E-07916, 1684-1699, p 484-485, <https://archives-deux-sevres-vienne.fr>.

3. Archives départementales des Deux-Sèvres, minutier de Gabriel Duplessis 2, notaire royal, 9 avril 1707, Saint-Jouin-de-Marnes, AD79 3E-11886, 1707-1714 p 35-36, <https://archives-deux-sevres-vienne.fr>.

À la demande de l'auteur, la transcription finale de cet acte a été vérifiée, complétée et annotée par M. Stéphane Dallet, spécialiste en recherches historiques et documentaires au département des Deux-Sèvres, Niort.

de Montcontour, 2 km plus loin. Le bourg qui y figure abrite les habitations du village. Les terres labourables, situées en paroisse de Marnes, sont aussi indiquées au cadastre. Pour plus de clarté, les positions du bourg de Marnes, de ses terres labourables et de ses boissolées de rivière sont indiquées au tableau d'assemblage respectivement par les flèches « A », « B » et « C ».

La terre labourable d'Antoine était sûrement située à peu de distance de sa maison et de la rivière pour en permettre facilement l'accès et la culture en même temps que l'utilisation de l'autre parcelle de propriété, de 6 boissolées de rivière. Cette proximité des lieux pouvait lui faciliter l'exercice de son métier de maréchal-ferrant. Nous verrons d'ailleurs plus loin que sa forge était partie tenante de sa maison. Selon la légende, la distance qui sépare le bourg des terres labourables est d'environ 1 km. D'après Aristide Guilbert, dans son *Histoire des villes de France, Volume IV*⁵, les terres labourables étaient ensemencées en quatre soles, soit en froment, en mélange d'orge d'hiver et de froment, en orge d'été; on laissait la terre en jachère pendant cinq années. De plus, cet auteur affirme que les méthodes de culture de l'époque avaient peu changé depuis le xv^e siècle. Cette affirmation vient renforcer l'utilisation que nous avons faite du cadastre napoléonien pour représenter Marnes, son bourg et ses terres en ce début du xviii^e siècle.

La signification de ces 6 boissolées de rivière doit être explorée avec soin. L'étude du plan cadastral nous donne un indice par la légende des teintes indicatives des natures et propriétés. La présence de Marais Pré Chênevières est indiquée par la flèche « B ». Ces lieux sont vraisemblablement situés tout près de la rivière de la Dive qui peut parfois sortir de son lit en certaines saisons, formant ainsi des marais plus ou moins permanents. En ces endroits, les paysans ont choisi de cultiver le chanvre, entre autres plantes, d'où le terme chènevière. Il n'est pas acquis que les boissolées de rivière que possédait Antoine Boily servaient à la culture du chanvre, mais nous savons que la monarchie française du xvii^e siècle permettait et favorisait la mise en culture d'espaces traditionnellement consacrés à la pêche, à la chasse ou à la cueillette, tel que l'affirme Raphaël Morera dans son livre *L'assèchement des marais en France au xvii^e siècle*⁶.

Le notaire Duplessis a donc utilisé le terme *boissolées de rivières* pour exprimer l'idée qu'il s'agit de terres cultivées situées en bordure d'une rivière et que ce terrain de 6 boissolées est disjoint, et donc différent, de la terre labourable de 20 boissolées. Les terres labourables sont indiquées en jaune pâle sur le document original.

Le métier de maréchal-ferrant est très proche de celui de forgeron qu'exercera Guillaume Boily en Nouvelle-France. Ce dernier aurait donc appris ce métier de son père qui faisait partie d'une corporation. Sa maison comportait une forge, sans

doute la seule du village de Marnes qui est une petite paroisse. Guillaume a dû travailler avec son père et garder ses outils: marteaux, enclume, soufflet, râpes, etc. Les artisans de village exploitaient souvent une petite terre à proximité de leur domicile, où ils semailent du blé ou du froment, cultivaient la vigne et élevaient des animaux domestiques tels un cheval, une vache et des brebis. Le poulailler, ou basse-cour, est installé sur le côté de la maison ou derrière celle-ci.

Une maison et sa forge au bourg de Marnes

Un inventaire notarié daté du 18 avril 1663 et provenant du greffe d'Adam Gouault⁷, du village de Moncontour, a été découvert aux Archives départementales de la Vienne. Le village de Montcontour est situé à 2 km de Saint-Jouin-de-Marnes.

Ce document est fort intéressant pour la recherche de nos ancêtres du Poitou, dont Antoine Boily et sa famille, car il décrit une maison de Marnes et son contenu, ayant appartenu à Pierre Bertrand, *maréchal ferrant demeurant au bourg de Marnes*, décédé en janvier 1663. Rappelons que Pierre Bertrand est le père d'Antoinette qui épousa Antoine Boily en 1664.

Cette maison est bien la même que celle faisant partie de l'affermage que fera plus tard, en 1707, Antoine Boily. En effet, Nicolle Poirier hérite de cette maison et de son contenu à la mort de son mari en vertu d'un don mutuel que se sont fait les époux en 1660. Par la suite, leur fille Antoinette Bertrand en devint propriétaire, par donation ou par droit coutumier. Puis, grâce à son mariage, Antoine Boily acquiert la propriété de son épouse à Marnes. Antoine devait certainement exercer son métier de maréchal-ferrant aussi bien à Saint-Jouin-de-Marnes qu'à Marnes, en plus de cultiver la terre en ces deux endroits au gré des époques et des besoins de sa famille. La famille d'Antoine Boily devait résider principalement à Saint-Jouin-de-Marnes, jusqu'en 1685 environ, tout en cultivant sa terre de Marnes. Par la suite, et jusqu'en 1707, année où Antoine afferma sa propriété, toute la famille s'installa à Marnes. Pierre Bertrand et Antoine Boily exerçant le même métier de maréchal-ferrant, il en résulta une forte communauté d'intérêts et de relations entre ces deux familles.

Nicolle Poirier, veuve de Pierre Bertrand, demande, par voie de requête, qu'un inventaire soit tenu à la suite du décès de son mari. La maison, nommée *logis du Coullombier*, comprend trois chambres, une forge et abrite des animaux de ferme. La veuve Poirier habite la chambre principale du logis, qui comprend des articles fort vieillis par le temps: deux lits, des tables, des coffres en bois de noyer, un dressoir à mettre de la vaisselle et des accessoires de foyer. Les deux autres chambres sont meublées humblement. L'atelier du maréchal appelé *forge* contient un soufflet, une enclume, des marteaux, d'autres outils, des ferrements et divers accessoires de réparation.

5. GUILBERT, Aristide. *Histoire des villes de France*, vol. iv, Paris, Furne et Cie, Perrotin, H. Fournier, 1845, p. 484.

6. MORENA, Raphaël. *L'assèchement des marais en France au xvii^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 266 p.

7. Archives départementales de la Vienne, minutier d'Adam Gouault (1663-1671), cote: 4 E 110/49. Lieu: Moncontour, Vienne, France, <https://archives-deux-sevres-vienne.fr/>.

Cet inventaire a été trouvé et retranscrit par le chercheur Stéphane Dallet en janvier 2017, que l'auteur tient à remercier pour sa contribution essentielle à son article.

Plus loin, dans le jardin de l'atelier, on trouve 40 brebis de tous âges, un mulet, deux ânes, une cavale (cheval) et des pourceaux, en plus de neuf ruches. L'inventaire étant fait en janvier et pour se faciliter la tâche, ces animaux et ces ruches sont regroupés dans le jardin de l'atelier pendant la saison froide. Ces mêmes animaux, surtout les brebis, sont sûrement amenés vers les boissolées de terre situées en paroisse, en d'autres périodes de l'année ; il en va de même pour le déménagement des ruches. L'inventaire se limite aux biens mobiliers et ne mentionne pas ces terres qui sont nécessaires aux cultures végétales et à l'alimentation des animaux domestiques.

La description par inventaire de cette maison de Marnes, le logis du Colombier, de ses trois chambres et leur contenu en meubles et articles ménagers, de la forge et des animaux, nous donne une excellente idée de la propriété que posséda Antoine Boily pendant plus de cinquante ans, soit de 1664 à 1714, et de l'atmosphère besogneuse qui devait y régner.

Nous allons maintenant nous tourner vers le village de *Baulieu*, soit le village de Beaulieu-Sous-Parthenay mentionné plus haut dans le document d'affermage de la propriété de Marnes, où réside Antoine Boily, pour y examiner les archives paroissiales.

Le moine Jean Boily, prêtre, vicaire et frère aîné de Guillaume Boily

L'acte d'affermage de la propriété d'Antoine Boily, qui indique son lieu de résidence nommé *Baulieu*, nous incite fortement à consulter les registres paroissiaux du village de Beaulieu-Sous-Parthenay⁸ situé à environ 35 km de Saint-Jouin-de-Marnes. Ces registres nous révèlent qu'un vicaire nommé Jean Boily y accomplit son ministère de 1704 à 1710. Il signe *Boisly*, une des variantes connues de ce nom à cette époque. Le vicaire Jean Boily est bien le fils d'Antoine, car dans un acte de baptême provenant de ce village, en janvier 1709, le nom de Catherine Boily est cité comme marraine d'un enfant. Or, ce nom est celui de la première fille de la famille d'Antoine et d'Antoinette Bertrand. On retrouve donc, réunis dans le village de Beaulieu-Sous-Parthenay, au cours des années 1704 à 1710 et même plus tard, Antoine Boily et Antoinette Bertrand, son épouse, leur fils Jean, moine et prêtre, leur fille aînée Catherine et, sûrement, tous les autres membres de cette famille, incluant Guillaume Boily.

Dans la famille d'Antoine Boily et d'Antoinette Bertrand, il y eut deux enfants nommés Jean. Après le décès d'un enfant, il arrivait fréquemment que son prénom soit choisi pour une nouvelle naissance. Le premier Jean est né le 19 février 1670 et le deuxième, le 26 novembre 1674. Il est donc fort probable que le moine Jean Boily a été le deuxième enfant de cette famille prénommé Jean.

Carrière ecclésiastique de Jean Boily

Essayons de suivre la carrière ecclésiastique de Jean Boily, frère aîné de Guillaume, en consultant les registres paroissiaux des villages proches du village de Beaulieu-Sous-Parthenay et de la ville de Parthenay, située à peu de distance de ce village. Ces registres nous montrent que Jean est un moine de la congrégation de Saint-Augustin, dont le prieuré de la Maison-Dieu accueillait les pèlerins et les malades. Ce prieuré est situé à Châtillon-sur-Thouet, à l'entrée nord de la ville de Parthenay.

La mission des moines de Saint-Augustin est de consacrer leur vie au service des pauvres qui se présentent à leur prieuré. Au gré des besoins et des demandes des paroisses environnantes, les moines officient également aux cérémonies de baptême, de mariage et de sépulture ou à d'autres activités reliées à la liturgie, en remplacement temporaire d'un vicaire paroissial ou d'un curé.

Jean est désigné comme *Messire Jean Boisli sousdiacre* dans le texte d'un acte de baptême, le 12 mars 1703, où il signe en tant que parrain d'un enfant prénommé Jean, à Parthenay. Le sous-diaconat, premier des ordres majeurs, était l'occasion pour l'aspirant à la prêtrise de s'engager au célibat ecclésiastique et à la récitation de l'office divin. Il fallait être au moins sous-diacon pour pouvoir manier les vases sacrés et les linges qui touchent immédiatement la sainte Eucharistie. Le sous-diacon devait avoir été éprouvé dans tous les ordres inférieurs, être dans sa vingt-deuxième année, être instruit, présenter des attestations de bonnes vie et mœurs de son curé et de ses maîtres. Jean Boily se préparait donc à la prêtrise.

Il a dû recevoir son ordination peu de temps après ce dernier acte, car le 19 janvier 1704, dans un autre acte de baptême, il signe en tant qu'officiant vicaire d'une cérémonie qui a lieu dans la paroisse du village de Beaulieu-sous-Parthenay. Le vicaire étant un prêtre qui assiste le curé dans une paroisse, le moine Jean Boily a donc déjà reçu avant cette date le sacrement de l'ordre ; il est ainsi devenu prêtre et accomplit son ministère selon la règle de Saint-Augustin. De plus, grâce aux Archives du département des Deux-Sèvres⁹, nous apprenons qu'il a été reçu membre de la congrégation de la Bonne Mort en 1705.

Après avoir passé sept années dans cette paroisse, de 1704 à 1710, Jean Boily exerça aussi son ministère de 1711 à 1713 dans les villages de Sainte-Pézenne et d'Ouroux, et plus tard, jusqu'en 1720, au village de La Peyratte, situé à moins de 15 km de Beaulieu-Sous-Parthenay. À quelques reprises, il représente son supérieur, le prieur de Parthenay, lors de cérémonies funéraires où il agit en tant que prêtre et, dans d'autres actes, comme prêtre chanoine de Parthenay. Il signe en 1711 en la paroisse d'Ouroux un acte de mariage en tant que *Chanoine régulier de la Maison-Dieu à Parthenay Le vieux*. La Maison-Dieu étant un prieuré consacré au service des pauvres, il n'en

8. Archives départementales des Deux-Sèvres, registres paroissiaux et état civil, Beaulieu-Sous-Parthenay, 1670-1740, cote 6 E 29-1, -2 et -3, <https://archives-deux-sevres-vienne.fr/>.

9. Archives départementales des Deux-Sèvres, inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par Gouget & Dacier, séries C, D, E, F, G et H, Mielle Lacuve Éditeur, 1896, <https://books.google.ca/>. Consulté en janvier 2019.

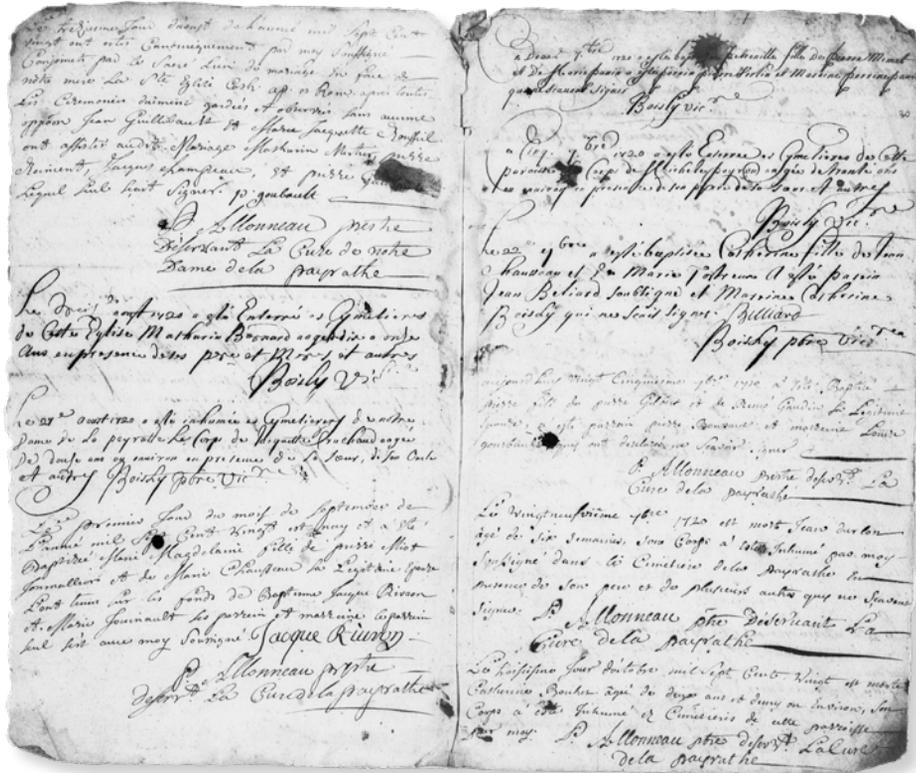


Figure 3. Deux feuillets du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse du village de La Peyratte, département des Deux-Sèvres, le 22 octobre 1720, en page 31 de 290 du lot 1712-1753.
 Source : Archives départementales des Deux-Sèvres, registres paroissiaux et d'état civil, La Peyratte, Deux-Sèvres, France, Baptêmes, Mariages, Sépultures 1712-1753, cote : E DÉPÔT 67 / 2 E 203-6,

demeure pas moins que le moine était toujours soumis au prieur de Parthenay et accomplissait à la demande un service en diverses paroisses à titre de vicaire.

Dans un feuillet du registre paroissial du village de La Peyratte portant le n° 30 de 209 du lot 1713-1753, cinq actes sont signés par Jean Boily. Le dernier de ces actes, daté du 22 octobre 1720 (**Figure 3**), nous le montre officiant une cérémonie de baptême dont la marraine est sa sœur aînée Catherine. Cela nous permet de penser que Catherine Boily est la servante de son frère vicaire et qu'elle le suit dans les paroisses où il est affecté.

Le 10 novembre 1720, le vicaire préside à quatre actes; ce sont les derniers signés par Jean Boily que nous avons pu trouver. Quelques jours plus tard, un autre vicaire le remplace. Jean aura donc été muté dans un autre village plus ou moins éloigné, ou bien encore, il est retourné dans sa congrégation, celle de Saint-Augustin, en la Maison-Dieu de Parthenay. Au bas de l'acte, on y voit la signature *Boily ptre vicaire*. Souvent, les prêtres ne signaient que leur nom de famille et leurs titres et fonctions, parfois ils signaient de leur nom au complet, accompagné de leurs titres et fonctions. L'auteur a retrouvé 154 actes paroissiaux où figure la signature de Jean Boily dans les registres de plusieurs paroisses, sur une période de 17 ans, de 1703 à 1720.

La vie d'un moine est partagée entre la prière, le soin et l'aumône envers les pauvres ainsi que le service paroissial. Jean Boily vit humblement dans sa congrégation et, en 1728 lors de l'assemblée du clergé, il demande, avec cinq autres membres de la Maison-Dieu, d'être exempté du rôle d'imposition en raison de ses faibles revenus qui suffisent à peine pour sa nourriture, son entretien et son vêtement.

Il est décédé après 1728, à une date et en un lieu qui nous sont encore inconnus, car nous n'avons pu trouver son acte de décès malgré les nombreuses recherches dans les actes paroissiaux de plusieurs villages et d'autres archives.

Les actes paroissiaux nous ont livré bien des détails sur la vie de Jean Boily. Ils s'ajoutent à la connaissance que nous avions de son père en tant que fermier et maréchal-ferrant.

L'ensemble de ces faits permet de reconstituer le contexte familial et de travail dans lequel vivait Guillaume Boily, et ce, bien qu'aucun document connu, à part son acte de naissance, ne mentionne son nom. Étant donné le rôle social et religieux de Jean Boily, voire l'influence qu'il exerçait dans sa famille, nous pouvons émettre une hypothèse afin de projeter un peu de lumière sur les circonstances qui ont amené Guillaume Boily à venir s'établir en Nouvelle-France.

Jean Boily étant un ecclésiastique, il est possible qu'il ait entretenu des contacts avec d'autres groupements religieux dans le Poitou. Ainsi, M^{re} de Laval, évêque de Québec, avait obtenu du roi Louis XIV en 1664 les revenus de l'abbaye de Méobecq afin de soutenir les œuvres du Séminaire de Québec. Or, cette abbaye est située dans le Berry, à environ 100 km de Saint-Jouin-de-Marnes. Des procureurs ou bien des fermiers généraux¹⁰ étaient nommés par le Séminaire de Québec pour le représenter sur place. Il est tout à fait plausible que Guillaume Boily ait été recruté par l'intermédiaire de son frère Jean pour s'établir en Nouvelle-France; cela expliquerait les rapports étroits et soutenus qu'a entretenus Guillaume Boily dès son arrivée en Nouvelle-France avec le Séminaire de Québec.

Avait-il signé un contrat d'engagement avec cet établissement avant de partir? Quel est le nom du navire qui l'a transporté à Québec? Voilà des questions et bien d'autres qui restent encore ouvertes à ce jour et qui requièrent des efforts de recherche.

10. DEMAY-FRESNEAU, Carole. *L'Abbaye de Méobecq et ses abbés québécois, XVII^e – XVIII^e siècles*, Alice Lyner éditions, 2012, p. 88-89.

Sommaire des recherches

L'ensemble des actes consultés dans les registres paroissiaux et les archives notariales nous permet de conclure qu'après avoir acquis la maison de Marnes par suite de son mariage avec Antoinette Bertrand en 1664, Antoine Boily s'établit à Saint-Jouin-de-Marnes jusqu'en 1685 environ pour y fonder une famille et exercer son métier de maréchal-ferrant. Peu après, Antoine et sa famille s'installent au village de Marnes pour y vivre dans leur propriété terrienne. Le jeune Guillaume avait à peine 3 ans lorsque sa famille est déménagée à Marnes. Il suivait son père à la forge et s'initiait aux travaux des champs sur les bords de la Dive. Son père lui apprit donc tous les rudiments du métier de maréchal-ferrant. Ayant en 1707 affermé sa propriété de Marnes dans le but évident de jouir d'un revenu de retraite, Antoine Boily, alors âgé de 60 ans environ, établit sa famille au village de Beaulieu-Sous-Parthenay, près de son fils Jean qui y est prêtre moine de la congrégation de Saint-Augustin, de sa fille Catherine, de son fils Guillaume âgé de

25 ans, et du reste de sa famille. Il était courant à cette époque qu'à la suite de l'arrivée d'un ecclésiastique dans un village proche de sa famille, celle-ci aille le rejoindre afin de jouir des privilèges que cette fonction comportait. Ils y vécurent au moins jusqu'en 1720, tel qu'en témoigne la présence du prêtre moine Jean Boily officiant en divers villages situés près de la ville de Parthenay. Puis, un jour de 1724, profitant de circonstances encore inconnues, Guillaume décida de quitter sa terre natale et sa famille, de traverser les mers pour s'établir en Nouvelle-France, à Baie-Saint-Paul, dans la seigneurie de la Côte-de-Beaupré appartenant au Séminaire de Québec. L'ensemble des faits relatés précédemment démontrent amplement que Guillaume était très bien préparé pour exercer son métier de forgeron pour le compte du Séminaire de Québec, pour recevoir une terre en concession de cette seigneurie et devenir ainsi un pionnier de la Nouvelle-France.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

monere30@hotmail.com

**Capsule
60^e**

Le saviez-vous ?

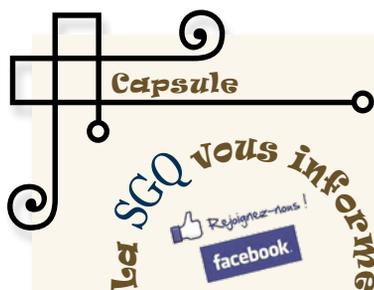
L'âge moyen au premier mariage :

1961		2019	
H	F	H	F
25,93	23,51	33,49	32,06

En 1961, 38,5% des femmes qui se marient et 6,5% des hommes ont entre 15 et 19 ans.

	1961	2019
Nombre de mariages	35 943	22 246
Taux de nuptialité	6,8 / 1000	2,6 / 1000
Naissances	139 857	84 200
Taux de fécondité	26,6 / 1000	9,9 / 1000
Taux de mortalité	7,0 / 1000	8,0 / 1000

Source : stats.gouv.qc.ca



Facebook

La Société de généalogie de Québec (SGQ) est maintenant sur Facebook. Abonnez-vous au fil d'actualité pour connaître les plus récentes nouvelles de la SGQ. Inscrivez « société de généalogie de Québec » dans la case « recherche » sur votre page d'accueil « Facebook ».

Remerciements aux bénévoles

La Société de généalogie de Québec peut être fière de compter sur une équipe de bénévoles engagés et dévoués. Je me répète souvent, mais sans vous, rien ne serait possible. Personne ne reçoit de rémunération pour le travail qu'il accomplit. Notre Société est vivante, elle innove et s'adapte constamment afin d'offrir à ses membres une expertise hors pair et des services de qualité.

L'année que nous venons de vivre a chamboulé bien des choses et amené chacun d'entre nous à revoir ses priorités. Pour certains, le travail a continué et je salue bien bas les efforts que vous avez déployés pour livrer la marchandise. Petit à petit, nous reviendrons à la situation d'avant cette pandémie. Nous aurons, encore et toujours, besoin de vous. Nous espérons, membres et administrateurs, pouvoir compter sur vous et le formidable travail que vous faites.

Encore une fois, MERCI

Guy Auclair, président



Capsule clio-généalogique : La notion de profondeur en généalogie

Sommairement, la profondeur généalogique se définit par le nombre de générations qu'un *ego* pourrait revendiquer. Dans une roue de paon, c'est le nombre de cercles qu'on peut compter entre l'*ego* et le dernier cercle extérieur. Même rarement complet, au Québec, le francophone dit de souche peut reculer jusqu'à la 13^e, 14^e ou 15^e génération. Nos descendants de Charlemagne

peuvent cependant méditer. Cette année, on célébrera le 2500^e anniversaire de la mort de Confucius. La filiation paternelle (les Kong) posséderait l'arbre généalogique le plus grand du monde et compterait 83 générations. En 2008, le *comité de compilation de la généalogie de Confucius* comptait deux millions de descendants connus et enregistrés, sur un total estimé de trois millions. Il faut une bonne mémoire.

fortierdanielsq@gmail.com

* Dans la mythologie grecque, Clio est la muse qui chante le passé des hommes et de leurs cités, leur l'histoire.



Confucius, gouache sur papier, vers 1770. Domaine public.
Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Confucius>.

Errata

À la page 147 du n° 334 de la revue **L'Ancêtre**, deux corrections doivent être apportées.

Au second paragraphe de la section « De Paris à l'île Percée en Gaspésie », 3^e ligne, il aurait fallu lire : « Ils auront six enfants ».

À la même page, colonne de droite, 1^{er} paragraphe complet, 3^e ligne, il faudrait lire : « Ils auront un enfant. Pierre épousera Marie-Angélique Martin en 1710 à Saint-Pierre, île d'Orléans ; ils auront sept enfants. »

Les corrections ont été apportées aux versions numériques.

Anne Le Roy et son ascendance dans l'Yonne (première partie)

Gilles Brassard, Pierre Le Clercq et Alain Noël



Gilles Brassard est né au Témiscamingue et a grandi en Abitibi. Après des études à l'Université Laval, il part pour la France où il enseigne la musique depuis trente ans. Passionné de généalogie depuis une quinzaine d'années, il parcourt les archives du Québec et de France à la recherche de ses ancêtres et des pionniers de la Nouvelle-France. La découverte, il y a quelques années, de l'acte de mariage de Louis Hébert et Marie Rollet reste l'une des grandes émotions du chercheur. Il tient également un blogue : conversationsancetres.wordpress.com.



Pierre Le Clercq est né en 1949 à Auxerre. Après treize années d'études de langues à la Sorbonne, il sera employé à l'ambassade d'Allemagne à Paris. Il occupe ses loisirs à des travaux généalogiques dès 1980, s'intéressant entre autres sujets aux pionniers canadiens originaires de l'Yonne. En 2009, il devient trésorier de l'Académie internationale de généalogie, puis, en 2015, président de la Société généalogique de l'Yonne (SGY), fondée en 1981. Il est l'auteur d'un ouvrage en huit volumes intitulé *Les Auxerrois d'avant 1600*. Il tient son propre site : esgeaihygrecq.jimdo.com.



Alain Noël est né en 1958. Docteur de l'Université de Sorbonne (Paris IV), il est le président fondateur de la Société généalogique de l'Yonne, de 1981 à 1991. En 1994, il crée le Groupe d'Étude de Microhistoire. Après avoir fait carrière dans l'enseignement, il a dirigé par la suite une section d'enseignement supérieur à Auxerre et a mis en place un module de recherches aux Archives départementales de l'Yonne consacré aux métiers du notariat. Il anime actuellement un atelier de paléographie aux Archives de l'Yonne. Auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles sur l'histoire des familles, il publie une revue électronique, *La Page du Chercheur*, accessible sur le site : <https://www.microhistoire.com>.

Résumé

C'est à partir d'une découverte capitale effectuée par Gilles Brassard, à savoir l'acte de baptême d'Anne Le Roy (1654-1719), que Pierre Le Clercq et Alain Noël ont entrepris de remonter l'ascendance, dans l'Yonne, de cette Fille du roi dont descendent de nombreuses personnes en Amérique du Nord. C'est en fouillant dans le riche notariat de la ville de Sens qu'a pu être dressé, parfois sur sept générations, un arbre généalogique ascendant s'élevant jusqu'à la fin du xv^e siècle ! La pionnière canadienne Anne Le Roy descendait de plusieurs familles notables bien implantées à Sens, qui avaient passé en ville de nombreux contrats notariés. Elle est aussi apparentée au célèbre écrivain Savinien de Cyrano de Bergerac (1619-1655). Les trois auteurs de cette monographie familiale vous invitent à découvrir le fruit de leurs travaux.

Le 30 septembre 1670, en l'église Sainte-Anne-de-Beaupré, une Fille du roi nommée Anne Le Roy, fille de Pierre et Anne Fleury, se mariait en premières noces avec Nicolas Bouchard, fils de Clément et Louise Bressard. Le 15 septembre précédent, elle avait passé un contrat de mariage avec son futur conjoint devant M^e Romain Becquet, notaire à Québec. L'origine de cette femme venue de France est connue : dans son acte religieux de mariage, on peut lire très clairement qu'elle venait de la paroisse de Saint-Hilaire, diocèse de Sens en Bourgogne, et dans son contrat notarié de mariage on lit

qu'elle était originaire de Sens en Bourgogne, évêché dudit lieu. À partir de ces deux indications, le regretté René Jetté a proposé en 1983, dans son monumental *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, de fixer le lieu de naissance d'Anne Le Roy en la commune de Saint-Hilaire-sous-Romilly, dans le département français de l'Aube. Depuis lors, personne en France ou au Canada n'a contesté cette proposition. Pourtant, dans le tout premier registre paroissial de la localité proposée par René Jetté, qui commence en 1649 et comporte une lacune allant de 1655 à 1665, on ne trouve aucune famille portant les

noms de Le Roy ou de Fleury. Il a fallu attendre l'année 2019 pour que l'un des trois auteurs de la présente étude, le généalogiste canadien Gilles Brassard, découvre le véritable lieu de naissance de son ancêtre Anne Le Roy : la paroisse Saint-Hilaire en la ville de Sens, où cette jeune pionnière envoyée peupler l'Amérique du Nord avait été baptisée le 10 mars 1654.

Cette découverte montre qu'il faut toujours tenir compte du fait que, sous l'Ancien Régime en France, les chefs-lieux de diocèse étaient composés de plusieurs paroisses distinctes. Quatre diocèses se partageaient alors le territoire actuel du département de l'Yonne : ceux de Langres et d'Autun, dont les sièges épiscopaux se trouvaient dans deux autres départements, soit la Haute-Marne et la Saône-et-Loire, et ceux de Sens et d'Auxerre, dont les deux chefs-lieux respectifs étaient situés dans l'Yonne.

La ville épiscopale d'Auxerre était divisée avant 1793 en douze paroisses : Notre-Dame-la-d'Hors, Saint-Amâtre, Saint-Eusèbe, Saint-Gervais, Saint-Loup, Saint-Mamert, Saint-Martin-lès-Saint-Julien, Saint-Martin-lès-Saint-Marien, Saint-Pèlerin, Saint-Pierre-en-Château, Saint-Pierre-en-Vallée et enfin Saint-Regnobert. La ville archiépiscopale de Sens, quant à elle, était alors scindée en seize paroisses, à savoir Saint-Benoît, Saint-Cartault, Sainte-Colombe, Sainte-Croix, Saint-Didier, Saint-Hilaire, Sainte-Madeleine, Saint-Maurice, Saint-Pierre-le-Donjon, Saint-Pierre-le-Rond, Saint-Maximin, Saint-Nicolas, Saint-Pregts, Saint-Romain, Saint-Savinien et Saint-Symphorien. Le nombre de paroisses n'était pas vraiment lié au nombre d'habitants dans chacune de ces deux villes. En 1792, quelque 12 000 personnes vivaient à Auxerre, pour environ 10 000 âmes à Sens. Ces chiffres devaient être presque les mêmes au xvii^e siècle, à la naissance d'Anne Le Roy et lorsque celle-ci partit pour le Canada. Il y avait donc quatre fois plus d'habitants à Sens, à l'époque, que de Français vivant en Nouvelle-France.

Anne Le Roy en France puis au Canada

Parmi toutes les Filles du roi qui ont quitté définitivement l'Europe pour aller fonder une famille en Amérique, cinq étaient originaires de la ville de Sens :

- les sœurs Catherine et Madeleine Normand, nées en 1644 et 1646 respectivement, filles de Baptiste et Catherine Pageot ;
- Anne Colin, née vers 1645 et fille de Nicolas et Isabelle Calende ;
- Françoise Paris, née vers 1646 et fille d'Edme et Cyrette Baron ; et
- Anne Le Roy, née en 1654.

Si aucun document n'atteste pour le moment que Françoise Paris et Anne Colin étaient vraiment natives de Sens, aucun doute ne subsiste à présent quant à l'origine d'Anne Le Roy. Son acte de baptême, trouvé dans le premier registre en ligne de l'église Saint-Hilaire de Sens, est libellé ainsi :

Anne, fille de Pierre Le Roy et d'Anne Fleury, ses père et mère, a été ce jourd'hui baptisée par moi, prêtre soussigné. Elle a eu pour parrain Michel Mourot et pour marraine [Anne] Pourille. Fait le dixième jour de mars audit an [1654].

Le parrain et la marraine d'Anne Le Roy savaient lire et écrire. Son parrain, Michel Mourot, signa en effet *Miche Mourotz* au bas de l'acte de baptême, tandis que sa marraine, qui en fait était son aïeule maternelle, signa *Anne Pourille*. La jeune fille n'avait que 16 ans lorsqu'elle arriva au Canada en 1670. Elle y apportait des biens estimés à trois cents livres et un don du roi de France s'élevant à cinquante livres. Catherine Normand était arrivée sur place en 1665, Madeleine Normand et Anne Colin en 1669, et Françoise Paris ne devait débarquer à Québec qu'en 1673. En tant que Fille du roi destinée à enfanter de nombreux Canadiens, Anne Le Roy ne tarda pas à être demandée en mariage. Son prétendant, Nicolas Bouchard, qu'elle épousa le 30 septembre 1670 à Beaupré, avait à l'époque environ 35 ans, soit 19 ans de plus qu'elle. Il avait été engagé à La Rochelle le 3 mars 1657, à l'âge de 22 ans, pour aller travailler en Nouvelle-France avec un contrat en bonne et due forme. Il venait alors de Lagord, près de La Rochelle. Anne Le Roy eut six enfants avec lui :

- **Angélique**, née le 17 février 1673 à Beaupré et baptisée le 25 février suivant en l'église Sainte-Anne. Le 14 février 1692, à Cap-Saint-Ignace, elle épousera Louis Bossé, fils de Jean et Anne Guillon.
- **Agnès**, baptisée le 19 mars 1675 en l'église Sainte-Anne-de-Beaupré. Le 17 novembre 1701, à Cap-Saint-Ignace, elle épousera Joseph Morin dit Valcourt, fils d'Alphonse et Madeleine Normand, déjà décédée lors du mariage. Grâce à cette union matrimoniale, deux des cinq Filles du roi, Anne Le Roy et Madeleine Normand, mères des deux conjoints, ont engendré une postérité commune en Amérique du Nord. Nées l'une et l'autre en la paroisse Saint-Hilaire, à Sens, il est intéressant de noter qu'elles se sont probablement fréquentées au Canada, puisque deux de leurs enfants ont fini par convoler en justes noces.
- **Elisabeth**, née le 6 octobre 1677 à Cap-Saint-Ignace puis baptisée au même lieu le 10 octobre suivant. Le 13 juillet 1699, à Cap-Saint-Ignace, elle épousera Charles Fournier, fils de Guillaume et Françoise Hébert.
- **Pierre**, né le 25 novembre 1679 et baptisé à Cap-Saint-Ignace le même jour. Le 27 mai 1709, à Montmagny, il épousera Catherine Fournier, fille de Simon et Catherine Rousseau.
- **Ignace**, né à Cap-Saint-Ignace le 23 février 1682 et baptisé le surlendemain au même lieu. Le 26 août 1712, à Berthier, il épousera Jeanne Roy, fille de Noël et Jeanne Thérèse Cassé.
- **Nicolas**, né à Cap-Saint-Ignace le 16 janvier 1684 puis baptisé au même lieu le 22 janvier suivant. Le 1^{er} juillet 1709, à Château-Richer, il se maria avec Anne Veau, fille d'Etienne et Marguerite Gagnon.

1. Archives municipales de Sens, 4E388, registre E31. Cet acte de baptême est en ligne sur le site des Archives de l'Yonne à Auxerre : <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dad0a0f7/daogrp/0/81>.

Lorsqu'elle donna naissance à son sixième enfant, à l'âge de 29 ans, Anne Le Roy venait de perdre son premier mari, mort entre le 16 avril 1683 et le 16 janvier 1684. Elle convola toutefois en secondes noces l'année suivante, le 8 octobre 1685 en l'église Notre-Dame à Québec, épousant ce jour-là un jeune Canadien âgé d'à peine 25 ans, Claude Guimond, fils de Louis et Jeanne Bitouset, qui s'étaient mariés à Québec le 11 février 1653. Elle donna six enfants à son second conjoint, tous nés et baptisés à Cap-Saint-Ignace, dont deux qui moururent jeunes :

- **Marie Anne**, née le 21 juin 1686 puis baptisée le 9 juillet suivant. Le 28 juillet 1704, à Cap-Saint-Ignace, elle épousera Jean François Thibault, fils de François et Elisabeth Agnès Lefebvre. Elle mourut cependant dès le 27 janvier 1705 à L'Islet, sans avoir eu d'enfants.
- **Louis**, né le 5 septembre 1688 puis baptisé le 18 septembre suivant. Le 6 novembre 1713, à Cap-Saint-Ignace, il épousera Marie Françoise Richard, fille de Pierre et Françoise Miville. Il mourut avant la naissance de son second fils, né le 25 janvier 1716.
- **François**, né le 28 octobre 1690 et baptisé le lendemain. Le 5 février 1714, à L'Islet, il épousera Elisabeth Fortin, fille de Charles et Sainte Cloutier.
- **Louise**, née le 27 avril 1693 et baptisée le 17 mai suivant. Le 14 novembre 1712, à Cap-Saint-Ignace, elle épousera Charles Fortin, fils de Charles et Sainte Cloutier.
- **Claude Joseph**, né le 3 juin 1695 puis baptisé le surlendemain. Il trépassera à l'âge de 17 ans et sera inhumé à Cap-Saint-Ignace le 13 juin 1712.
- **Jean-Baptiste**, né le 25 octobre 1697 et baptisé le lendemain. Il mourut le jour même de son baptême et fut enterré le lendemain, 27 octobre 1697, à Cap-Saint-Ignace².

Anne Le Roy put assister aux mariages de tous ses enfants qui avaient atteint l'âge de se marier, soit dix sur les douze. Elle ne mourut, en effet, que le 11 novembre 1719, à Cap-Saint-Ignace, à l'âge de 65 ans. Son second mari lui survécut pendant dix-huit ans et trois mois, puisqu'il ne rendit l'âme à son tour que le 13 février 1738.

L'ascendance d'Anne Le Roy en France

Si l'on compare Anne Le Roy à ses quatre consœurs originaires de Sens, on constate que son ascendance est beaucoup plus étoffée que celles de Catherine et Madeleine Normand, d'Anne Colin et de Françoise Paris. Personne n'a trouvé pour le moment le moindre document, dans les registres paroissiaux et notariaux de Sens, qui concernerait les familles d'Anne Colin et de Françoise Paris au sein de cette ville. Pour ce qui est des sœurs Catherine et Madeleine Normand, la collecte reste maigre. On sait qu'elles ont toutes deux été baptisées

en l'église Saint-Hilaire, à Sens : la première le 17 mai 1644³, la seconde le 29 août 1646⁴. On sait également que leurs parents, Baptiste Normand et Catherine Pageot, se sont unis par un contrat de mariage conclu le 14 juillet 1643 devant M^e Louis Boullard, notaire royal à Sens. Grâce à ce contrat providentiel, on apprend que le maître pâtissier Baptiste Normand était le fils de Jean et Etienne Brochet, tous deux déjà décédés, et que Catherine Pageot était la fille du pâtissier Edme et feu Marguerite Brisset⁵. On connaît donc le nom de chacun des quatre grands-parents de Catherine Normand et de sa sœur Madeleine.

Les recherches sur l'ascendance d'Anne Le Roy ont été beaucoup plus fructueuses. En effet, l'un des trois auteurs de la présente étude, Pierre Le Clercq, président de la Société généalogique de l'Yonne (SGY), dispose du fichier exhaustif de tous les actes de mariage enregistrés dans l'Yonne avant 1793, fichier qui comprend en outre, avant cette date, tous les contrats de mariage scellés à Auxerre et une grande partie des contrats de mariage conclus à Sens. Ce fichier, constitué en vingt-cinq ans par quelque 200 bénévoles, comporte actuellement plus de 550 000 couples, unis par un curé, un pasteur ou devant notaire, avec indication des parents et, le cas échéant, des anciens conjoints. Tous les membres de la SGY, qu'ils soient français, canadiens ou d'un autre pays, peuvent le consulter librement en ligne. Les ancêtres d'Anne Le Roy y figurent tous.

Le bénévole qui a relevé tous les actes de mariage de Sens, avant 1793, et un grand nombre de contrats de mariage scellés dans cette ville pour la même période, est l'ancien directeur des Archives municipales de Sens : Jacques Gyssels, qui, pour les contrats de mariage les plus anciens et difficiles à lire, s'est fait aider par Etienne Meunier, l'un des trois fondateurs en 1981 de la SGY. Le fichier manuel ainsi créé peut être consulté à Sens dans la salle de lecture des Archives municipales. Ce vaste outil de travail a ensuite été saisi sur ordinateur par Sylvie Lajon, vice-présidente de la SGY, puis mis en ligne sur le site départemental de l'association. Il convient donc de remercier ici ces trois chercheurs bénévoles.

Toutefois, pour parfaire et consolider l'arbre de l'ascendance française de la pionnière Anne Le Roy, il était indispensable d'explorer d'autres documents que ceux rassemblés dans le fichier des mariages religieux et notariés de Sens, élaboré à l'initiative de Jacques Gyssels. Notre étude n'aurait pas été complète sans l'apport, capital, du troisième auteur du présent article, Alain Noël, président fondateur de la SGY, qui, ayant photographié depuis des années toutes sortes de documents en grand nombre, en a extrait tous ceux concernant les ancêtres d'Anne Le Roy (qui porte ici le numéro Sosa 1).

2. Les données concernant les douze enfants issus des deux lits d'Anne Le Roy sont toutes tirées de l'ouvrage de René Jetté, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, publié en 1983.

3. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dacdf3ae/daogrp/0/138>.

4. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dad0a0f7/daogrp/0/12>.

5. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E33-29.

Première génération ascendante

2. **Pierre Le Roy.** Né à Sens, il était maître drapier et savait signer son nom : *P. Le Roy*.

Le 31 juillet 1650, devant M^e Louis Laurent, notaire à Sens, alors qu'il était encore célibataire, Pierre assista à la signature du contrat de mariage de son frère Jacques et Jeanne Dufour, fille d'un sergent royal au bailliage et siège présidial de Sens, Hugues Dufour, et de Marie Moreau⁶.

Trois mois plus tard, le 23 octobre 1650, devant M^e François Bollogne père, notaire royal à Sens, il passa à son tour un contrat de mariage l'unissant à Anne Fleury; étaient présents ses trois frères, soit maître Jean Le Roy, commissaire des tailles en l'élection de Sens, Jacques Le Roy, maître drapier à Sens, accompagné de Jeanne Dufour, sa femme, et enfin Olivier Le Roy, potier d'étain⁷.

Grâce au contrat de mariage conclu entre son frère Jacques et Jeanne Dufour, nous savons que Jean Le Roy, son frère aîné, était déjà marié avec une dénommée Marie Bérault.

Les quatre frères, Jean, Jacques, Pierre et Olivier, étaient les fils de Jacques et Jeanne Dedrou.

3. **Anne Fleury.** Née à Sens, elle savait bien signer son nom : *Anne Fleury*.

Le 23 octobre 1650, devant M^e François Bollogne père, elle passa un contrat de mariage l'unissant au marchand drapier Pierre Le Roy, en présence de nombreux parents: sa mère Anne Pourille, veuve de Christophe Fleury, et le second mari de celle-ci, Eloi Grué, receveur de la terre et seigneurie de Granchette en la paroisse Saint-Denis-lès-Sens; sa grand-mère maternelle, Madeleine Germain, veuve d'Antoine Pourille; sa grand-mère paternelle par alliance, Marie Lefebvre, qui était la *marâtre* (belle-mère) de son père et la veuve du père de celui-ci, Jacques Fleury l'aîné, marchand boucher à Sens; son oncle paternel Jacques Fleury le jeune et sa femme Madeleine Lucas; sa tante paternelle Marguerite Fleury et son conjoint Loup Dumont; sa tante maternelle Madeleine Pourille et son époux Claude Guillemain; sa tante maternelle Barbe Pourille, veuve d'Antoine Camusat; sa tante maternelle Denise Pourille et son mari Jean Lhermitte; et enfin sa tante maternelle Marie Pourille et son conjoint Thomas Chemin⁸.

Anne Fleury a donné au moins deux enfants à Pierre Le Roy, son époux:

– la future Fille du roi, Anne, baptisée le 10 mars 1654 en l'église Saint-Hilaire à Sens;

– Pierre, baptisé en la même église le 28 mai 1656. Il eut pour parrain Pierre Gressier, sieur de La Croix, et pour marraine Marguerite Fleury, sa tante maternelle⁹.

Deuxième génération ascendante

4. **Jacques Le Roy.** Né à Sens, il était commissaire des tailles en l'élection de Sens et savait signer son nom : *Leroy*.

Le 8 septembre 1612, devant M^e Louis Badin, notaire à Sens, en présence de dame Françoise de Bercerolles, sa *marâtre*, et de Jean Le Roy, son frère, Jacques a reçu de Macé Le Roy, son père, par le testament que celui-ci a dicté alors qu'il était malade et gisait au lit en sa demeure sise en la paroisse Saint-Maurice, à Sens, l'office de commissaire des tailles en l'élection de Sens que son père détenait jusqu'alors¹⁰.

Le 8 mars 1613, devant M^e Louis Badin, ont comparu d'une part Jean Manjon, marchand à Sens, tuteur et curateur des enfants mineurs que celui-ci a eus de sa défunte épouse Françoise Le Roy, et d'autre part Jacques Le Roy, praticien à Sens, assisté de son curateur, Nicolas Blénon, marchand domicilié à Sens, parties qui ont procédé à un échange de biens: Jean Manjon a cédé à Jacques Le Roy une maison de fond en comble sise en la Grande Rue de Nailly, près de Sens, et Jacques Le Roy a cédé à Jean Manjon les héritages qu'il a reçus dans la succession de feu Macé Le Roy, ancien commissaire des tailles en l'élection de Sens, et de feu Françoise Rousselet, ses parents.

Le même jour, devant le même notaire à Sens, Jean Manjon et Jacques Le Roy ont vendu la maison de Nailly à Michel Chastelu, vigneron vivant à Nailly, habitation issue de la succession des feus Macé Le Roy et Françoise Rousselet, ceci pour la somme de 240 livres tournois¹¹.

Le 8 août 1613, devant M^e Louis Badin, Jacques, devenu commissaire des tailles en l'élection de Sens, a assisté comme témoin à une reconnaissance de rente effectuée par le marchand Jean Manjon, veuf de Françoise Le Roy, envers maître Jean Perrot, procureur au bailliage et siège présidial de Sens, ceci pour un jardin contenant plusieurs treilles et arbres fruitiers, entouré d'une grande muraille devant et de haies aux autres endroits, le tout situé au faubourg Saint-Didier à Sens¹².

Le 21 novembre 1613, devant M^e Pierre Richebois, notaire à Sens, Jacques Le Roy a passé un contrat de mariage avec Jeanne Dedrou. Étaient présents sa *marâtre* (belle-mère) Françoise de Bercerolles, veuve en dernières nocces de son père Macé Le Roy; M^e Jérôme Rousselet, avocat au bailliage de Sens, et sa femme Esther Picotté; Pierre Cousin, marchand à Sens, et sa femme Marie Rousselet; Marin Hollier et son épouse Nicole

6. *Ibid.*, liasse 3E83-212, folio 106 recto.

7. *Ibid.*, liasse 3E22-339-2, folio 1273 recto.

8. *Ibid.*

9. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dad0a0f7/daogrp/0/106>.

10. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E83-171.

11. *Ibid.*, liasse 3E83-172.

12. *Ibid.*

Le Roy; Jean Le Roy l'ainé, sergent royal audit bailliage de Sens; Jean Manjon, marchand, et son épouse Marie Guichard; Macé Le Roy, coutelier à Sens; Françoise Séjournant, veuve de maître Jean Rousselet, docteur en médecine; Claude Rousselet, avocat au bailliage de Sens; et enfin, Nicolas Blénon, marchand à Sens¹³.

Puis le 15 juin 1614, devant le notaire Richebois, Jacques Le Roy a assisté avec son épouse Jeanne Dedrou à la signature du contrat de mariage qui unissait en troisièmes noces sa belle-mère Françoise de Bercerolles, veuve en secondes noces de Macé Le Roy, à Savinien Galopin, sergent royal au bailliage de Sens¹⁴.

Le 23 novembre 1614, devant M^e Badin, Jacques Le Roy a assisté comme témoin à la vente, par le marchand Etienne Gaudeau et son épouse Etienne Caron, domiciliés à Sens, ceci à Martin Dumont, vigneron à Saint-Martin-du-Tertre près de Sens, d'un quartier de vigne situé au lieu-dit des Sublaines à Courtois-sur-Yonne, vendu pour la somme de 54 livres tournois¹⁵.

Le 29 août 1615, devant le même notaire, Jacques a assisté avec son épouse à la signature du contrat de mariage qui unissait sa sœur Marie au marchand Paul Biard¹⁶.

Le 4 mars 1616, en l'église Saint-Hilaire à Sens, il devint le parrain de son neveu par alliance Jacques Dedrou, fils de Jean et Jeanne Faisant¹⁷.

Le 29 juin 1624, en la même église, il fut ensuite le parrain d'un autre neveu par alliance nommé Jacques Biard, fils de Paul, marchand boucher, et dame Marie Le Roy¹⁸.

Le 2 juillet 1624, devant M^e Louis Boullard, a été effectué un premier partage après décès des biens laissés en héritage par Pierre Dubec, divisés en deux lots. Le premier lot fut attribué aux trois enfants du défunt et d'Etienne Dedrou, remariée à Pierre Lamy, ceux-ci étant le marchand Pierre Dubec, jouissant déjà de ses droits, ainsi que Suzanne et Claudine Dubec, filles mineures placées sous la tutelle et curatelle de Jacques Le Roy; le second lot allait à Pierre Lamy et Etienne Dedrou¹⁹.

Le 18 janvier 1625, devant le notaire Boullard, en présence de Pierre Lamy et de sa femme, a été effectué un second

partage après décès des biens laissés en héritage par Pierre Dubec, premier conjoint d'Etienne Dedrou, divisés en trois lots attribués à leurs trois enfants: Pierre Dubec, Suzanne Dubec, émancipée et placée sous la curatelle de Jacques Le Roy, et Claudine Dubec, fille mineure placée sous la tutelle de Pierre Lamy, son beau-père²⁰.

Puis le 14 juillet 1625, devant le notaire Boullard, Jacques et son épouse assistent à la signature du contrat de mariage de leur nièce par alliance Suzanne Dubec et du marchand Jean Mitais²¹.

Le 20 février 1628, devant le même notaire, lui et son épouse sont témoins au contrat de mariage de leur neveu Nicolas Monjardet, marchand drapier, et de Marguerite Beaufileux²².

Le 28 novembre 1630, devant le même notaire, a lieu un partage après décès des biens laissés en héritage par Etienne Dedrou, épouse en secondes noces de Pierre Lamy, divisés en trois lots entre les trois enfants issus du premier lit de la défunte: Suzanne Dubec, femme de Jean Mitais, marchand à Sens, Pierre Dubec et Claudine Dubec, placée quant à elle sous la tutelle de Jean Mitais et sous la curatelle de Jacques Le Roy²³.

5. Jeanne Dedrou. Baptisée le 1^{er} octobre 1591 en l'église Sainte-Croix, à Sens, elle eut pour parrain Nicolas Roulland et pour marraines Jeanne Mayette et Michelle Fouassier²⁴. Elle a appris à signer son nom: *Jehanne de Drou*.

Le 6 octobre 1608, en l'église Saint-Hilaire à Sens, elle est l'une des deux marraines de sa nièce Anne Virlois, fille de maître Simon Virlois, procureur au bailliage et siège présidial de Sens, et de Catherine Dedrou²⁵.

Puis, le 24 janvier 1611, au même endroit, elle est marraine de son neveu Jean Dedrou, fils du chirurgien Jean et Jeanne Faisant²⁶.

Le 21 novembre 1613, devant M^e Pierre Richebois, elle passa, à l'âge de 22 ans, un contrat de mariage qui l'unissait à maître Jacques Le Roy, ceci en présence de: Michel Delagrance, son oncle; le marchand Jacques Delagrance, son autre oncle, époux de Gabrielle Piat; son frère Jean, marchand, mari de Jeanne Faisant; sa sœur Etienne, épouse de Pierre Dubec;

13. *Ibid.*, liasse 3E71-51.

14. *Ibid.*, liasse 3E71-52.

15. *Ibid.*, liasse 3E83-172.

16. *Ibid.*, liasse 3E83-171.

17. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dabda538/daogrp/0/307>.

18. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468daca3f20/daogrp/0/80>.

19. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E33-6.

20. *Ibid.*, liasse 3E33-7.

21. *Ibid.*, liasse 3E33-7, p. 248.

22. *Ibid.*, liasse 3E33-11, 4^e cahier.

23. *Ibid.*, liasse 3E33-14, p. 708 à 729.

24. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dac19c78/daogrp/0/4>.

25. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dabda538/daogrp/0/232>.

26. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dabda538/daogrp/0/254>.

son autre sœur Catherine, femme de Simon Virlois²⁷. Dans ce contrat, on apprend que Jeanne était la fille des défunts Pierre Dedrou et Catherine Delagrance. Après son décès dix-neuf ans plus tard, l'inventaire de ses biens fut dressé le 20 novembre 1632, devant M^e Benoist, notaire à Sens²⁸. Son mari, qui lui survécut, décéda avant 1650. Elle lui avait donné au moins six enfants :

- Jean, sergent royal au bailliage de Sens et commissaire des tailles en l'élection de Sens, qui épousa Marie Bérault avant 1650. Il savait signer son nom : *J. Le Roy*.
- Jacques, marchand drapier, qui, le 31 juillet 1650, devant M^e Louis Laurent, notaire royal à Sens, passa un contrat de mariage l'unissant à Jeanne Dufour, fille d'Hugues, sergent royal au bailliage et siège présidial de Sens, et Marie Moreau²⁹.
- Pierre, marchand drapier, époux d'Anne Fleury et père de la Fille du roi Anne Le Roy.
- Olivier Le Roy, potier d'étain à Sens, qui savait signer son nom : *Olivier Le Roy*.
- Daniel, baptisé le 14 août 1630 en l'église Saint-Maximin à Sens. Il eut pour parrain Daniel Séjournant, fils de Baptiste, lieutenant au grenier à sel de Sens, et pour marraine Marguerite de La Chaussée, fille de M^e Pierre de La Chaussée, avocat au siège présidial de Sens³⁰.
- Françoise, baptisée le 7 novembre 1631 en l'église Saint-Hilaire à Sens. Elle eut pour parrain Etienne Tenard, procureur fiscal au bailliage de Domats, et pour marraine dame Marie Sibille³¹.

6. Christophe Fleury. Né à Sens, marié avec Anne Pourille avant 1630, il était marchand boucher et savait signer son nom : *C. Fleury*.

Le 26 novembre 1641, devant M^e François Bollogne, il participa à une assemblée générale des maîtres bouchers de la ville de Sens avec : Jacques Fleury l'aîné, son père, Jacques Lhermitte, Pierre Cordelier, Jacques Fleury le jeune, Jean Chevallier l'aîné, Loup Dumont, Simon Naison, Pierre Naison, Nicolas Rousset, Jacques Bertin, Claude Picouet, Jacques Michelet, Macé Rousselet, Léger Chevallier, Toussaint Pillon, ainsi que Louise Lefebvre, veuve de Nicolas Lucas, Jeanne Beauvallet, veuve de Claude Jossey, Michelle Fouassier, veuve de Claude Picouet, Nicole Pelée, veuve de Guillaume Naison, et Marie Beauvallet, veuve de Nicolas Rousset. Ces bouchers et bouchères de Sens

protestaient alors contre les deux arrêts contradictoires rendus les 27 octobre 1640 et 19 juin 1641, car ils les obligeaient tous, à partir du 15 août 1641, à verser un *droit du pied fourché*, c'est-à-dire une taxe due au roi sur la viande d'ovins, de bovins et de porcins³².

Trois ans plus tard, le 3 octobre 1644, devant M^e Louis Boullard, Christophe assista avec sa femme à la signature du contrat de mariage unissant sa belle-sœur Marie Pourille à Thomas Chemin, maître potier d'étain³³. Il était alors receveur de la terre et seigneurie de Granchette, à Saint-Denis-lès-Sens. Il trépassa avant que sa fille Anne ne signât un contrat de mariage à Sens, le 23 octobre 1650, avec Pierre Le Roy. Ce contrat notarié nous apprend que Christophe était l'un des fils de Jacques Fleury l'aîné, marié à Marie Lefebvre. Cette dernière, cependant, était sa belle-mère, sa mère étant Jeanne Thion, première épouse de son père.

7. Anne Pourille. Née à Sens, elle savait bien signer son nom : *Anne Pourille*.

Le 4 août 1630, en l'église Saint-Pierre-le-Rond à Sens, elle fut la marraine de son neveu par alliance Jacques Fleury, fils de Jacques et Madeleine Lucas³⁴.

Le 7 mars 1639, devant le notaire Boullard, Anne est témoin avec son mari Christophe à la signature du contrat de mariage de sa sœur Denise et du marchand boucher Jean Lhermitte³⁵. Le 3 octobre 1644, devant le même notaire, Anne assista ensuite avec son conjoint à la signature du contrat de mariage unissant sa sœur Marie à Thomas Chemin³⁶. Grâce à ces deux contrats notariés, nous savons que les parents d'Anne et de ses sœurs étaient le maître couvreur Antoine Pourille et Madeleine Germain.

Le 23 octobre 1650, devant M^e François Bollogne père, Anne et son second mari Eloi Grué sont présents à la signature du contrat de mariage unissant sa fille du premier lit, Anne Fleury, au marchand drapier Pierre Le Roy³⁷.

Enfin, le 10 mars 1654, en l'église Saint-Hilaire à Sens, elle est la marraine de sa petite-fille Anne Le Roy, fille de Pierre et Anne Fleury³⁸. Elle avait donné huit enfants au moins à son premier conjoint :

- Anne, née avant 1630, épouse de Pierre Le Roy et mère de la Fille du roi Anne Le Roy.

27. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E71-51.

28. *Ibid.*, liasse 3E22-186.

29. *Ibid.*, liasse 3E83-212, folio 106 recto.

30. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dacc24e1/daogrp/0/4>.

31. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468daca3f20/daogrp/0/169>.

32. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E22-333-2.

33. *Ibid.*, liasse 3E33-30.

34. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dac2e666/daogrp/0/303>.

35. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E33-25.

36. *Ibid.*, liasse 3E33-30.

37. *Ibid.*, liasse 3E22-330-2, folio 1273 recto.

38. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dad0a0f7/daogrp/0/81>.

- Jacques, baptisé le 21 février 1630 en l'église Saint-Hilaire à Sens. Il eut pour parrain maître Jacques Fleury l'aîné, son aïeul paternel, et pour marraine sa tante maternelle Denise Pourille³⁹.
- Antoine, baptisé le 7 juin 1631 en la même église. Il eut pour parrain et marraine maître Antoine Pourille, son aïeul maternel, et dame Marguerite Fleury, sa tante paternelle⁴⁰.
- Christophe, baptisé le 2 mai 1635 en la même église. Il eut pour parrain et marraine Christophe Jennenet et dame Marie Lefebvre, seconde épouse de son aïeul paternel⁴¹.
- Jacques, baptisé le 15 juin 1637 en l'église Saint-Pierre-le-Rond à Sens. Il eut pour parrain son oncle Jacques Fleury le jeune, maître boucher, et pour marraine Claudine Bru, fille d'Hélie, marchand demeurant au faubourg Saint-Pregts à Sens⁴².
- Madeleine, baptisée le 9 août 1638 dans cette même église. Elle eut pour parrain Jean Villiers, fils de maître Antoine Villiers, procureur au bailliage de Sens, et pour marraine son aïeule maternelle Madeleine Germain, épouse d'Antoine Pourille⁴³.
- Marguerite, baptisée le 19 mars 1640 dans la même église. Elle eut pour parrain le jeune Jacques Michelet, fils du maître boucher Jacques Michelet, et pour marraine sa tante paternelle Marguerite Fleury, épouse du maître boucher Loup Dumont⁴⁴. Le 28 mai 1656, en l'église Saint-Hilaire à Sens, âgée de 16 ans, elle fut marraine de Pierre Le Roy, son neveu, fils de Pierre et Anne Fleury.
- Jeanne, baptisée le 15 septembre 1642 en l'église Saint-Pierre-le-Rond à Sens. Elle eut pour parrain et marraine Louis Farinade et Jeanne Therriat⁴⁵.

Troisième génération ascendante

8. Macé Le Roy. Né à Sens, il savait signer son nom : *M. Le Roy*.

Le 20 août 1581, devant M^e François Boutet le jeune, notaire à Sens, il assista avec sa femme Françoise Rousselet à la signature d'un contrat de mariage qui unissait maître Jean Rousselet, son beau-frère, à Françoise Séjournant⁴⁶.

Le 24 janvier 1595, devant M^e Pierre Richebois, il acquit par hypothèque un jardin d'une superficie d'un quartier et demi situé au faubourg Saint-Didier à Sens, chargé d'une rente

perpétuelle de 2 deniers parisis à verser chaque année au chapitre cathédral de Sens⁴⁷.

Le 9 mars 1595, devant M^e Hilaire Martin, notaire à Sens, en l'absence de Macé Le Roy, sergent royal et commissaire des tailles en l'élection de Sens, dont le nom a été biffé, comparurent les trois autres enfants des défunts M^e Jean Le Roy, notaire royal au bailliage de Sens, et Perrette Denis, sa femme. Ce sont Jean Le Roy, Nicole Le Roy et son époux Pierre Hardy, marchand, et Marie Le Roy et son mari Mathieu Rousselet, marchand tanneur, tous héritiers pour un quart chacun de leurs père et mère. Ils déclarèrent être détenteurs d'une maison de fond en comble située en la paroisse Saint-Maximin à Sens, en la rue de la Petite-Juiverie, tenant d'un long à Mathieu Manjon, d'autre long à Jean Souchet, d'un bout et par-devant au pavé royal de cette rue et enfin d'autre bout et par-derrrière aux héritiers de feu Jean Jeubert. De plus, pour cette maison, ils reconnurent être redevables envers Etienne Picard, valet ordinaire de la garde-robe du roi, vivant à Sens, d'une rente annuelle à payer chaque année à la fête de la Toussaint, contractée par feus Jean Le Roy et Perrette Denis le 4 février 1576 devant feu M^e Jacques Jacqueminet, notaire à Sens⁴⁸.

Le 30 janvier 1596, devant M^e Claude Pluot, notaire royal à Sens, Macé Le Roy assista avec sa femme Françoise Rousselet à la signature du contrat de mariage de sa nièce Louise Chastry avec le boulanger Etienne Hollier⁴⁹.

Le 13 juin 1597, devant le notaire Pluot, en présence d'Etienne Turpin, charpentier, d'Hubert Martin, de Macé Le Roy et de Jean Chastry, procureur fiscal en la baronnie de Nailly près de la ville de Sens, Nicole Le Roy fit procéder au partage après décès de tous les biens laissés en héritage par son deuxième mari, Pierre Hardy, divisés entre elle, d'une part, et d'autre part le vigneron Mathurin Chastry et son épouse Jeanne Hardy, ces derniers étant héritiers du défunt Jean Hardy, fils mineur de feu Pierre et Nicole Le Roy⁵⁰.

Le 26 novembre 1597, devant M^e Pluot, Macé Le Roy assista à la signature du contrat de mariage unissant en secondes noces sa sœur Nicole, veuve du marchand Pierre Hardy, au boulanger Marin Hollier⁵¹.

Le 12 décembre 1598, devant le même notaire, comparut Macé Le Roy; au nom de son fils Jean, sergent royal au bailliage

39. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468daca3f20/daogrp/0/146>.

40. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468daca3f20/daogrp/0/163>.

41. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dacdf3ae/daogrp/0/36>.

42. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dac2e666/daogrp/0/359>.

43. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dac2e666/daogrp/0/373>.

44. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dac2e666/daogrp/0/394>.

45. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dac2e666/daogrp/0/421>.

46. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E71-29.

47. *Ibid.*, registre G 1454, folios 330 verso et 331.

48. *Ibid.*, liasse 3E83-72.

49. *Ibid.*, liasse 3E22-1011.

50. *Ibid.*, liasse 3E22-1013.

51. *Ibid.*, liasse 3E22-1016, p. 252.

de Sens, il transigea avec Jean Bardon, laboureur domicilié à Saint-Sérotin près de Sens, qui s'était rebellé contre Jean Le Roy et s'était livré contre lui à des violences et voies de fait. Jean Bardon accepta alors de clore l'affaire en versant à Macé Le Roy la somme de 10 écus soleil en guise de dommages et intérêts⁵².

Le 19 février 1599, devant M^e Michel Poutey, notaire royal à Sens, ce Macé fit l'acquisition par hypothèque de la moitié d'un jardin où était bâtie une maison, d'une superficie de 20 carreaux environ, cédée par Guillaume Travers au nom de Madeleine Maslard, son épouse, après avoir appartenu à la veuve et aux héritiers de Jean de Bercerolles. Cette moitié de jardin tenait d'un long à maître Jean Cartault, conseiller du roi au bailliage de Sens, d'autre long à l'apothicaire Etienne Bouvier, d'un bout et par-derrrière audit Macé Le Roy et d'autre bout et par-devant au pavé royal; de plus, elle était chargée d'une rente perpétuelle de 2 sols et 6 deniers tournois, ainsi que d'une obole de cens d'un denier, à verser chaque année au chapitre de la cathédrale de Sens⁵³.

Le 22 décembre 1606, en l'église Saint-Hilaire à Sens, Macé devint l'un des deux parrains de son petit-fils Nicolas Baron, fils de Nicolas et Marguerite Le Roy.⁵⁴

Le 15 février 1607, devant M^e Jacques Laurent, il assista à la signature d'un contrat de mariage qui unissait en secondes noces son gendre Nicolas Baron, veuf de Marguerite Le Roy, à Suzanne Delarivière⁵⁵.

Le 29 mars 1612, devant M^e Louis Badin, dame Madeleine Maslard, veuve en secondes noces de Guillaume Travers, et Macé Le Roy cédèrent en location à Claude Buard, marchand, et Jacques Yvoire, pendant cinq ans, une maison de fond en comble sise en la paroisse Sainte-Colombe à Sens, en la Grande Rue, pour un loyer annuel de 41 deniers tournois⁵⁶.

Enfin, le 8 septembre 1612, devant M^e Badin, en présence de sa seconde épouse et de son fils aîné, Macé dicta les clauses de son testament alors qu'il était malade, gisant au lit dans sa maison située en la paroisse Saint-Maurice à Sens: il céda à son fils Jacques son office de commissaire des tailles en l'élection de Sens, désignant alors comme exécuteurs testamentaires sa seconde femme, et Jean Le Roy⁵⁷.

52. *Ibid.*, liasse 3E22-1014.

53. *Ibid.*, registre G 1454, folios 330 verso et 331.

54. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dabda538/daogrp/0/212>.

55. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E83-135, p. 327.

56. *Ibid.*, liasse 3E83-171.

57. *Ibid.*

58. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dabeefe6/daogrp/0/10>.

59. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E22-999, folios 366 et 367.

60. *Ibid.*, liasse 3E71-29.

61. *Ibid.*, liasse 3E22-1113.

62. *Ibid.*, liasse 3E22-1085 (liasse en très mauvais état).

63. *Ibid.*, liasse 3E83-135, p. 327.

64. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53467a03c5247/daogrp/0/3>.

65. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53467a03c5247/daogrp/0/7>.

9. Françoise Rousselet. Née à Sens, elle savait signer son nom: *Françoise Rousselet*.

Le 10 mai 1576, en l'église Sainte-Colombe à Sens, alors qu'elle était encore célibataire, elle devint l'une des deux marraines de sa nièce Colombe Boutet, fille de Christophe et Jeanne Rousselet⁵⁸.

Le 26 août 1576, devant M^e Claude Pluot, elle passa un contrat de mariage l'unissant à Macé Le Roy, ceci en présence de Louise Richer, sa mère, de Christophe Boutet, son beau-frère, et de ses deux cousins Jean Richer, conseiller du roi et lieutenant général au bailliage et siège présidial de Sens, et Claude Clerc, conseiller du roi et prévôt de Sens⁵⁹.

Le 20 août 1581, devant M^e François Boutet le jeune, notaire à Sens, elle assista avec son époux à la signature du contrat de mariage unissant maître Jean Rousselet, son frère, à Françoise Séjournant⁶⁰.

Elle mourut avant son conjoint; le 12 octobre 1607, devant M^e Michel Poutey, fut dressé un inventaire après décès de tous les biens qu'elle laissait en héritage⁶¹.

Elle avait donné à son mari au moins sept enfants, dont six qui atteignirent l'âge de convoler en justes noces:

- Françoise, décédée avant 1606, qui avait épousé Jean Manjon, marchand courtier en vins.
- Jean, sergent royal au bailliage et siège présidial de Sens, qui épousa Etiennette Brabant avant 1607.
- Marguerite qui, le 14 janvier 1606 devant M^e Michel Poutey, passa un contrat de mariage avec le maître boulanger Nicolas Baron⁶². Elle ne tarda pas, cependant, à rendre l'âme puisque le 15 février 1607, devant M^e Jacques Laurent, son veuf passa un contrat de mariage avec Suzanne Delarivière, fille du marchand Savinien et feu Antoinette Delaval⁶³.
- Louise, baptisée le 1^{er} février 1583 en l'église Saint-Didier à Sens. Elle eut pour parrain Jonas Bellocier et pour marraines Louise Séjournant et sa tante paternelle Marie Le Roy⁶⁴.
- Marc, baptisé le 16 octobre 1584 en l'église Saint-Didier à Sens. Il eut pour parrains maître Jean Rousselet, son oncle maternel, docteur en médecine, ainsi que Jean Cormon, et pour marraine Claudine Pierre⁶⁵. Le 21 novembre 1613,

devant M^e Pierre Richebois, Marc assista sous le nom de Macé Le Roy, avec Marie Guichard, sa seconde épouse, à la signature du contrat de mariage unissant son frère Jacques à Jeanne Dedrou. Il était alors coutelier à Sens⁶⁶.

- Jacques, époux de Jeanne Dedrou, grand-père paternel de la Fille du roi Anne Le Roy.
- Marie, qui le 29 août 1615, devant M^e Louis Badin, passa un contrat de mariage avec le marchand Paul Biard, veuf de Marie Lhermitte et fils de M^e Jean Biard, avocat au bailliage et siège présidial de Sens, et d'une femme prénommée Perrette⁶⁷.

10. Pierre Dedrou. Né à Sens, il savait signer son nom : *Pierre Dedrou*.

Le 11 juin 1574, devant M^e Claude Pluot, alors qu'il travaillait comme cordonnier, il reçut en location de Claude Lenoir, chirurgien, une maison située en la Grande Rue de la paroisse Sainte-Colombe, à Sens, ceci pour un loyer de 50 livres tournois⁶⁸. Pierre Dedrou, marchand cordonnier, était aussi receveur des domaines de l'abbaye Sainte-Colombe de Sens. Il trépassa en 1596 et fut inhumé le 28 octobre de cette année en l'église Saint-Hilaire de Sens⁶⁹. Ses parents étaient probablement Jean, marchand boucher, et Etiennette Parent.

11. Catherine Delagrance. Le 12 avril 1606, en l'église Saint-Hilaire à Sens, elle fut l'une des deux marraines de sa petite-fille Eugénie Dedrou, fille de Jean et Jeanne Faisant. Elle mourut avant 1613. Elle avait donné au moins quatre enfants à son mari :

- Etiennette, baptisée le 22 septembre 1575 en l'église Sainte-Colombe à Sens. Elle eut pour parrain le marchand Etienne Gaudère et pour marraines Marguerite Dufour et Barthélemy Marchand. Elle savait signer son nom : *Tienette de Drou*. Elle convola en premières nocces avec le marchand Pierre Dubec, avant 1603, puis en secondes nocces avec le marchand Pierre Lamy, avant 1625. Elle rendit l'âme à Sens en 1629 et le 16 mai 1629, devant M^e Louis Boullard, eut lieu un premier partage après décès des biens qu'elle laissait en héritage⁷⁰. Un deuxième partage suivit le 28 novembre 1630⁷¹, puis un troisième le 30 avril 1642⁷², toujours devant le même notaire.

- Catherine, qui épousa en premières nocces, avant 1601, maître Michel Monjardet, sergent royal au bailliage de Sens, puis en secondes nocces, en 1607, maître Simon Virlois, procureur au bailliage et siège présidial de Sens. Elle mourut avant 1636.
- Jean, qui savait bien signer son nom : *J. Dedrou*. Il épousa avant 1603 Jeanne Faisant, exerçant l'activité de marchand puis de maître chirurgien. Il décéda avant 1634.
- Jeanne, épouse de Jacques Le Roy, grand-mère paternelle de la Fille du roi Anne Le Roy.

12. Jacques Fleury l'aîné. Né à Sens, il savait très bien signer son nom : *J. Fleury*. On le voit cité le 27 novembre 1597, comme boucher à Sens, dans un acte de vente conclu entre deux jardiniers du faubourg Saint-Pregts de Sens, Louis Gutois et Michel Ouzier. Sa signature, très aisée, est reconnaissable à son élégant paraphe⁷³.

Le 30 avril 1600, devant M^e Pierre Richebois, il fut témoin avec sa première femme Jeanne Thion au contrat de mariage de sa belle-sœur Colombe Thion et du marchand Etienne Herbelin⁷⁴.

Le 20 juillet 1603, devant M^e Jean Beulant, notaire à Sens, il assista ensuite avec sa première épouse à la signature du contrat de mariage unissant en secondes nocces sa sœur Jeanne au maître taillandier Michel Fichot⁷⁵.

Puis le 23 mai 1611, devant M^e Nicolas Bollogne, il passa un contrat de mariage l'unissant en secondes nocces à Marie Lefebvre⁷⁶.

Trois jours plus tard, le 26 mai 1611, devant le même notaire, Jacques Fleury, marchand boucher, céda en location pour trois ans à Catherine Cheuvreau, ceci moyennant un loyer de 16 livres tournois par an, une cave, une boutique, une chambre haute et un grenier, le tout situé devant le marché au blé en la paroisse Saint-Hilaire à Sens⁷⁷.

Le 26 octobre 1614, devant M^e Hilaire Martin, notaire royal à Sens, il assista à la signature du contrat de mariage unissant sa fille Marguerite Fleury au marchand boucher Loup Dumont⁷⁸.

Le 21 février 1630, en l'église Saint-Hilaire à Sens, il devint le parrain de son petit-fils Jacques Fleury, fils de Christophe et Anne Pourille⁷⁹.

66. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E71-51.

67. *Ibid.*, liasse 3E83-171.

68. *Ibid.*, liasse 3E22-998.

69. Recueil de Tarbé, folio 108 recto.

70. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E33-13.

71. *Ibid.*, liasse 3E33-14, p. 708-729.

72. *Ibid.*, liasse 3E33-28.

73. *Ibid.*, liasse 3E22-280.

74. *Ibid.*, liasse 3E71-63.

75. *Ibid.*, liasse 3E22-98.

76. *Ibid.*, liasse 3E22-289 (contrat disparu de la liasse).

77. *Ibid.*, liasse 3E22-289.

78. *Ibid.*, liasse 3E83-95.

79. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468daca3f20/daogrp/o/146>.

Puis le 4 août 1630, en l'église Saint-Pierre-le-Rond à Sens, il devint le parrain d'un autre petit-fils nommé Jacques Fleury, fils de Jacques le jeune et Madeleine Lucas⁸⁰.

Le 18 février 1632, devant M^e François Bollogne, il exprima ses dernières volontés en passant un premier testament dans lequel, se disant malade mais sain d'esprit, il ordonna que sa dépouille fût exposée en l'église Saint-Hilaire, sa paroisse, puis, de là, transportée en celle des Cordeliers pour y être inhumée, précisant en outre que son tombeau devait être situé à côté de l'autel Saint-Jacques, devant la chapelle Notre-Dame-des-Anges, et que l'image de saint Jacques devait être repeinte⁸¹.

Il survécut toutefois à sa maladie, puisque le 26 novembre 1641, devant M^e Bollogne, il participa avec ses deux fils Jacques le jeune et Christophe, ainsi qu'avec son gendre Loup Dumont, à l'assemblée générale des maîtres bouchers de la ville de Sens, citée précédemment⁸².

Le 29 janvier 1643, devant le même notaire, Jacques passa un second testament, identique au premier, si ce n'est qu'il n'ordonnait plus que l'image de saint Jacques fût repeinte à l'occasion de son inhumation⁸³. Cette clause avait sans doute déjà été remplie.

Il mourut avant 1650. Sa seconde épouse, Marie Lefebvre, était encore en vie à cette date.

13. Jeanne Thion. Le 30 avril 1600, devant M^e Pierre Richebois, elle assista en compagnie de son époux Jacques Fleury à la signature du contrat de mariage qui unissait sa sœur Colombe en secondes noces au marchand Etienne Herbelin⁸⁴. C'est grâce à cette sœur, unie en premières noces au marchand Jean Bénard, que nous savons que Jeanne était elle aussi la fille de Simon et Jeanne Gressier.

Le 1^{er} octobre 1601, en l'église Saint-Hilaire à Sens, elle devint la marraine de son neveu par alliance Louis Morin, fils de Daniel et Jeanne Fleury⁸⁵.

Le 20 juillet 1603, devant M^e Jean Beulant, notaire à Sens, elle et son époux furent témoins au contrat de mariage qui unissait en secondes noces sa belle-sœur Jeanne Fleury, veuve de Daniel Morin, au maître taillandier Michel Fichot⁸⁶.

Elle mourut avant 1611, après avoir donné à son conjoint au moins quatre enfants :

- Jacques le jeune, qui savait signer son nom : *Fleury*. Il devint maître boucher comme son père et épousa Madeleine Lucas en janvier 1622, en l'église Saint-Hilaire à Sens.
- Christophe, époux d'Anne Pourille, grand-père maternel de la Fille du roi Anne Le Roy.
- Marguerite, baptisée le 2 septembre 1599 en l'église Saint-Hilaire à Sens. Elle eut pour parrain maître Simon Gressier et pour marraines Marguerite Goriot et Jeanne Bénard⁸⁷. Le 26 octobre 1614, devant M^e Hilaire Martin, elle passa un contrat de mariage l'unissant au maître boucher Loup Dumont, fils du maître boucher Michel et Etienne Pelée⁸⁸. Elle et son conjoint étaient encore en vie en 1650.
- Françoise, baptisée le 18 mars 1601 en l'église Saint-Hilaire à Sens, son parrain étant Etienne Herbelin et ses marraines, Françoise Sola et Etienne Jacqueline⁸⁹.

14. Antoine Pourille. Marié avant 1612 à Madeleine Germain, il était marchand et maître couvreur et savait signer son nom : *Antoine Porille*.

Le 1^{er} septembre 1624, devant M^e Jacques Laurent, il assista à la signature du contrat de mariage unissant sa fille Madeleine au charpentier Claude Guillemin⁹⁰. Le 7 octobre 1624, devant ce même notaire, il acheta avec son gendre Claude Guillemin tous les anciens chênes sur pied se trouvant dans les bois de Dollot, les bois du val Saint-Quentin, les bois du Comté près d'Armeau, les bois de la Justice près de l'Yonne, les bois de la Fesle Rouge et autres bois, pour le prix de 1800 livres tournois. Le vendeur était le chevalier Antoine Hennequin, seigneur de Vincy et Villechien, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre et gouverneur royal de Villeneuve-le-Roi, représenté sur place par son domestique Etienne Le Roy qui était muni d'une procuration établie le 25 septembre 1624 devant M^{es} Herbin et Richer, notaires au châtelet de Paris⁹¹.

Le 7 juin 1631, en l'église Saint-Hilaire à Sens, Antoine devint le parrain de son petit-fils Antoine Fleury, fils de Christophe et Anne Pourille⁹².

80. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dac2e666/daogrp/0/303>.

81. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E22-320.

82. *Ibid.*, liasse 3E22-333-2.

83. *Ibid.*, liasse 3E22-336-1.

84. *Ibid.*, liasse 3E71-63.

85. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dabda538/daogrp/0/169>.

86. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E22-98.

87. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dabda538/daogrp/0/151>.

88. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E83-95.

89. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dabda538/daogrp/0/165>.

90. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E83-154.

91. *Ibid.*

92. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468daca3f20/daogrp/0/163>.

Le 7 mars 1639, devant M^e Louis Boullard, il assista avec son épouse, mais aussi avec son frère Claude et la femme de celui-ci, Savinienne Barreau, à la signature du contrat de mariage qui unissait sa fille Denise Pourille au marchand boucher Jean Lhermitte⁹³.

Le 3 octobre 1644, devant le même notaire, il fut témoin au contrat de mariage de sa fille Marie Pourille et du maître potier d'étain Thomas Chemin⁹⁴.

15. Madeleine Germain. Née à Sens, elle savait bien signer son nom : *Magdelaine Germain*.

Le 19 avril 1602, en l'église Saint-Pierre-le-Rond à Sens, elle devint la marraine de son neveu Guillaume Germain, fils de Jean et Anne Michau⁹⁵.

Puis le 1^{er} septembre 1624, devant M^e Jacques Laurent, elle assista avec son mari Antoine Pourille, son frère Robert Germain et l'épouse de celui-ci, Danielle Imbert, sa sœur Colombe Germain et le mari de celle-ci, François Pelletier, à la signature du contrat de mariage de sa fille Madeleine Pourille et de Claude Guillemain⁹⁶. Grâce à ce contrat, on sait que les parents de Madeleine Germain étaient Robert et Barbe Larcher, qui figurent comme parents de la mariée dans le contrat de mariage qui avait uni ladite Colombe Germain à François Pelletier, le 19 juin 1594 devant M^e Hilaire Martin⁹⁷.

Le 9 août 1638, en l'église Saint-Pierre-le-Rond à Sens, Madeleine devint la marraine de sa petite-fille Madeleine Fleury, fille de Christophe et Anne Pourille⁹⁸.

Le 3 octobre 1644, devant M^e Louis Boullard, elle assista avec son époux à la signature du contrat de mariage qui unissait sa fille Marie à Thomas Chemin⁹⁹.

Madeleine était veuve lorsque, le 23 octobre 1650, devant M^e François Bollogne père, elle assista à la signature du contrat de mariage de sa petite-fille Anne Fleury avec Pierre Le Roy¹⁰⁰.

Madeleine fut inhumée le 29 mars 1668 en l'église Saint-Hilaire, à Sens, à l'âge de 87 ans, en présence de ses gendres Thomas Chemin et Jean Lhermitte¹⁰¹. L'âge indiqué par le

vicaire de l'église Saint-Hilaire ferait remonter sa naissance à 1581 environ.

Elle avait donné naissance à au moins huit enfants :

- Barbe, qui épousa Hubert Camusat avant 1617 et savait bien signer : *Barbe Pourille*.
- Madeleine, qui savait bien signer son nom : *Magdelaine Pourille*. Le 1^{er} septembre 1624, devant M^e Jacques Laurent, elle passa un contrat de mariage qui l'unissait à Claude Guillemain, né vers 1590 à Dammartin-sur-Meuse en Haute-Marne, veuf de Jeanne Chesneau et fils du laboureur François et Jeanne Labbé¹⁰².
- Anne, épouse de Christophe Fleury, grand-mère maternelle de la Fille du roi Anne Le Roy.
- Nicole, baptisée le 7 avril 1612 en l'église Sainte-Colombe à Sens. Elle eut pour parrain Gilles Lemoine et pour marraines Nicole Gouze et Nicole Beaugrand¹⁰³.
- Bernard, baptisé le 28 décembre 1613 dans la même église, ses parrains étant Bernard Angenoust, écuyer et lieutenant général au bailliage et siège présidial de Sens, et Pierre Fauvelet, procureur du roi audit bailliage de Sens, et sa marraine la demoiselle Françoise Coeffart. Dans son acte de baptême, sa mère est Madeleine Larcher, portant le nom de famille de sa propre mère, au lieu de Madeleine Germain¹⁰⁴.
- Denise, baptisée le 14 juillet 1617 au même endroit. Elle eut pour parrain son beau-frère Hubert Camusat, couvreur, et pour marraine Denise Royer, fille de feu Jean et Louise Bissard¹⁰⁵. Le 7 mars 1639, devant M^e Louis Boullard, elle passa un contrat de mariage qui l'unissait au maître boucher Jean Lhermitte, fils du maître boucher Jacques et Madeleine Fiquet¹⁰⁶. Elle était encore en vie en 1650.
- Antoinette, baptisée le 23 décembre 1619 en la même église. Elle eut pour parrain maître Claude Guillon, charpentier à Sens, et pour marraine Nicole Pelletier¹⁰⁷.
- Marie, baptisée le 9 février 1623 au même endroit, son parrain étant Jacques Moncourt, fils de Guillaume, receveur du domaine du roi, et dame Marguerite Bouquot, et sa marraine la demoiselle Marie Angenoust, fille de maître Bernard,

93. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E33-25.

94. *Ibid.*, liasse 3E33-30.

95. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dac2e666/daogrp/0/26>.

96. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E83-154.

97. *Ibid.*, liasse 3E83-70.

98. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dac2e666/daogrp/0/373>.

99. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E33-30.

100. *Ibid.*, liasse 3E22-339-2, folio 1273 recto.

101. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dad15d24/daogrp/0/170>.

102. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E83-154.

103. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dabee6/daogrp/0/105>.

104. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dabee6/daogrp/0/116>.

105. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dac9232e/daogrp/0/5>.

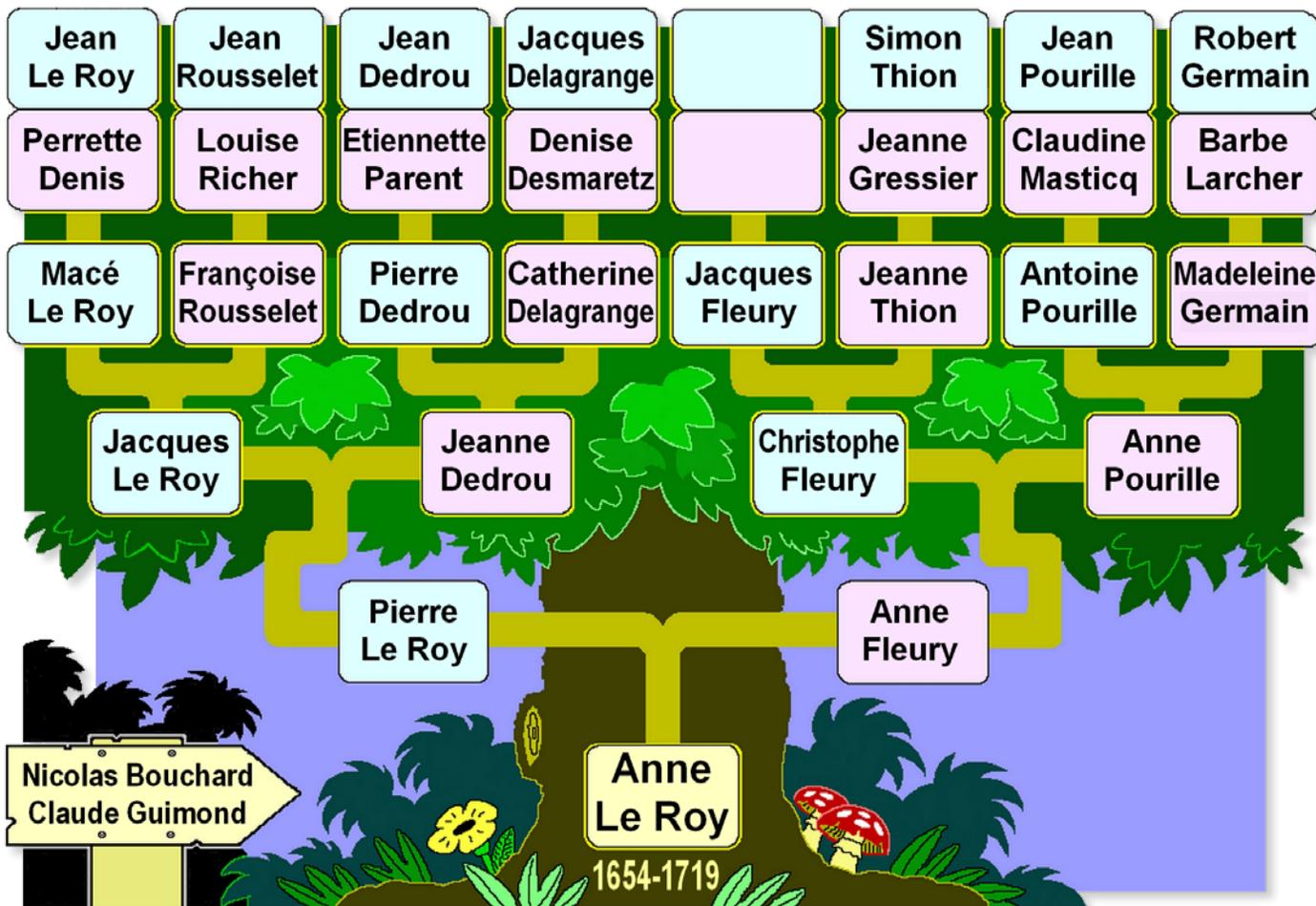
106. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E33-25.

107. Archives municipales de Sens, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dac9232e/daogrp/0/10>.

écuyer, seigneur de Trancault et lieutenant général au bailliage de Sens, et demoiselle Anne de Marizy¹⁰⁸. Elle savait bien signer son nom: *Marie Pourille*. Le 3 octobre 1644, devant M^e Louis Boullard, elle passa un contrat de mariage l'unissant à un maître potier d'étain nommé Thomas Chemin, fils du marchand Pierre et Anne Tisserand¹⁰⁹.

À suivre...

La suite, portant sur la quatrième à la septième génération ascendante d'Anne Le Roy, sera publiée dans le prochain numéro de la revue **L'Ancêtre**.



Vous pouvez communiquer avec les auteurs aux adresses :

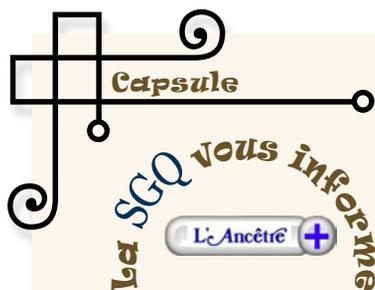
bragilou@gmail.com

esgeaihygrecq@gmail.com

noelalain89@gmail.com

108. *Ibid.*, <https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta53468dac9232e/daogrp/0/27>.

109. Archives départementales de l'Yonne, liasse 3E33-30.



L'Ancêtre+

Avez-vous consulté **L'Ancêtre+** récemment ? Disponible sur le site Web de la SGQ, vous y trouverez des chroniques, des articles regroupés par thèmes ou des informations inédites. Une visite régulière s'impose car il est en constante évolution.



Ces femmes au service de la communauté

Jeanne Maltais, MGA (6255)

Marie-Josephte Fitzbach, mère de famille, Vénérable Mère Marie du Sacré-Cœur, fondatrice de l'œuvre du Bon-Pasteur de Québec

Préambule

Le 31 décembre 1849, à la demande de l'archevêque de Québec, M^{gr} Pierre Flavien Turgeon, Marie-Josephte Fitzbach accepte d'établir un refuge dédié aux femmes démunies à leur sortie de prison. C'est le 11 janvier 1850 à Québec, dans le faubourg Saint-Jean, que Marie-Josephte et sa compagne Mary Keogh ouvrent *l'Asile Sainte-Madeleine* et y accueillent dès le lendemain leur première pensionnaire. À compter de 1856, la congrégation des *Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie* dites *Sœurs du Bon-Pasteur de Québec* poursuivra la mission de la fondatrice. Avant de s'investir dans une œuvre apostolique, Marie-Josephte traversera des épisodes familiaux mouvementés. Originaire de Saint-Vallier, Bellechasse, elle est à peine âgée de 2 ans lorsque son père décède et laisse la famille dans la misère. Avec huit enfants, sa mère se remarie avec un veuf également père de huit enfants; trois autres rejetons compléteront la maisonnée. Dès l'âge de 12 ans, Marie-Josephte doit s'expatrier à Québec pour gagner sa vie en tant que domestique. Mariée à 22 ans à un riche marchand de Québec, elle est veuve cinq ans plus tard avec trois jeunes enfants et doit pourvoir à leurs besoins. Pour y parvenir, elle occupe la fonction de ménagère au presbytère de Saint-Gervais de Bellechasse et poursuit sa route vers son destin.

1^{re} époque 1806-1849: vie familiale,^{1, 2 et 3}

Marie-Josephte naît le 16 octobre 1806 à Saint-Vallier, Bellechasse. Elle est la fille de Charles Fitzbach (vers 1737-1808) et Geneviève Nadeau (1774-1852), mariés le 22 septembre 1795 à Saint-Michel, Bellechasse.



Marie-Josephte Fitzbach, date inconnue.

Source : Wikipédia.

D'ascendance allemande, Charles Fitzbach dit Didienne est un soldat des Compagnies franches de la Marine⁴, arrivé au Canada le 12 mai 1756 à l'âge de 22 ans. Il épouse, le 21 mai 1759 à Montréal, une compatriote, Anne-Julie Hassoury (vers 1736-1795), avec qui il aura trois enfants: Anne-Marie (1760-1761), Charles (vers 1762-1817) et Marie-Josephe (1763-1793). Le couple quitte Montréal pour Sainte-Famille, île d'Orléans afin de rejoindre leur fille Marie-Josephe dont l'époux, Conrad Just, exerce la profession de chirurgien. Marie-Josephe décède en couches le 15 janvier 1793 et est inhumée le 17 [...] *dans l'église, dans l'allée du côté de l'évangile [...]*⁵. Quelques mois plus tard, le 18 avril 1795, la conjointe de Charles, Julie Hassoury, succombe soudainement [...] *sans recevoir de sacrements étant décédée subitement [...]*⁶. À l'automne de cette même année, Charles

Fitzbach convole en secondes noces avec Geneviève Nadeau et se fixe dans la région de Bellechasse, à Saint-Michel puis à Saint-Vallier. Il pratique plusieurs métiers: ferblantier, forgeron,

1. CASGRAIN, Henri-Raymond (abbé). *L'Asile du Bon-Pasteur de Québec d'après les annales de cet institut*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers et Frères, 1896, p. 17-42.
2. JUNEAU, Georgiana. *Mère Marie du Sacré-Coeur, 1806-1885, fondatrice du Bon-Pasteur de Québec et ses collaboratrices*, Québec, Asile du Bon-Pasteur, 1935, p. 3-39.
3. POULIN, Josette. « À Québec, un groupement au sens de Gurvitch », *Une utopie religieuse, Le Bon-Pasteur de Québec, de 1850 à 1921*, Thèse (Ph. D.), Université Laval, Québec, 2004, p. 23-98.
4. LESSARD, Rénald. *Les compagnies franches de la Marine au Canada 1750-1760*, <https://www.sgg.qc.ca/bases/marine/>. Consulté le 15 décembre 2020.
5. *Généalogie Québec: le site de généalogie sur l'Amérique française*, La Prairie, Institut généalogique Drouin, ©2021, www.genealogiequebec.com/.
6. *Ibid.*

charpentier, journalier⁷. Huit enfants naissent de cette union : Geneviève (1796), Jean-Baptiste (1797), André (1798), Gabriel (1801), Lucie (1803), Thomas (1804), Marie-Josephte (1806) et Marguerite (1808).

Marie-Josephte est âgée d'à peine 2 ans lorsque son père décède à Saint-Vallier, le 28 juillet 1808 à l'âge de 71 ans. Cette lourde perte laisse la famille dans l'indigence. Le 6 octobre 1812 à Saint-Vallier, sa mère se remarie avec Joseph Leclerc, veuf de Marie Labrecque et de Marie-Anne Côté, et père de huit enfants. Le foyer ainsi élargi emménage dans la maison de Joseph, propriétaire d'une ferme à Saint-Charles, Bellechasse. Trois autres rejetons s'ajouteront à la fratrie : François-Xavier (1813), Victoire (1815) et Marguerite (1822).

L'extrême pauvreté de la famille force Marie-Josephte, dès l'âge de 12 ans, à quitter les siens pour la ville de Québec et à y gagner sa vie comme domestique. Après un premier emploi chez une dame de la bourgeoisie, elle est engagée par François-Xavier Roy (1791-1833), un marchand de la ville chez qui elle devient rapidement un soutien indispensable. De fait, elle prodigue des soins infirmiers à l'épouse fragile de François-Xavier (Marie-Anne Guillaume dit Descormier), pourvoit à l'éducation des deux jeunes enfants, Eugène et Adèle, et s'implique dans la gestion du commerce. Par ailleurs, Marie-Josephte, désireuse de combler son manque d'instruction, s'offre des cours privés de français et de mathématiques qui lui sont donnés par un étudiant du Séminaire de Québec. Les visites aux malades de l'Hôtel-Dieu de Québec, qu'elle effectue régulièrement dans ses temps libres, sont appréciées par les religieuses qui n'hésitent pas à lui confier les femmes isolées et délaissées. Son attirance pour la vie monastique l'incite à demander son admission successivement chez les Augustines et les Ursulines, sans toutefois y parvenir.

Au décès de son épouse, le 28 août 1827, François-Xavier Roy liquide brusquement ses affaires et quitte la ville de Québec pour s'installer à Cap-Santé. Affaibli à son tour par la maladie et peinant à s'occuper de la maisonnée, il propose le mariage à Marie-Josephte. Leur union est célébrée à Cap-Santé le 17 avril 1828, non sans peine, puisque c'est dans un fauteuil roulant que François-Xavier, souffreteux, est conduit à l'autel. Ce mariage propulse Marie-Josephte dans la petite bourgeoisie de Cap-Santé à laquelle elle doit s'intégrer. Le ménage s'agrandit de trois autres filles : Sophie (1829), Céline (1830) et Clorinde (1832). Mais, le 15 septembre 1833, François-Xavier décède prématurément à l'âge de 42 ans et laisse Marie-Josephte veuve à 27 ans avec cinq enfants mineurs. Fort heureusement, l'héritage qu'elle reçoit de la succession la préserve des soucis financiers⁸. Toutefois, cette aisance est brève et sa vie est à

nouveau bouleversée lorsque la famille de la première épouse de François-Xavier réclame la garde d'Adèle et d'Eugène, tous deux issus de son premier mariage. L'entente conclue entre Marie-Josephte et la belle-famille de son époux fait en sorte qu'elle leur cède la responsabilité des deux enfants en plus d'une bonne partie du legs touché. Par conséquent, elle doit à nouveau occuper un emploi afin d'assurer la subsistance de sa petite famille.

Elle est ainsi engagée comme ménagère auprès de Michel Dufresne, curé de la paroisse de Saint-Gervais-et-Protais de Bellechasse, et quitte définitivement Cap-Santé. Sa nouvelle situation lui permet d'inscrire ses trois filles au couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame à la Pointe-aux-Trembles (aujourd'hui Neuville) et de se rapprocher de sa mère qui habite le village voisin de Saint-Charles. Au presbytère, elle s'impose un mode de vie rigide ; elle ne s'habille que de vêtements noirs et austères, s'astreint à de longues heures de prières nocturnes et s'inflige des pénitences corporelles au risque de sa santé. Mais, de nouveau, cette situation est de courte durée puisque le curé Dufresne meurt tragiquement par noyade le 26 avril 1843⁹. Cet événement malheureux et l'arrivée d'un remplaçant perturbent son existence une fois de plus. Contrainte de se réorganiser, elle acquiert une maison à Saint-Gervais et retire ses trois filles du couvent. Elle loge une institutrice qui poursuit l'éducation de ses enfants en échange du paiement partiel de sa pension. Sa situation financière stabilisée, Marie-Josephte inscrit à nouveau deux de ses filles, Sophie et Céline, au couvent, cette fois chez les Augustines de l'Hôpital Général. Cependant, elle retient près d'elle sa benjamine Clorinde. Malade, cette dernière décède le 14 mai 1846 à l'âge de 14 ans. Malgré sa douleur, Marie-Josephte soutient Sophie et Céline dans leur choix d'entrer en communauté. De fait, celles-ci deviennent les deux premières novices de l'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec ; deux ans plus tard, elles prononceront leurs vœux : Sophie sous le nom de Marie de Bon-Secours et Céline, sous celui de Marie de Saint-Pierre. Seule et isolée, Marie-Josephte liquide ses affaires à Saint-Gervais et prend pension à l'Hospice de la Charité de Québec, à proximité de ses filles. Sitôt installée, elle sollicite son admission en tant que novice, ce qui lui est refusé : en effet, les administratrices craignent que l'intérêt de Marie-Josephte soit essentiellement poussé par son souhait de vivre auprès de ses enfants.

Signature de Marie-Josephte Fitzbach (Fisbach).

Source : Généalogie Québec, Fonds Drouin.

7. PRDH (Programme de recherche en démographie historique), www.prdh-igd.com. Consulté le 1^{er} décembre 2020.

8. BANQ Québec. *Inventaire après décès Marie Fisbach veuve de François-Xavier Roy*, minutier de Michel Tessier, le 21 octobre 1833.

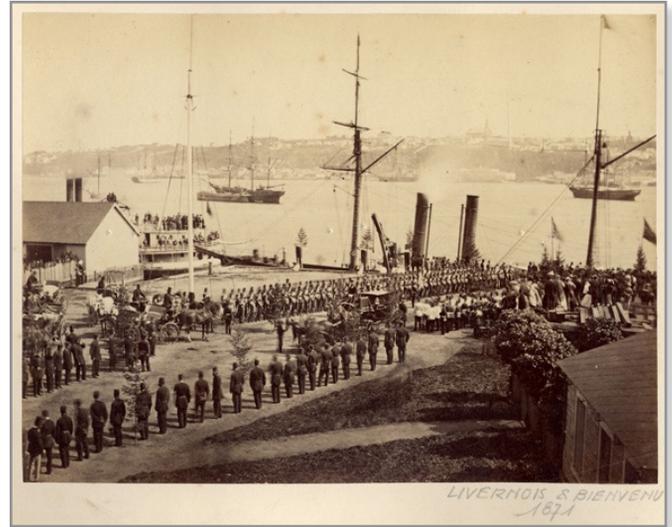
9. BANQ. *Enquêtes des coroners*, www.banq.qc.ca/archives/genealogie_histoire_familiale/ressources/bd/instr_coroners/coroner/index.html. Consulté le 10 janvier 2021.

2^e époque 1850-1885 : l'établissement de l'œuvre^{10, 11 et 12}

Bref contexte de la ville de Québec au XIX^e siècle¹³

Ville de garnison, Québec connaît un essor économique important durant la première moitié du XIX^e siècle à la faveur du blocus napoléonien qui accroît la demande de la Grande-Bretagne pour le bois canadien. Ce commerce contribue aussi au développement de la construction navale. Les activités du port, dynamisées par ces deux industries, le sont également par l'accueil de milliers d'immigrants d'origine britannique, particulièrement d'Irlandais fuyant les famines qui sévissent dans leur pays au cours des décennies 1830 et 1840. Toutefois, l'effondrement du marché du bois dans la seconde moitié du XIX^e siècle et l'abandon de la construction de navires en bois marquent un important ralentissement de ces industries. Les gens d'affaires, principalement anglophones, quittent Québec pour Montréal, nouvelle métropole commerciale et industrielle du Canada. Qui plus est, Québec perd son titre de capitale du Canada-Uni au profit de Bytown (aujourd'hui Ottawa) qui devient la capitale de la nouvelle confédération deux ans plus tard. La garnison britannique, présente depuis 1759, quitte Québec le 11 novembre 1871 en après-midi au chant de *Good-bye, Sweetheart, Good-bye*. Graduellement, l'économie de la nouvelle capitale de la province de Québec se déplace vers le secteur manufacturier, notamment celui de la chaussure et des tanneries ainsi que celui du textile et du vêtement.

Par ailleurs, la population s'accroît rapidement entre 1818 et 1851, bondissant de 15 839 à 45 940 habitants. En 1838, Québec se situe au sixième rang des villes les plus importantes du continent nord-américain, après La Nouvelle-Orléans. De fait, jusqu'en 1871, 22 % de l'ensemble de la population urbaine du Québec y réside¹⁴. Plusieurs mouvements migratoires contribuent à créer une importante concentration de population dite *flottante* dont le séjour est temporaire. En premier lieu, une moyenne de 30 000 immigrants déferlent annuellement sur la ville, entre 1829 et 1865, en provenance des Îles Britanniques. Beaucoup d'entre eux quittent Québec dès qu'ils ont amassé un pécule suffisant pour se diriger vers d'autres régions. La rareté de nouvelles terres qui sévit au Bas-Canada force l'exil en milieu urbain de nombreux Canadiens français vivant en région rurale et attirés par le travail dans les manufactures et les usines. Pour sa part, Québec en accueille près de 6500 entre 1818 et 1851¹⁵. En outre, le commerce maritime fait en sorte que quelque 3000 matelots sont présents dans la ville à tout moment, du début mai au début décembre. À ceux-ci s'ajoute la présence permanente de quelque 1000 militaires en



Départ des troupes de l'armée britannique le 11 novembre 1871.
Source : BAnQ, cote E6, S8, SS6, P414, Fonds J.E. Livermois et Bienvenu.

plus de ceux qui ne font que transiter par Québec avant de se diriger vers leur ville d'affectation. Ainsi tous ces soldats, matelots et immigrants constituent une population *flottante* considérable dont le séjour ne passe pas inaperçu. De fait, beaucoup d'entre eux fréquentent assidûment les tavernes, cabarets et maisons closes, dépensent sans compter et perturbent l'ordre public. Par conséquent, le phénomène de la prostitution est florissant et devient un problème préoccupant. Les femmes qui évoluent dans ce milieu se retrouvent régulièrement en prison, accusées de vagabondage ou de délits similaires. Démunies à leur sortie, elles n'ont guère le choix de retourner dans la rue. Qui plus est, les incendies et les épidémies de toutes sortes engendrent la pauvreté et une recrudescence de la criminalité.

C'est dans ce contexte, en décembre 1850, que Marie-Joséphite répond à la demande de l'évêque de Québec, M^{gr} Pierre-Flavien Turgeon, d'ouvrir un refuge pour secourir les femmes sans ressources fraîchement sorties de prison. L'évêque désigne la fondation sous le nom de *L'Asile de Sainte-Madeleine*. En fait, l'idée première d'un tel refuge est initiée par George Manly Muir¹⁶, un membre éminent de la Société Saint-Vincent-Paul de Québec. Lors de ses visites régulières à la prison, celui-ci reçoit les confidences de prisonnières qui lui avouent qu'elles n'hésiteraient pas à changer de vie s'il existait une maison pour les accueillir à leur sortie de geôle, mais que, n'ayant nul endroit où s'abriter, elles n'ont d'autres choix que de retourner dans la rue.

10. CASGRAIN. *Op. cit.*, p. 68-215.

11. *Mère Marie du Sacré-Cœur* (1806-1885), p. 41-145.

12. POULIN. *Op. cit.*, p. 118-301.

13. HARE, John, Marie LAFRANCE, et David-Thierry RUDDÉL. *Histoire de la Ville de Québec, 1608-1871*, Montréal, Les éditions du Boréal Express, 1987, p. 177-313.

14. *Ibid.*, p. 192.

15. *Ibid.*, p. 195.

16. RÉPERTOIRE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC. « Muir, George Manly », www.patrimoineculturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=9834&type=pge. Consulté le 10 janvier 2021.

L'ouverture de l'asile Sainte-Madeleine et les débuts de l'œuvre

Le 11 janvier 1850, par un froid glacial, Marie-Josephite, accompagnée de Mary Keogh, emménage à l'asile de Sainte-Madeleine, rue Richelieu, faubourg Saint-Jean. Mais ce logement qui leur est gracieusement offert est malpropre et un énorme travail de nettoyage s'impose. La description par Casgrain du premier hiver passé dans cette maison est éloquente :

[...] *L'hiver avait été dur. Aussi les Annales disent-elles à cette époque de mai: [...] Nous nous réjouissons de la belle saison, car nous avons bien souffert du froid, surtout celles qui couchent dans le grenier... Il n'y a ni couchettes, ni beaudets; nos lits sont des paillasses que l'on met l'une sur l'autre pendant le jour, et que l'on étend le soir. Comme il n'y a pas de poêle sous les combles, on conçoit facilement que ces grabats sont glacés, et que celles qui y couchent ont, le matin, la bouche couverte de frimas [...]*¹⁷

Malgré la précarité du refuge, elles accueillent dès le lendemain une première pensionnaire, désignée dans les annales de l'asile sous le nom de Marie Grégoire. Après quatre ans de résidence, celle-ci retournera parmi les siens et fondera une famille dans une paroisse où elle n'est pas connue :

[...] *Âgée de 20 ans, Marie Grégoire fut conduite par sa sœur à l'Asile de Sainte-Madeleine, dès le lendemain de son aménagement par madame Marie-Josephite Fitzbach-Roy et sa jeune aide Mary Keogh et sous les conseils de monsieur le grand vicaire Charles-Félix Cazeau. [...] D'abord récalcitrante devant le genre de vie qu'on lui offrait, elle se réconcilia bientôt au contact de ses bienfaitrices. Elle persévéra jusqu'en 1854 dans une conduite exemplaire, ce qui lui valut de retourner dans sa famille qui la reçut à bras ouverts*¹⁸.

Les premières collaboratrices

Dans les semaines suivantes, Marie-Josephite s'adjoint plusieurs collaboratrices aptes à l'appuyer dans le développement et la gestion de l'œuvre. Son choix s'avère judicieux puisque six d'entre elles lui resteront fidèles jusqu'à leur décès :

• Marie-Anne Angers (Sœur Marie de Saint-Vincent-de-Paul)

Née à Neuville le 16 avril 1827, elle est la fille de François et Anne-Desanges Larue. Issue d'une famille prospère de Neuville, elle fut la première à demander son admission, le 13 janvier 1850, à l'âge de 23 ans. Elle secondera Marie-Josephite aux tâches administratives, la remplaçant parfois au pied levé, et se dévouera pour la pérennité de l'œuvre. Elle décède à Québec le 27 novembre 1907 et est inhumée le 29 dans le cimetière de l'asile du Bon-Pasteur. Son acte de décès précise qu'elle est la deuxième fondatrice de l'asile.

• Marie-Zoé Blais (Sœur Marie de Saint-Joseph)

Née à Berthier-sur-Mer et baptisée à Saint-Vallier le 15 juillet 1821, elle est la fille d'Antoine et Marie Blais. Elle offre ses services à Marie-Josephite à l'âge de 28 ans, le 15 avril 1850, non sans avoir fait un court séjour chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec et dirigé pendant quelque temps un atelier de couture à Québec. Elle occupera le poste de maîtresse des pénitentes et leur enseignera les notions de couture. Elle décède à Québec le 17 mai 1905 et est inhumée le 20 dans le cimetière de l'asile du Bon-Pasteur. Son acte de décès précise qu'elle est la troisième fondatrice de l'asile.

• Esther Ouimet (Sœur Marie de Saint-Ignace-de-Loyola)

Née à Beaumont le 11 février 1820, elle est la fille de Pierre et Marie-Anne Chamberland. Issue d'un milieu très pauvre, elle doit, tout comme Marie-Josephite, s'engager très jeune, à l'âge de 11 ans, chez une famille de cultivateurs de Saint-Laurent, île d'Orléans. Elle se joint à l'asile le 18 mai 1850, et met sur pied un atelier de couture. Elle agit en tant que seconde maîtresse des pénitentes. Elle décède le 12 juin 1877 au couvent de Fraserville (Rivière-du-Loup), et est inhumée le 16 dans le cimetière de l'asile du Bon-Pasteur.

• Angèle Lacroix (Sœur Marie de Saint-François-Xavier)

Née à Québec le 8 mars 1815, elle est la fille d'André et Marie-Angélique Gosselin. Elle fait son entrée le 16 septembre 1850 après avoir pris soins de ses parents ainsi que de ses frères et sœurs. Experte en économie domestique, elle est responsable des travaux ménagers. À 35 ans, elle est la plus âgée à se joindre à l'équipe. Elle décède le 27 avril 1886 à Québec et est inhumée le 29 dans le cimetière de l'asile du Bon-Pasteur.

• Éléonore Thivierge (Sœur Marie de la Présentation)

Née à Saint-Jean, île d'Orléans, le 9 septembre 1830, elle est la fille de Laurent et Marie Blouin. Elle se joint à l'asile le 2 octobre 1850 à l'âge de 20 ans, à la suite d'un court séjour chez les Sœurs de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang. Après avoir survécu à deux épisodes de maladies infectieuses, elle sera responsable des classes primaires et de la supervision des recrues. Elle occupera ses fonctions jusqu'à un âge avancé. Elle décède le 27 mars 1913 et est inhumée le 29 dans le cimetière de l'asile des Sœurs du Bon-Pasteur. Son acte de décès précise qu'elle est la sixième fondatrice de l'asile.

• Marie-Anne Fiset (Sœur Marie de Saint-Charles-Borromée)

Née à Cap-Santé le 8 décembre 1826, elle est la fille de Siméon et Marie-Sophie Boudreau. Elle étudie au pensionnat de l'Hôpital Général et au couvent des Ursulines de Québec. Après un passage chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec ainsi que chez les Sœurs de la Charité, elle fait son entrée à l'asile le 21 novembre 1850. Elle prend la responsabilité du secrétariat. Elle décède à Québec le 6 mars 1886, et est inhumée le 9 dans le cimetière de l'asile des Sœurs du Bon-Pasteur.

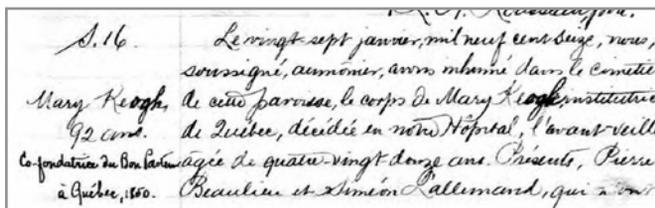
17. CASGRAIN. *Op. cit.*, p. 106.

18. POULIN. *Op. cit.*, p. 365.

Mary Keogh, une première collaboratrice au parcours particulier

Née à Sainte-Catherine de Fossambault le 27 septembre 1826 et baptisée à Saint-Augustin (Portneuf) le 29 du même mois, elle est la fille de Patrick, cultivateur, et Catherine Whelan, tous deux d'origine irlandaise. Avant de rejoindre Marie-Josephte à l'asile, elle œuvre à l'hospice Sainte-Brigitte auprès d'orphelins et d'orphelines de souche irlandaise pour ensuite travailler à l'hospice des Sœurs de la Charité de Québec. Recommandée par ces dernières et proposée par M^{re} Turgeon, elle est la toute première compagne de Marie-Josephte et un soutien indéniable dans les premiers jours difficiles de la fondation. Son ascendance irlandaise inspire confiance aux pensionnaires de langue anglaise ou d'origine britannique. Elle est surtout reconnue pour son rôle d'enseignante auprès des enfants et sa participation aux quêtes de toutes sortes. Mais son comportement instable fait en sorte qu'elle n'est pas admise dans la nouvelle communauté créée en 1856. Insatisfaite, et déçue, elle quitte l'asile et consacre les années suivantes à l'éducation des enfants. Elle décède à l'hôpital Saint-Michel-Archange de Québec le 25 septembre 1916. L'acte de sépulture apporte certaines précisions :

[...] avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Mary Keogh, institutrice de Québec [...]
[...] Mary Keogh, 92 ans, Co-fondatrice du Bon Pasteur à Québec, 1850 [...]¹⁹.



Extrait de l'acte de sépulture de Marie Keogh.
Source : Généalogie Québec, Fonds Drouin.

Le développement de l'institution

La consolidation de son équipe de collaboratrices assure une stabilité dans les opérations courantes et permet à Marie-Josephte de s'investir au développement de l'institution. Toutefois, plusieurs obstacles la font douter plus d'une fois de son engagement. En premier lieu, sa santé est inquiétante puisqu'elle est atteinte d'asthme et souffre de douleurs névralgiques intestinales qui la fragilisent. Elle doit aussi affronter le comportement rebelle de certaines pensionnaires ainsi que les préjugés et la désapprobation de la population qui doute de la pertinence et de la pérennité de l'œuvre. L'aumônier assigné à l'institution leur impose la confession et l'homélie sur place afin d'éviter leur présence à l'église. Les agissements de plus en plus instables de Mary Keogh sont en outre un sujet préoccupant. S'ajoutent à cela les ennuis financiers, tout particulièrement



Bon-Pasteur, rue De La Chevrotière.
Photo : Jeanne Maltais.

lorsque la Société de Saint-Vincent-de-Paul n'est plus en mesure de verser la subvention prévue dans l'entente de fondation.

Par ailleurs, l'accroissement rapide du nombre de pensionnaires force l'institution à se relocaliser à l'automne 1850 dans une maison plus spacieuse sise au coin des rues Saint-Amable [aujourd'hui Jacques-Parizeau] et De La Chevrotière dans le faubourg Saint-Louis. Cet emplacement est le début d'un vaste complexe qui se développera au cours des décennies subséquentes et deviendra le siège social des Sœurs du Bon-Pasteur. Ainsi logé, l'asile parvient à accueillir dès sa première année d'existence une quarantaine de pensionnaires. Après six ans de fonctionnement et ayant atteint une certaine stabilité, l'asile de Sainte-Madeleine s'incorpore civilement le 30 mai 1855 et prend officiellement le nom de l'asile du Bon-Pasteur. Le bilan pour cette période s'avère positif :

[...] dans l'espace de six ans quatre-vingt-une pénitentes avaient été reçues quarante-deux étaient actuellement dans la maison vingt avaient été placées dans des familles respectables, ou établies après avoir donné des preuves de conversion. Huit avaient fait une mort édifiante [...]²⁰.

Jusqu'en 1855, Marie-Josephte Fitzbach dirige l'institution, entourée de son équipe de collaboratrices laïques. Mais progressivement, la volonté de fonder une communauté religieuse apparaît comme la voie à emprunter afin de lier par un contrat moral toutes celles qui y travaillent et assurer la continuité de l'œuvre. Par conséquent, le 2 février 1856, le clergé procède à l'érection canonique de la congrégation des *Sœurs Servantes du Cœur immaculé de Marie*. Leur mission vise à

[...] ramener à Dieu les pauvres filles pénitentes et à les faire avancer dans les vertus chrétiennes et de contribuer au salut des âmes. Dans la même intention,

19. Généalogie Québec : le site de généalogie sur l'Amérique française, La Prairie, Institut généalogique Drouin, ©2021, www.genealogiequebec.com/.

20. CASGRAIN. *Op. cit.*, p. 160.

elles se proposent d'instruire et de former à la piété, les enfants, principalement ceux des pauvres (Constitutions 1856) [...]»²¹.

À cette occasion, sept des directrices les plus anciennes prononcent leurs vœux et trois autres sont admises en tant que novices. Lors de la cérémonie de vêtue, chacune d'elles est accompagnée d'une religieuse des Sœurs de la Charité de Québec. Mère Marcelle Mallet (Montréal, 1805–Québec, 1871), fondatrice de cette communauté, escorte Marie-Josephpte, désormais Mère Marie du Sacré-Cœur, tandis que les deux filles de Marie-Josephpte escortent les deux suivantes²².

Le 7 février 1856, vivement recommandée par l'évêque M^{gr} Charles-François Baillargeon, Marie-Josephpte, Mère Marie du Sacré-Cœur, est élue supérieure de la communauté. Cependant le nombre de pensionnaires, toujours en forte croissance, amène une pression constante sur le budget de l'institution. Les dirigeantes font preuve d'ingéniosité dans la mise en place de diverses activités de nature à générer des revenus. En outre, ces mêmes activités doivent permettre aux bénéficiaires d'acquérir de saines habitudes de vie et de s'initier à un métier convenable qu'elles pourront par la suite exercer. Graduellement, plusieurs micro-industries sont mises sur pied; elles touchent le développement d'objets et de services de toutes sortes: couture et cordonnerie, éducation, fabrication d'objets en cire, de scapulaires, d'hosties et de vêtements, blanchissage et réparation d'habits et de costumes, broderie, dorure, production de tableaux. Parmi ces industries, plusieurs répondent aux besoins des gens d'Église, notamment l'élaboration d'habits et d'ornements sacerdotaux ainsi que d'articles nécessaires au culte²³. À cet égard, la réalisation de tableaux contribuera sans doute au rayonnement de la communauté auprès du clergé et de la bourgeoisie. De fait, Sœur Marie-de-Jésus (Marie-Mélina Anger), reconnue pour son talent exceptionnel, exécute entre autres les portraits de l'archevêque de Québec, M^{gr} Charles-François Baillargeon, et du cardinal Alexandre Taschereau. Entre 1860 et 1960, c'est quelque 800 toiles qui sont produites dans l'atelier de la communauté. Encore aujourd'hui, ces œuvres peuvent être admirées dans plusieurs églises, notamment celles de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Malo, la basilique Notre-Dame-de-Québec ainsi que dans plusieurs autres établissements situés à l'extérieur du territoire de la ville de Québec²⁴.

Mais ces nouvelles sources ne suffisent pas toujours à soutenir les dépenses liées à un accroissement continu de la clientèle. Ainsi, le recours à d'autres leviers de financement



Atelier de couture à l'asile du Bon-Pasteur 1946.

Source : BAnQ, Fonds J.E. Livernois.

s'impose, en particulier les quêtes, les recettes de bazars et les dons privés.

De la prison à l'asile : profil des femmes admises à l'asile Sainte-Madeleine ou du Bon-Pasteur entre 1850-1899²⁵

Pour la période comprise entre 1850 et 1899, l'asile accueille quelque 1554 femmes, dont près de 256 qui seront admises plus d'une fois. La base de données *Personnes incarcérées dans les prisons de Québec, 1813-1907, 1914*, disponible en ligne sur le site de BAnQ²⁶ offre l'accès aux dossiers de prisonniers et de prisonnières et permet de connaître la nature des délits commis. On y constate que la pratique de la prostitution ne constitue pas l'unique raison de l'incarcération des femmes; plusieurs autres méfaits sont mentionnés dans les dossiers: oisiveté, malfaisance et désordre, détention préventive, vol simple, tenue d'une maison malfamée, ivresse et résistance à l'arrestation, agression et coups, contravention à la loi municipale, etc.

La moyenne d'âge des pensionnaires de l'asile est de 26 ans; près de 69 % de ces femmes sont d'origine canadienne, les autres étant d'origine européenne, groupe dominé largement par les Irlandaises (50 %). Près de 20 % des femmes admises demeurent au moins un mois; un peu plus de 24 %, moins d'un an, alors que 5,5 % y sont restées plus de dix ans.

Les femmes repenties et consacrées²⁷

Lorsque réhabilitées, certaines pensionnaires expriment le désir de se consacrer pleinement à l'œuvre de l'asile et à Dieu. Pour

21. BOUCHER, Thérèse. « Le Bon-Pasteur de Québec », *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, n° 36, 1969, p. 57-65.

22. Mère Marie du Sacré-Cœur (1806-1885). *Op. cit.*, p. 87.

23. POULIN. *Op. cit.*, p. 139-147.

24. DROLET, Lise. « L'art au pluriel – Les communautés à l'œuvre », *Cap-aux-Diamants*, n° 21, printemps 1990, p. 43-46.

25. POULIN. *Op. cit.*, p. 338-347.

26. BAnQ. *Personnes incarcérées dans les prisons de Québec, 1813-1907, 1914*,

www.banq.qc.ca/archives/genealogie_histoire_familiale/ressources/bd/recherche.html?id=PRISON_2020.

Consulté le 12 janvier 2021.

27. POULIN. *Op. cit.*, p. 347-352.

compenser le fait que l'admission dans la communauté religieuse leur est interdite en raison de leur passé, le clergé met sur pied, sous l'autorité de la supérieure des *Sœurs Servantes du Cœur immaculé de Marie*, une association de Pénitentes consacrées qui prendra le nom de *Madeleines dans les Béthamie* en 1929. Les règles sont claires quant à leur mission :

Chapitre I — La fin des sœurs Pénitentes-Consacrées est de se sanctifier à l'abri de la corruption du monde, dans le silence et la retraite. Elles se proposent aussi de travailler à la conversion des pauvres pécheresses et au salut des pénitentes, par leurs prières, par leurs conseils et par leurs bons exemples.

Chapitre II — Elles se consacrent à Jésus et à Marie, et font vœu de passer un an, ou toute leur vie, dans cet asile de la pénitence, sous la règle des Sœurs pénitentes, et sous l'autorité de la supérieure de la maison, et de l'Archevêque.

Épilogue

En 1858, épuisée par le travail, Marie-Josephte doit prendre un temps d'arrêt sous les conseils de son médecin. Elle quitte son poste de supérieure l'année suivante, non sans regret. Lorsqu'elle s'en confie à son directeur spirituel, celui-ci lui adresse ces mots :

[...] *Puisque vous voulez de moi une prescription, ne fût-ce que pour la déchirer plus tard, je vous donnerai ce qui me conviendrait à moi-même en pareil cas; 1° Voir en ce changement la volonté de Dieu, et vous persuader que c'est le mieux pour sa gloire, le bien de la Communauté et votre propre avantage; 2° Respecter et écouter la nouvelle supérieure comme tenant la place de Dieu; 3° Soutenir son autorité plus encore par vos exemples que par vos paroles; 4° Oublier que vous avez été supérieure, et le faire oublier aux autres; 5° Ne jamais dire: si j'étais supérieure, cela se ferait, ou telle chose n'aurait pas lieu, ne pas même le penser si c'est possible; 6° Profiter de votre repos pour vous adonner plus que jamais à la vie intérieure, au silence, à la modestie, à la prière, à l'obéissance aveugle, etc. Vous trouverez cela trop long et trop délayé; eh bien mettez-le en deux petites pilules qui se ressemblent comme deux sœurs: «Aimez à être ignorée et comptée pour rien;» c'est l'imitation qui vous donne cette première: vous la trouverez amère. Voici la seconde qui produira le même effet, mais qui est toute couverte du sucre de la charité divine: «Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur[...]»²⁸.*

Elle demeure toutefois conseillère auprès des dirigeantes et poursuit sa collaboration à l'essor de son œuvre. À la mission initiale s'ajoute l'éducation des enfants pauvres, volet qui s'étendra rapidement à plusieurs autres villes de la province. Marie-Josephte contribue au développement de ces missions

et, à l'occasion, accompagne les religieuses dans les villes ou villages où l'institution s'implante. De son vivant, elle a la satisfaction de voir son œuvre enfin acceptée et appréciée de la population qui n'hésite plus à contribuer généreusement aux quêtes et bazars en sa faveur. Mais en 1865, sa santé décline et elle se retire de toutes charges et responsabilités. Elle s'éteint à l'âge de 79 ans le 1^{er} septembre 1885. Ses funérailles sont célébrées à la basilique Notre-Dame-de-Québec le 5 du même mois, en présence des grands dignitaires du clergé. Elle est inhumée dans le cimetière de l'asile du Bon-Pasteur.

Marie-Josephte Fitzbach ne laisse aucune descendance, puisque ses deux filles aînées consacreront leurs vies au service de la communauté. Toutefois, l'influence et l'intervention sociales de son œuvre auprès des femmes en difficulté sont indéniables. De fait, les actions posées sont essentiellement dirigées vers l'aide et l'assistance directes et immédiates à l'égard de ces femmes démunies et stigmatisées par les drames humains qu'elles vivent au sein d'une société rigoriste. C'est ainsi qu'à la mission initiale de secourir les femmes libérées de prison, s'ajouteront, au fil des années, l'éducation des enfants pauvres et la prise en charge des jeunes filles marginales, des mères célibataires et des enfants abandonnés. C'est dans un esprit empreint de bonté, de bienveillance et de charité que Marie-Josephte Fitzbach a accepté de s'investir dans une telle entreprise malgré le scepticisme et la désapprobation générale. Son leadership et sa persévérance ont sans doute été au cœur de sa réussite. Le 28 juin 2012, en reconnaissance de son héroïcité, le pape Benoît xvi la déclare Vénérable.

Mais, au-delà des propriétés foncières et du rayonnement mondial de l'institution, Marie-Josephte, Mère Marie du Sacré-Cœur, lègue à sa communauté une idéologie imprégnée d'amour et de bonté. Sœur Rodrigue, lors de son discours prononcé à l'occasion de la dissolution d'un organisme de la communauté, l'a ainsi exprimé :

[...] *L'héritage à transmettre dont on parle aujourd'hui, c'est celui de Marie Fitzbach, qui, par un concours de circonstances que les humains ne peuvent expliquer, s'est vue confier, par le Seigneur, le charisme d'amour, de bonté et de miséricorde [...]. Notre héritage n'est pas constitué de gestes d'éclat! Pas de grands discours! Pas de faits extraordinaires, mais des paroles, des faits, des gestes et des comportements qui disent l'amour, la bonté, la miséricorde et qui supposent la générosité, la disponibilité, la co-responsabilité, le désir de transformer le monde et lui donner un visage d'amour, de bonté et de miséricorde [...]. Aujourd'hui, notre héritage est bellement partagé par vous [...]. Il se maintiendra à travers le temps comme un héritage vivant et précieux. Cet héritage a créé des liens entre vous et nous [...]. L'amour, la bonté et la miséricorde [...]*²⁹.

28. CASGRAIN. *Op. cit.*, p. 244.

29. BERTHOD, Étienne. *L'intervention sociale comme patrimoine: Les Soeurs du Bon-Pasteur de Québec (1850-2020)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2020, p. 147.

ASCENDANCE MATRILINÉAIRE DE MARIE-JOSEPHE FITZBACH

NOM, prénom	Date et lieu du mariage	NOM, prénom du conjoint (Prénom du père; nom de la mère)
GAUTHIER, Simone	Avant 1641 Senlis, Oise	LE ROY, Antoine
LE ROY, Élisabeth Fille du roi	26 janvier 1670 Sainte-Famille, île d'Orléans	LEBLANC dit JOLICOEUR, Antoine Soldat du régiment de Carignan-Salières (Martin et Marie Flaniau)
LEBLANC, Marie	20 avril 1716 Saint-Michel-de-Bellechasse	COULOMBE, Jean (Louis et Jeanne Boucault)
COULOMBE, Marie-Anne	10 juillet 1736 Berthier-sur-Mer, Montmagny	BALAN dit LACOMBE, Joseph (Pierre et Isabelle Martin)
LACOMBE, Marie-Joséphé	26 octobre 1761 Berthier-sur-Mer, Montmagny	NADEAU, Jean-Baptiste (Jean-Baptiste et Élisabeth Helie)
NADEAU, Geneviève	22 septembre 1794 Saint-Michel-de-Bellechasse	FITZBACH, Charles (Daniel et Anne Wormeldy)
FITZBACH, Marie-Joséphé	17 avril 1828 Cap-Santé, Portneuf	ROY, François-Xavier (Joseph et Marie Brunet)

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :

jeannemaltais@gmail.com



**Capsule
60^e**

Le saviez-vous ?

Les premiers cours de généalogie offerts par la SGQ en 1970: un franc succès!

À l'assemblée générale du 11 juin, le conseil d'administration mentionne le succès des premiers cours en généalogie: [...] *Le clou de la saison fut sans contredit notre série de six cours en généalogie. Dans une société ou association, on remarque qu'un vice-président fait peu de chose. Mais cette année fut aucun doute l'année du vice-président. En effet, M. Roland-J Auger a été l'initiateur des cours de généalogie et il en fut le professeur en y consacrant plusieurs heures de loisirs. Ces cours ont été grandement appréciés par un auditoire de 139 personnes au 1er cours, de 131 au 2e, de 101 au 3e, de 77 au 4e, de 67 au 5e et de 86 au 6e pour un moyenne de 100 personnes par cours. On a pu constater l'intérêt d'une foule de gens pour la généalogie et l'effort bénévole de notre Société mérite d'être soulignée. Monsieur Auger mérite nos remerciements et notre reconnaissance. Cette heureuse initiative a permis d'augmenter le nombre de nos membres d'une façon appréciable; il est passé de 80 l'an dernier à 140 aujourd'hui [...].*

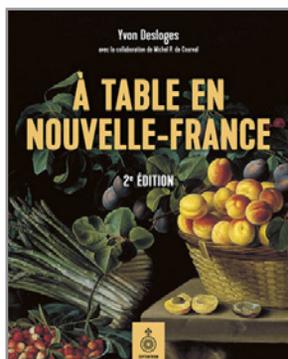
mots de généa...

Oublier ses ancêtres, c'est être un ruisseau sans source, un arbre sans racines. – Proverbe chinois.



La Bibliothèque vous invite...

À lire sur le thème... Alimentation



Manger pour survivre ne suffit pas à Samuel de Champlain qui établit, durant l'hiver 1606-1607, l'*Ordre du Bon-Temps*. Son but premier était d'insuffler de la vie et de l'activité dans l'habitation de Port-Royal. Il s'agissait surtout de faire profiter les hivernants de Port-Royal des plaisirs de la table. Sont aussi invités des autochtones voisins qui feront connaître et apprécier leurs saveurs et spécialités locales.

L'alimentation en Nouvelle-France varie au gré des couches sociales, des saisons, du climat et des prescriptions religieuses et change avec l'amélioration des techniques agricoles. Prêts à emprunter aux Autochtones des ingrédients qui assurent leur survie, les colons français s'empresseront, aussitôt leur modèle culturel alimentaire bien implanté, de rejeter ces aliments. Plus tard, au contact des Britanniques et des loyalistes,

les Canadiens découvriront des goûts différents et adopteront de nouveaux produits. Bref, l'alimentation coloniale évolue, de sorte qu'on assiste à la naissance de traditions alimentaires originales.

En complément de cette histoire, Yvon Desloges vous invite à plusieurs tables où vous pourrez découvrir et déguster des plats quotidiens ou extraordinaires : à la table du paysan, dans le sillage du missionnaire et du voyageur, chez les religieuses, le cuisinier du gouverneur français, le marchand, l'aubergiste, le cabaretier et l'administrateur britannique. Yvon Desloges, historien retraité de Parcs Canada, diplômé de l'Université Laval, a travaillé à l'histoire du canal de Lachine pendant plusieurs années et a coécrit avec Alain Gelly *Le Canal de Lachine : du tumulte des flots à l'essor industriel et urbain* (Septentrion, 2002). Historien polyvalent, il compte plusieurs publications sur l'histoire de l'alimentation, sur les fortifications et sur la ville de Québec, dont *Sous les cieux de Québec, Météo et Climat, 1534-1831*.

Maria Gosselin (6881)

À bouquiner en 360°

Du « *Pot-au-feu du paysan* » au « *Carrot pudding* » anglais, s'ajoutent aussi de nombreux ouvrages et articles captivants concernant l'alimentation, à la ttttt de la SGQ : www.sgg.qc.ca → [Centre de documentation](#) → [Catalogue des ressources documentaires](#). Laissez-vous emporter par les us et coutumes de la Nouvelle-France, de l'origine jusqu'à nos jours.

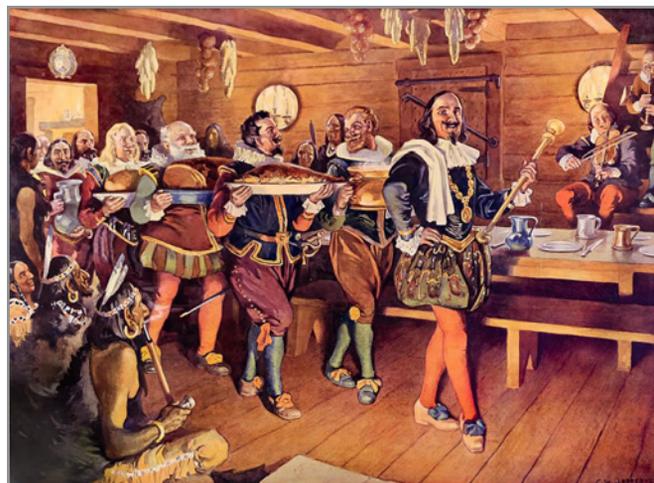
- AUDET, Bernard. *Se nourrir au quotidien*, Québec, GID, 2001, 367 p. (8-3000-aud) et (Astrolabe).
- BARBEAU, Marius. « Ce que mangeaient nos ancêtres », *Mémoires*, vol. 1, 1944, p. 14-17 (Canada).
- BEAUDOIN, Raymonde. *Recettes de chantiers et miettes d'histoire*, Québec, Septentrion, 2019, 90 p. (8-3000-bea) et (Astrolabe – format imprimé et livre numérique).
- BIZIER, Hélène-Andrée, et Robert-Lionel SÉGUIN. *Le menu quotidien en Nouvelle-France*, Montréal, Art Global inc., 2004, 127 p. (8-3000-biz) et (Astrolabe).
- BLOUIN, Lise, et autres. *L'alimentation traditionnelle à l'île d'Orléans*, Québec, Édition Garneau, 1977, 156 p. (2-montmorency-68).
- DECHÊNE, Louise. *Le partage des substances au Canada*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1994, 289 p. (8-9714-dec) et (Astrolabe).
- DESLOGES, Yvon, avec la collaboration de Michel P. de COURVAL. *À table en Nouvelle-France*, 2^e éd., Québec, Septentrion, 2020, 225 p. (8-3000-des).



La fabrication du sucre d'érable, 1852.

Source : [https://en.wikipedia.org/wiki/File:Sugar_Making_in_Canada,_1852_By_Cornelius_Kriehhoff_\(1815-1872\).jpg](https://en.wikipedia.org/wiki/File:Sugar_Making_in_Canada,_1852_By_Cornelius_Kriehhoff_(1815-1872).jpg).

- DESLOGES, Yvon, et Marc LAFRANCE. *Des premiers colons aux premiers restaurateurs: la fine cuisine ancienne, une facette du patrimoine ?*, Service des parcs, Environnement Canada, 1987, 20 p. (8-3000-des).
- FOURNIER, Martin. *Jardins et potagers en Nouvelle-France: Joie de vivre et patrimoine culinaire*, Québec, Septentrion, 2004, 246 p. (Astrolabe).
- GILBERT, Marco. « Caveaux à légumes. Des abris de fraîcheur », Québec, *Continuité*, n° 98, 2003, p. 19-21. (Canada) et (Érudit).
- KEABLE, Michel. « La cuisinière canadienne, le premier livre de cuisine au pays », *L'Ancêtre*, vol. 41, n° 311, été 2015, p. 300-301 (Canada).
- LABERGE, Raymond. « Les caveaux à légumes de la Côte-de-Beaupré, une assurance-disette », Québec, *Continuité*, n° 63, 1995, p. 19-24 (Canada).
- LACOURSIÈRE, Jacques, et Hélène-Andrée BIZIER. « L'Ordre du Bon Temps: comment la bonne chère est le meilleur remède contre le scorbut », Québec, *Nos Racines*, l'histoire vivante des Québécois, vol. 1, chap. 5, 1983, p. 83 (Canada).
- LAFRANCE, Marc. « Le goût du gras », Québec, Éditions *Cap-aux-Diamants*, n° 44, hiver 1996, p. 13-16 (Canada) et (Érudit).
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DE L'ALIMENTATION QUÉBEC. 1989. *Cent ans de mérite agricole*, 1989, 130 p. (8-8714-min).
- SAINT-PIERRE, Serge, et autres. *Les modes de vie des habitants et commerçants de Place-Royale, 1660-1760*, Québec, Groupe de recherche en histoire du Québec rural inc., 1996, 227 p. (Coll. Patrimoines) (8-3000-Sai).

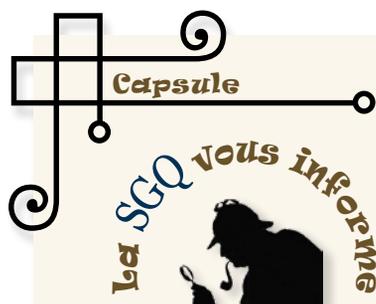


L'Ordre du Bon Temps de Champlain en 1606.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ordre_du_Bon-Temps#/media/Fichier:L'Ordre_de_Bon_Temps_1606.jpg.

Astrolabe est le catalogue électronique de navigation du réseau des bibliothèques de Québec. À noter que le réseau compte 26 bibliothèques réparties sur le territoire de la ville de Québec. Renseignez-vous auprès de votre bibliothèque habituelle pour un emprunt interréseau. Utilisez Astrolabe pour vos repérages : son nom est facile à mémoriser, car il fait référence à Champlain dont l'instrument mythique est conservé au Musée des civilisations à Gatineau.

Mariette Parent (3914)



Service de recherche

La Société de généalogie de Québec offre un service de recherche d'actes de baptême, de mariage ou de sépulture. Pour chaque acte, nous fournissons les noms des parties, le lieu et la date de l'événement et, si désiré, une copie du document.

Pour plus d'informations, choisissez l'onglet « Service de recherche » : www.sgq.qc.ca/service-de-recherche

Capsule
60^e

1961 – La naissance de notre société de généalogie et...

Incendie

En février, à Giffard, la vieille maison des métayers est détruite par les flammes. Cette maison avait été construite dans la seconde moitié du XVII^e siècle par les jésuites sur leur domaine Notre-Dame-du-Bonsecours de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges, dans le but de loger le personnel de leur ferme.

Source : LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.



Ad Lib

Guy Parent (1255)

Mariages à Beauport entre des familles Parent pendant quatre générations

Introduction

De nombreux chercheurs ont souligné la présence importante de certaines familles dans des régions du Québec qui ont laissé un héritage démographique remarquable. Quand on parle de démographie régionale, on pense spontanément aux Tremblay dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les raisons d'une forte concentration d'un patronyme dans une région ou un lieu donnés peuvent se résumer, comme l'ont écrit Gérard Bouchard et ses collègues, en ces termes :

Le bassin patronymique témoigne fidèlement de la dynamique de la population dans la mesure où son évolution dépend d'abord et avant tout des mouvements migratoires, de l'accroissement naturel (fécondité et mortalité), et des alliances matrimoniales (nuptialité)¹.

Il y a d'autres familles qui ont laissé une marque démographique exceptionnelle dans d'autres régions du Québec et, de façon plus précise, dans certaines municipalités. Saint-Narcisse, dans la municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux, fait partie de celles où une famille a laissé une trace démographique notable, car on peut qualifier cette municipalité de *Patrie des Cossette*. Si l'on calcule le nombre d'individus portant le patronyme Cossette qui y demeuraient, le pourcentage des Cossette atteint un maximum de 13,5 % de la population de la municipalité en 1921². Cette fréquence élevée du patronyme Cossette à Saint-Narcisse se compare aux 13,4 % des Tremblay dans la MRC de Charlevoix et dépasse les 5,3 % des Ouellet dans la MRC des Basques, les 5,9 % des Lévesque dans la MRC de Kamouraska ou les 8,3 % des Bellefleur dans la Basse-Côte-Nord³ (MRC du Golfe-du-Saint-Laurent).

L'ancienneté de la présence de membres de la famille Cossette et leur fécondité, jumelées à une concentration importante d'une fratrie sur le territoire de ce qui allait devenir la paroisse Saint-Narcisse, a laissé une trace importante sur la population de la paroisse de ses débuts jusqu'en 1921. Dans une moindre mesure, cette affirmation s'applique aux familles Parent de Beauport, dont l'ancêtre s'est établi en 1654 dans la seigneurie Notre-Dame-des-Anges, sur une concession située tout juste à l'ouest de la rivière Beauport.

Les Parent à Beauport

Pierre Parent, l'ancêtre de plus de 82 % des individus portant le nom Parent, et son épouse Jeanne Badeau sont les grands responsables de la concentration des familles Parent à Beauport⁴. Mariés le 9 février 1654 à Beauport — l'acte de mariage a été enregistré à Québec —, ils ont eu une progéniture importante, car 18 enfants ont vu le jour de 1655 à 1680, dont quatorze garçons. De ce nombre, douze se sont mariés, dont onze à Beauport; neuf d'entre eux y ont élevé leur famille. Le nombre de leurs enfants et petits-enfants est tellement élevé qu'il a soulevé l'intérêt des chercheurs. La plus petite famille est celle d'André qui, en raison de son décès prématuré, n'a eu que quatre enfants, et la plus grosse, celle d'Étienne qui comporte 21 enfants, avec deux épouses⁵. Ce chiffre excède de beaucoup la moyenne calculée pour la Nouvelle-France pour les années 1608 à 1760. En effet, les chercheurs ont évalué que, pendant cette période, la famille canadienne compte une moyenne de 7,3 enfants⁶. On écrit que le couple Parent–Badeau a engendré le nombre imposant de 187 petits-enfants avant 1730 et que ce nombre atteint un total de 195 à la naissance du dernier en 1730⁷.

Des descendants de Pierre Parent et Jeanne Badeau ont fait de Beauport leur milieu de vie sur plusieurs générations

1. BOUCHARD, Gérard, Jean MORISSETTE, et Kevork KOULADJIAN. « La statistique agrégée des patronymes du Saguenay et de Charlevoix comme indicateurs de la structure de la population aux XIX^e et XX^e siècles », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 16, n° 1, avril 1987, p. 67-98, <https://www.erudit.org/fr/revues/cqd/1987-v16-n1-cqd2463/600608ar/>.
2. PARENT, Guy. « Saint-Narcisse : le royaume des Cossette », *Héritage*, Société de généalogie du Grand Trois-Rivières, vol. 41, n° 4, hiver 2019, p. 25-29.
3. « Lieu (MRC) des fréquences maximales des noms, Québec », www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/caracteristiques/index.html. Consulté le 8 avril 2018.
4. PARENT, Roger, et Gisèle PARENT. *Dictionnaire généalogique des familles Parent d'Amérique*, 2017. Quatre ancêtres portant le nom Parent ont fait souche en Nouvelle-France, mais la descendance de Pierre Parent et Jeanne Badeau est de loin la plus nombreuse.
5. Étienne Parent s'est marié à trois reprises, mais il n'a pas eu d'enfants avec sa troisième épouse.
6. CHARBONNEAU, Hubert, et autres, sous la dir. de. *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, Les Presses de l'Université de Montréal et les Presses universitaires de France, Travaux et Documents, Cahier n° 118, 1987, p. 43.
7. CHARBONNEAU, Hubert, et Bertrand DESJARDINS. « Les familles nombreuses en Nouvelle-France », *Mémoires*, Société généalogique canadienne-française, vol. 44, n° 4, 1993, p. 304.

faisant en sorte qu'on y trouve une forte concentration de familles Parent. Au recensement de 1861, 7,5 % de la population de Beauport porte ce patronyme. Une telle occurrence de familles Parent a amené à quelques reprises des garçons de familles Parent à épouser de jeunes filles de familles Parent. Dans notre histoire, on rencontre fréquemment des mariages entre garçons et filles portant le même patronyme à un moment ou à un autre. On compte 24 mariages de garçons Parent à des filles Parent à Beauport entre 1700 et 1900⁸. Parmi ces unions, il existe une situation touchant la filiation d'une famille Parent qui mérite d'être soulignée, car sur une période qui s'étend sur quatre générations, soit de 1766 à 1875, les fils d'une même lignée Parent ont épousé des filles portant le même patronyme.

Des familles Parent qui demeurent toutes à Beauport et qui s'allient entre elles par les liens du mariage amènent des vérifications de la part des curés qui doivent déterminer

les liens de parenté qui les unissent: ils doivent vérifier si les familles des futurs époux sont tenues d'obtenir des dispenses selon le degré de consanguinité. La lecture des actes de mariage est instructive à cet égard. Lors du mariage entre Louis Parent et Marie-Charlotte Parent le 3 février 1766, une dispense de consanguinité au troisième degré est accordée. En 1797, pour l'union entre Charles Parent et Marie-Louise Parent, fille de Jacques et Angélique Hébert, le curé fait mention d'une dispense de double consanguinité. En 1839, au mariage de François Parent et de Rosalie Parent, fille de Pierre et Rosalie Fillion, aucune dispense ne fut nécessaire, car le lien de parenté entre les mariés allait au-delà du quatrième degré de consanguinité. Enfin, pour l'union de Pierre Parent et de Louise Parent, fille de François-Célestin et Henriette Parent, le 22 novembre 1875, les dispenses accordées furent du second au troisième degré et du troisième au quatrième degré de consanguinité. Dans ce dernier cas, la mère de la mariée est aussi une Parent, de Beauport.

FILIAISON D'UNE FAMILLE PARENT DE BEAUPORT DONT LES FILS ONT ÉPOUSÉ DES JEUNES FILLES PORTANT LE NOM PARENT

Prénom et nom	Date et lieu du mariage	Prénom et nom du conjoint (Prénom du père; nom de la mère)
Pierre Parent	9 février 1654 Notre-Dame-de-Québec Jeanne Badeau
Jacques Parent 1 ^{er} février 1677 contrat de mariage, notaire Fillion Louise Chevalier
François Parent	28 novembre 1719 Beauport Marguerite Binet
Louis Parent	3 février 1766 Beauport Marie-Charlotte Parent (François et Catherine Rochereau)
Charles Parent	31 janvier 1797 Beauport Marie-Louise Parent (Jacques et Angélique Hébert)
François Parent	29 janvier 1839 Beauport Rosalie Parent (Pierre et Rosalie Fillion)
Pierre Parent	22 novembre 1875 Beauport Louise Parent (François et Henriette Parent)

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :
gui.parent@videotron.ca

8. <http://www.bms2000.org/fr>.

mots de généa...

*Pourquoi dépenser de l'argent pour faire établir votre arbre généalogique ?
Faites de la politique et vos adversaires s'en chargeront. – Mark Twain.*



Au fil des recherches

Daniel Fortier (6500)

La présente rubrique vise à faire état des thèses de doctorat ou des mémoires de maîtrise réalisés par des étudiantes et des étudiants inscrits dans les universités au Québec. Elle fait écho également à certains articles publiés dans les revues scientifiques. Le contenu de ces travaux peut se révéler une source importante de renseignements pour les généalogistes. Nous espérons que ces recensions permettront aux lecteurs de *L'Ancêtre* d'être à l'avant-garde de l'information, les résultats de certaines de ces études se matérialisant parfois en publications destinées au grand public.

Charivari version 1.0

À plusieurs occasions au cours des dernières années, les réseaux sociaux nous ont démontré, à tort ou à raison, la preuve de leur terrible efficacité dans la condamnation publique d'un individu. Que ce soit à partir de faits avérés ou de rumeurs non fondées, les réseaux sociaux s'improvisent en tribunaux populaires progressivement alimentés par des opinions qui s'autoconfirment. Le point de départ est toujours une attitude ou un comportement manifestés par un individu qui aurait, selon certains, outrepassé, voire profané, une norme sociale ou un tabou.

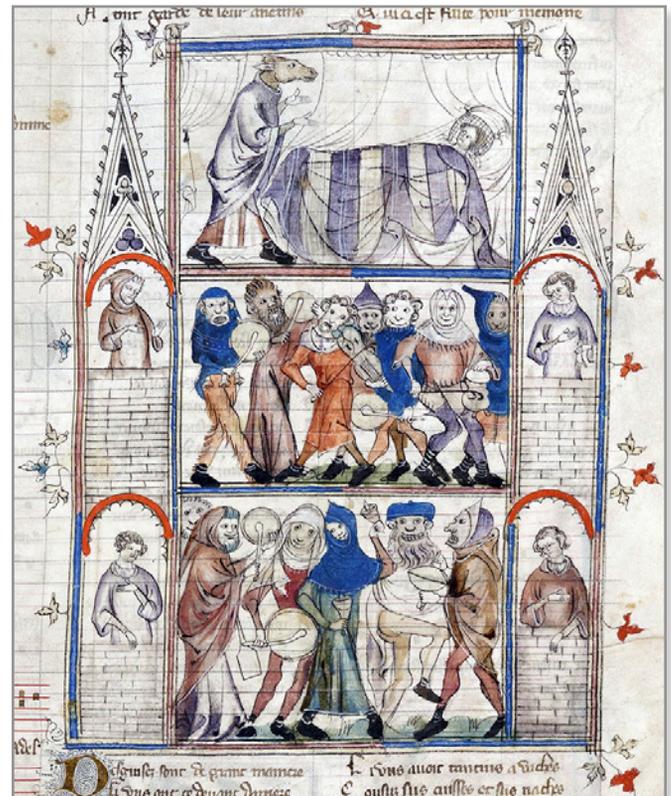
Malgré tous ses excès et son caractère quelque peu rebutant, il est peut-être rassurant (*sic*) de savoir que cette justice populaire, à l'ère d'Internet, n'est qu'une version moderne du charivari existant depuis des siècles.

C'est dans cette perspective que nous vous présentons le mémoire de M^{me} Amy Cournoyer.

COURNOYER, Amy. *Charivari, libéralisme et genre au Bas-Canada, 1820-1860*.

Dans son mémoire, M^{me} Cournoyer s'interroge sur la manière dont le rituel charivarique dans le Bas-Canada s'est transformé sous l'impulsion du libéralisme au début du XIX^e siècle. La perspective adoptée est celle du genre, qui contrairement à la notion de sexe est une catégorisation sociale. Pour ce faire, M^{me} Cournoyer analyse 139 cas de charivaris² tirés des archives judiciaires et des journaux.

Sommairement, elle conclut que les charivaris de cette période, en raison de l'élément déclencheur ou encore des modalités et du langage employé lors des manifestations, se distinguent selon que les victimes sont des hommes ou des femmes³. Dans le cas des premiers, la cause des charivaris est souvent liée à l'impossibilité des victimes de sauvegarder leur honneur ou leur rôle de patriarche. Dans le cas des femmes



Miniature d'un charivari tirée du Roman de Fauvel, vers 1300, artiste inconnu.

Source : <http://gallica.bnf.fr>.

victimes, l'enjeu est le plus souvent rattaché à leur moralité (ex. prostitution) ou au fait qu'elles se soient approprié des caractéristiques *masculines* (ex. utilisation d'armes, opposition politique, plus rarement leur rôle prépondérant dans le ménage). La communauté s'arroge alors le droit de punir ou,

1. COURNOYER, Amy. *Charivari, libéralisme et genre au Bas-Canada, 1820-1860*, Mémoire de maîtrise en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, avril 2020, 125 p., <http://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/9287/>.

2. Nous ne croyons pas utile ici de définir plus à fond la notion de charivari. Le lecteur intéressé pourra consulter avec intérêt les sites suivants : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Charivari_\(rituel\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Charivari_(rituel)). En langue anglaise, la référence nous paraît plus riche en informations : <https://en.wikipedia.org/wiki/Charivari>.

3. Notons ici que malgré sa volonté d'aborder le sujet sous l'angle du genre, tout au long de son texte, l'auteure utilise *homme* ou *femme* afin de qualifier les différents protagonistes.

du moins, de manifester son opposition à ce qu'elle considère comme des manquements aux bonnes mœurs.

M^{me} Cournoyer souligne que cette intervention de la communauté était souvent en porte-à-faux avec le courant du libéralisme qui rendait plus étanche la frontière entre le public et la sphère de la vie privée. De plus, ces manifestations souvent bruyantes, et même quelquefois violentes, se heurtaient aux impératifs de la Loi et l'Ordre, si chers à la petite bourgeoisie du milieu du XIX^e siècle.

Par ailleurs, le travail de M^{me} Cournoyer ne nous permet pas d'obtenir une vue d'ensemble du corpus, si ce n'est que sur les 139 cas étudiés, 73 victimes étaient des hommes, 23 des femmes, et 43 étaient mixtes ou non précisées. Dans son mémoire, l'auteure mentionne une vingtaine d'événements et de victimes. Toutefois, l'absence de tableau synthèse nous laisse ignorants de la teneur de plus de cent autres cas. Pour une perspective d'ensemble, le livre de René Hardy⁴ nous semble encore une référence pour le Québec, bien qu'encore là l'historien ne nous gratifie pas d'une synthèse numérique. Peut-être est-ce que le phénomène est multiforme⁵ et ne se laisse pas cerner par une cause unique? Aux arguments liés aux mariages inappropriés et aux remariages précipités, René Hardy signale dans son livre, tour à tour, la vengeance personnelle, les luttes politiques partisans, la sexualité non conformiste, l'adhésion à une religion minoritaire ou le simple désir de faire la fête, comme des raisons pour déclencher un charivari.

Charivaris et généalogie

A priori, les charivaris auraient dû normalement intéresser les généalogistes. En effet, les motifs de prédilection des charivaristes (ceux qui les produisent) sont les mariages qui ne répondent pas aux diktats moraux ou coutumiers d'une époque. On y retrouve les futurs époux définis comme étant mal assortis (un vieux veuf et une jeune soubrette), les remariages précipités ou d'intérêts trop évidents. Dans ce domaine, l'humeur populaire pouvait s'avérer plus chatouilleuse que les pouvoirs publics ou religieux.

Une consultation du *Catalogue des ressources documentaires* du Centre Roland-J. Auger de la SGQ nous donne à peine treize résultats dont le sujet se rapporte au charivari. La majorité de ceux-ci proposent soit uniquement un exposé global du phénomène au Québec, mais également en France, en Acadie, aux États-Unis, ou soit encore discute particulièrement des événements de la Rébellion de 1837. Un seul⁶ expose un cas précis de charivari — et encore dans le cadre d'une enquête du



Le Charivari. Laliberté.
Musée national des
Beaux-arts du Québec.
Neuville Bazin. — 1950.
Source : Fonds Ministère de la
Culture et des Communications –
BAnQ Québec.
Cote : E6, S7, SS1, P75076.

coroner et commentés à l'intérieur d'une revue de généalogie — dont les motifs seraient rattachés à des mœurs conjugales.

De deux choses l'une : ou bien le phénomène du charivari était marginal et localisé dans certaines régions du Québec⁷ (surtout dans sa partie ouest), ou encore les généalogistes se font discrets sur ces manifestations qui ont pu entacher les hyménées de certains de leurs ancêtres.

En généalogie, l'impasse est souvent faite sur les éléments qui pourraient provoquer des malaises. On se borne à citer des noms, une date, un lieu et parfois les âges. Certains pousseront l'audace à calculer le nombre de mois entre le mariage et la première naissance. En théorie, ces événements heureux sont quelquefois à l'origine de tensions et de conflits d'intérêts. En l'absence de témoignages écrits, le généalogiste peut s'interroger sur la signification que pourraient prendre les dispenses (de bans et de consanguinité), l'endroit et l'heure de la cérémonie (mariage à la sacristie ou tôt le matin), la présence, et surtout l'absence, de certains témoins (parents encore vivants).

Il ne serait donc pas sans intérêt d'étudier attentivement certains mariages qui auraient pu provoquer des réactions de l'entourage. Même sans sources documentaires, ces situations peuvent se révéler intéressantes et nous permettre d'enrichir nos recherches généalogiques.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :
fortierdanielsq@gmail.com

4. HARDY, René. *Charivari – et justice populaire au Québec*, Québec, Septentrion, 2015, 286 p.
5. Ainsi, dans un prône dominical, un curé parle de *barouche* qui serait un petit charivari regroupant une dizaine de personnes allant chahuter une autre qui a connu un insuccès... à la chasse ou à la pêche. GAGNON, Serge, et René HARDY. *L'Église et le Village au Québec, 1850-1930*, Montréal, Leméac, 1979, 174 p.
6. TRUDEAU, Jocelyne-F. « Les dossiers du coroner : Charivari sanglant Noël Guitard vs Isaïe Lamoureux & al. », *La Feuille de chêne*, Société de généalogie de Saint-Eustache, vol. 15-1, 2012, p. 7-11.
7. René Hardy estime à moins de 200 les charivaris connus au Québec. Le premier fut dénoncé par M^{fr} François de Laval en 1683 et le dernier aurait eu lieu en 1934 dans la région de Montréal, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2897852>. Évidemment, ce nombre se limite aux cas ayant connu une certaine publicité ou ayant requis une intervention des pouvoirs publics ou religieux. Nous ne sommes pas en mesure de préciser la répartition selon les motifs initiaux (mœurs, politique, religion) de ces charivaris.



Lieux de souche

Romain Belleau (5865)

Marguerite RENAUD, Fille du roi arrivée en 1667, originaire de Ligny-en-Barrois, Meuse

L'acte de protestation à Dieppe le 17 juin 1667.

Deux sujets dans cette chronique : l'origine d'une Fille du roi arrivée en 1667, et un acte signé par une vingtaine de jeunes femmes à Dieppe le 17 juin de cette même année. La présence de Marguerite Renaud lors de la signature constitue le lien entre les deux sujets.

Marguerite Renaud

Le premier acte en Nouvelle-France concernant cette migrante est son contrat de mariage, passé chez le notaire Pierre Duquet le 29 septembre 1667, avec Emanuel Lobs, fils de François et Thoinette La Coste. *Margueritte* Renault est alors dite fille de Claude Renault et Marguerite Pion, sans précision de lieu d'origine¹. On note que, dans cet acte, il n'est pas fait mention d'une dot du roi pour son mariage en Nouvelle-France, comme on le trouve souvent dans d'autres contrats.

Le mariage est célébré à Notre-Dame-de-Québec le 3 octobre suivant : le prénom du marié est alors Manuel, et son patronyme orthographié « Lops » ; Marguerite Renaut est dite *de La Paroisse de Ligny en Barroy en Lorraine* (Ligny-en-Barrois, actuel département de la Meuse, **Figure 1**). Le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal (*PRDH*) a lu « Lorps » comme patronyme de l'époux.

La Fiche Individu de Marguerite Renaut au *PRDH* a bien retenu comme parents de la migrante Claude Renault et Marguerite Pion, conformément à ce qui se trouve dans les actes².

Le Fichier *Origine*³ indique pour sa part que la migrante a été baptisée à l'église Notre-Dame de Ligny-en-Barrois le 17 février 1641 et qu'elle est la fille de Reinazd (*sic*) Renaud et Marguerite Pion ; une remarque précise qu'en 1667 son père est nommé Claude Renault. Les chercheurs qui ont fourni ces renseignements sont Michelle Varnier et Pierre Soucy ; la fiche a été modifiée le 7 juillet 2019. L'état précédent de la fiche indiquait que Marguerite Renaud était née le 16 février 1641 et avait été baptisée le lendemain, et seule l'année du mariage était indiquée. Le nom de M^{me} Varnier était le seul mentionné dans la ligne *Chercheur(s)*.

Il n'est pas inutile de rappeler tous ces renseignements. On relève surtout que la date de naissance de la Fille du roi ainsi que le nom de ses parents n'ont pas été repris par le *PRDH*,



Figure 1 : Église Notre-Dame de Ligny-en-Barrois.

Source : Romain Belleau, 2016.

comme cela se fait régulièrement lorsqu'ils paraissent au Fichier *Origine* (avec la mention que ces renseignements proviennent de ce fichier). C'est sans doute la différence dans la graphie du prénom du père entre les actes et le Fichier *Origine* qui a incité les responsables du Programme de l'Université de Montréal à reprendre les informations.

1. Orthographes retenues dans la transcription du contrat sur le site de la Société de généalogie de Québec.

2. www.prdh-igd.com/, fiche 48022. Consultée le 25 novembre 2020.

3. www.fichierorigine.com/, fiche 243519.

Qu'en est-il exactement ?

Il faut revoir les registres de Ligny-en-Barrois pour la période concernée. Les baptêmes célébrés à l'église paroissiale sont conservés à partir de 1573 et la série est continue à partir de 1608 : les sépultures et les mariages ne commencent qu'en 1672, sauf quelques pages à la fin du registre 1640-1647 pour les mariages de novembre 1641 à février 1646, et pour les sépultures de novembre 1641 à novembre 1643⁴.

On trouve dans un acte des Pion (deux enfants à un Jean Pion, tailleur d'habits dans un acte), et des Regnault dans les actes suivants :

- le 9 janvier 1638 est baptisée *Chaterine fille de Regnaut Regnaut et de Jeanne sa feme*; elle meurt le 11 suivant;
- le 10 octobre 1639 est baptisé *Claude filz de Claude Regnault et Jeanne sa feme*;
- le 17 février 1641 est baptisée *Marguerite fille de Renaud Renaud et Marguerite Pion Sa feme*;
- le 31 mai 1643 est baptisé *Dimange fils de Renaud Renaud et Marguerite Pion*.

On se trouve donc avec un Claude Regnault dont la femme se prénomme Jeanne, et deux Renaud Renaud, l'un dont l'épouse s'appelle Jeanne simplement, l'autre dont les prénom et nom sont Marguerite Pion.

On doit tout de même supposer que la migrante connaissait bien son prénom, Marguerite. Comme un seul acte de baptême lui correspond, on peut affirmer qu'elle est bien la fille de Renaud Renaud et Marguerite Pion, les nom et prénom de la mère correspondant par ailleurs à ce qui se trouve dans le contrat et l'acte de mariage, et qu'elle est baptisée à Ligny-en-Barrois le 17 février 1641 (**Figure 2**).

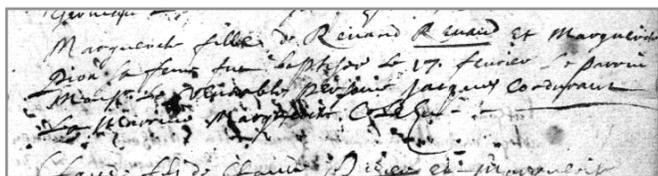


Figure 2 : Acte de baptême de Marguerite Regnault le 16 février 1641.

Source : Archives départementales de la Meuse, cote 55 E dépôt 217 (GG 13), vue 13.

L'orthographe Reinazd est à l'évidence une erreur de lecture de M^{me} Varnier, présidente du Cercle généalogique de la Meuse pendant de nombreuses années. Celle-ci fut parmi les premiers chercheurs à transmettre au Fichier *Origine* des renseignements sur les migrants lorrains meusiens. On ne peut pas décider si Catherine, baptisée en 1638, est une sœur de Marguerite, mais on connaît donc un frère, Demange, né en 1643.

Rien n'explique, cependant, pourquoi à Québec on indique Claude au lieu de Renaud comme prénom du père de la jeune femme.

Étant donné les lacunes dans les registres, on ne peut confirmer la date du mariage des parents à Ligny (s'ils en sont bien originaires); et celles de leurs décès n'ont pas été repérées.

Le père

J'ai trouvé trois actes notariés concernant Renaud Renaud.

Le 10 juillet 1640, Jean Mayou, vigneron de Ligny, rétrocède à *hon* [norable] *ho* [mme] *Regnault Regnault aussi Vign* [er] *on* une pièce de vigne sise au finage de Ligny lieudit *Aux arpens* (le nom du lieu figure toujours sur les cadastres du XIX^e siècle) contenant 56 verges ou environ, tenant à Claude Miguet d'une part, au vendeur d'autre part, *aboutant* (aboutissant) par le bas à Simon Haultpoullain et par le haut aux héritiers de Nicolas Dordelu. Le vendeur a acquis cette vigne de feu Claude Cordier. Elle est chargée de 29 gros de rente à l'Hôtel-Dieu de Ligny. L'acte précise encore les droits d'*allee* à la vigne par un sentier prenant du grand chemin qui va à Villeroncourt (aujourd'hui Willeroncourt) entre les vignes de Nicolas Varnesson, Maubert Hurault et les héritiers Dordelu; vendeur et *acquesteur* gardent le droit d'aller à leurs vignes par *Un pied Levez* (?) au-dessus de la vigne de Miguet ou de celle de l'acheteur... La vente est faite pour 150 francs barrois; Marie Dufaux, épouse du vendeur, s'engage solidairement avec son mari pour garantir cette vente. L'acte est passé au domicile du notaire Jean Didier *environ Les Sept heures du matin*. L'acheteur paie au vendeur 8 francs pour la vendange de l'année.

Le 21 décembre 1661, Regnaud Regnaud, vigneron demeurant à Ligny, est chez Claude Varnier, notaire, mari et administrateur *de corps et biens* d'Isabeau de Saint-Joire, sa femme (veuve d'André Reluy); il reconnaît que, le 3 novembre 1651, il a vendu à Reluy deux pièces de vigne au finage de Ligny, l'une contenant 18 verges ou environ située au lieu-dit *au Morthomme*, l'autre située au lieu-dit *au Vaulx du Chatz* contenant 17 verges, pour 23 francs 4 gros barrois de principal et 6 francs *aux vins* (c'est-à-dire pour les vins bus ou offerts lors du contrat) payés comptant. Il veut aujourd'hui reprendre ces vignes. Les parties s'accordent que la vigne de Morthomme restera au fils mineur Reluy en vertu de la succession de son père, et que Regnaud paiera 11 francs 4 gros et 3 francs bus pour les vins pour la vigne du *Vaulx des Chatz*. Regnaud ne sait pas signer.

Le 21 mai 1662, Regnaut Regnaut, vigneron à Ligny, vend à Sébastien Henrion, tissier en toile, 14 verges de vigne à prendre sur une pièce contenant un journal et demi au lieu-dit Morthomme; le prix de la transaction est de 41 francs barrois en principal et 7 francs *aux Vins beuz* (bus)⁵.

4. Archives départementales de la Meuse (désormais AD55). Cote E dépôt 217 (GG 1 et suivants). Pour ce travail, j'ai regardé une nouvelle fois les cotes GG 12 B 1634-1640, GG13 BMS 1640-1647, GG14 B 1647-1656, GG4 BMS 1665-1707, GG31 S 1672-1700, déjà consultées il y a un moment.

5. Le franc barrois se divisait en 12 gros, le gros en 4 blancs, le blanc en 4 deniers barrois. Cotes des actes notariés aux AD55: 15 E 139 pour 1640, notaire Didier; 15 E 149 pour 1661 et 1662, notaire Maillard.

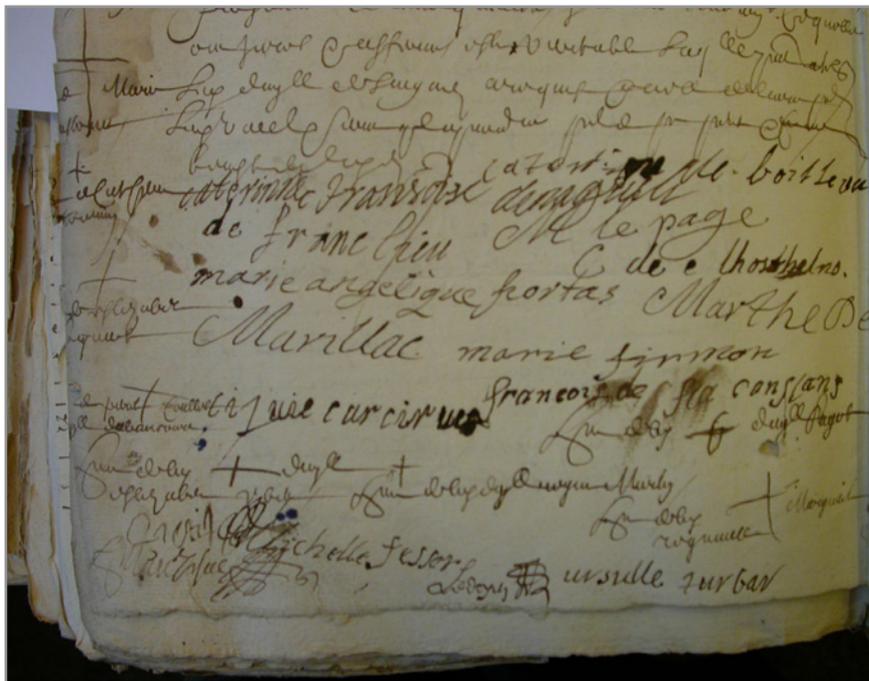


Figure 3 : Acte du 17 juin 1667, notaire Le Mareschal, AD76 2E36 (36), signatures. Détail.

Il n'est jamais indiqué dans ces actes si Renaud Renaud est marié ou veuf.

Ces trois actes témoignent du métier du père de Marguerite, vigneron, et d'une situation visiblement modeste.

L'acte de protestation de 1667

Le vendredi après-midi 17 juin 1667 (**Figure 3**), à Dieppe, *pardevant* Le Mareschal, notaire royal en la vicomté d'Arques, comparaissent un certain nombre de *damoiselles* [...] *Instruites* [ou instance] *et requeste* de Catherine-Françoise Desnaguels, femme de Pierre Le Petit, écuyer, seigneur de Neuville, *de present habitue en la nouvelle France pays de Canada*, se disant avoir ordre de Sa Majesté pour la conduite de cent filles pour passer avec elle audit pays de Canada. Les jeunes femmes attestent que depuis qu'elles sont parties de Paris quinze jours plus tôt pour venir à Dieppe, elles ont été nourries, *entretenues* et hébergées aux frais *et despens* de dame Desnaguels, qui leur a fourni tout ce qui leur a été nécessaire. Depuis leur arrivée, elles ont demandé de quoi subsister aux gens de la Compagnie du Canada *dudit lieu* (Dieppe); cependant, on a ordonné à une *hostesse* de leur fournir *les choses à elles necessaires*, qui ne correspondent pas à ce que le roi leur a accordé, d'après elles, et d'après ce que la dame Desnaguels leur aurait laissé entendre en quittant Paris. Elles se disent également l'objet de *quelque animosité de quelques*

personnes mal intentionnées à la commission donnée par Sad [ite] Majesté à lad [ite] dam [oise] lle desnaguels pour empêcher Leur embarquement les privant de faire led [it] voyage. Elles répètent qu'elles n'ont pas à se plaindre de la dame Desnaguels, quelle les a traittez avec tout honneur et fidelite! [...] et avec respect comme personnes de leur qualite, ce dont la dame a requis acte⁶.

Ce document est d'un très grand intérêt pour l'histoire des Filles du roi et plus particulièrement pour le départ de certaines d'entre elles en 1667. On sait donc qu'elles sont accompagnées ici par Catherine Desnaguels⁷ que Pierre Petit a épousée en France en 1646 ou 1647. Il est encore indiqué qu'elles ont eu des engagements de la part du roi (sans doute transmis par l'entremise de leur accompagnatrice). Les prénoms et nom de chacune des « demoiselles » sont donnés, et leur signature, ou leur marque, apposée au bas de l'acte. Mais on ne connaît pas leur âge, leur origine, ni les noms de leurs parents.

Voici leurs noms; l'orthographe de l'acte, déchiffrée avec risques d'erreurs, est suivie entre parenthèses de l'orthographe « normalisée » ou reconnue en Nouvelle-France, si différente :

- Marie de Franclicu (Marie Pasquier, dit de Franclicu);
- Marie Lepage (Marie-Rogère Lepage);
- Catherine de Boilleau (de Belleau);
- Catherine de Lhostelno (de Lostelneau);
- Marie-Angélique de Portas;
- Marthe de Marillac;
- Marie Symon;
- Francoyse de Conflans (Françoise Conflans);
- Cilvye Carcireux (Sylvine Carcireux);
- Marie Sag_[le reste manque] (Geneviève Sageot?);
- Reyne Martin (Reine Martin);
- Marguerite Renault (Marguerite Renaud);
- Michelle Tesseu (ou Tesser) (que Dumas lit Fosset);
- Ursulle Turbar (Ursule-Madeleine Turbar);
- Elisabeth uber (Élisabeth Hubert);
- Perrette Couller (Coulter) d'abaucourt (ou d'abancourt);

6. Archives départementales de Seine-Maritime (désormais AD76), minutes du notaire Le Mareschal, cote 2 E 36/36. Le document est transcrit « substantiellement » par DUMAS, Silvio. *Les Filles du roi en Nouvelle-France. Étude historique avec répertoire biographique*, Québec, Société historique de Québec, 1972, p. 160-161.

7. Sur Catherine Desnaguels, voir les articles :

GAGNÉ, Roland-Yves. « Deux ancêtres tirés de l'oubli. L'ingénieur et mathématicien lorrain Bonaventure Desnaguels et sa fille Catherine », *Mémoires*, Société généalogique canadienne-française, vol. 68, n° 1, cahier 201, printemps 2017, p. 41-56;

BELLEAU, Romain. « Origines nancéiennes de la famille de Catherine Desnaguels, épouse de Pierre Le Petit et accompagnatrice de Filles du roi », *L'Ancêtre*, vol. 44, n° 321, hiver 2018, p. 145-152.

- [Elisabeth] Lequert (Élisabeth Lequin);
- Catherine Germain;
- Marie Pasheu (peut-être Pasteur comme le lit Silvio Dumas); et
- Madeleine Gregeon (Marie-Madeleine Grangeon).

Onze signatures et neuf marques (des croix) suivent le texte de l'acte ou sont portées dans la marge de gauche. On déchiffre le nom de Geneviève Sageot parmi les marques, alors qu'on trouve Marie [Sag...] dans le corps du document. Quatorze femmes se retrouvent en Nouvelle-France. Celles dont on perd la trace sont : Marthe de Marillac, Marie Symon, Michelle Tesseu (ou Tesser), Perrette Couller (Coulter) d'Abaucourt (d'Abancourt), Catherine Germain et Marie Pasheu (ou Pasteur).

Silvio Dumas, dans son ouvrage cité en référence, n'énumère pas les noms de ces vingt filles et il ne trouve que treize d'entre elles ayant effectivement émigré. Il considère en effet que Marguerite Regnault n'est pas partie ou n'est pas arrivée dans la colonie, alors qu'elle s'y marie, comme on l'a vu, et qu'elle y décède après le 27 février 1670. Elle est également marraine d'un fils de Jean Rifault et Françoise Leclerc. Le 4 février 1675, date du contrat de remariage d'Emmanuel Lopez, son nom est accompagné de la mention « défunte ».

La date de l'acte de protestation est le 17 juin 1667. Deux jours plus tard, le 19, Marie Pasquier signe auprès du même notaire une procuration, dans laquelle le nom du destinataire est laissé en blanc, pour recueillir en son nom *toutes les successions qui lui pourront eschoir et notamment celle de damoiselle Marie Portas sa mère*⁸. Nous savons donc que le navire n'est pas parti avant ce jour (19 juin). Le premier contrat de mariage signé à Québec par une fille de ce groupe est en date du 30 juillet; il s'agit de celui de Françoise Conflans avec Charles Rancin; le mariage ne sera cependant célébré que le 11 octobre suivant. On peut dire que cette traversée a été relativement rapide...

Des « demoiselles »

Les vingt femmes de l'acte de 1667 sont désignées *damoiselles* (c'est ce que je lis plutôt que *demoiselles*, mais le sens est le même). Le mot est d'usage dans les actes notariés pour désigner les épouses ou les filles de personnages détenant un titre ou occupant une charge de relative importance. Il qualifie aussi fréquemment les femmes célibataires d'un certain âge.

Pour la Nouvelle-France, le mot *demoiselles*, pour parler des Filles du roi, peut être attribué à celles dont la *mention*

professionnelle du père dans les contrats et actes de mariage entre dans le premier groupe que distingue Yves Landry dans le passage sur les origines sociales des Filles de son ouvrage *Orphelines en France, pionnières au Canada*: « les notables, soit les nobles et les bourgeois, qu'ils fussent marchands, officiers militaires, hauts fonctionnaires de l'état⁹ ».

Dans la correspondance entre Jean Talon et Colbert, il est question à quelques reprises de l'envoi de femmes destinées à s'unir aux gentilshommes et officiers dans la colonie. Le ministre écrit à Talon le 6 avril 1667:

Le Roy fait passer encore cette année en Canada [...] quatre cens bons hommes, cinquante filles, douze cavales et deux estalons [...], & la prochaine [année] je feray en sorte qu'elle y fasse passer un plus grand nombre de filles afin que les soldats qui se seront habituez dans le pays et les nouveaux colons puissent se marier¹⁰. Il ajoute: Et en cas [...] qu'il y eust dans le pays des gentilshommes ou des Off[iciers] des troupes qui y demeureront, qui ne fussent pas mariez ou qui ne trouvassent pas a s'y marier par la disproportion de leur qualité a celle du Peuple, je tascherois d'y envoyer d'ici des Demoiselles bien nourries et bien eslevées pour les unir ensemble par ce sacrement¹¹.

Après le départ des bateaux qui retournent en France, Talon écrit à Colbert:

[...] au lieu de quatre cens bons hommes dont vous vouliez fortifier ce pays et favoriser les habitans par le traité que le Roy a fait avec la compagnie, je n'en ay receu que cent vingt sept, très foibles, de bas âge et de peu de service. [...] Peut estre ont-ils cru nous récompenser par l'envoy des filles, puisque au lieu de 50 que vostre despesche me fait esperer on nous en envoye quatre vingt quatre de Dieppe et vingt cinq de La Rochelle. [...] On a fait entendre à la plus part en France que le Roy leur faisoit plus de cent escus de mariage, particulièrement à celles qui sont de quelque naissance et qui se trouvent au nombre de quinze ou vingt, plusieurs bien Demoiselles et assez bien eslevées¹².

Entre avril (la lettre de Colbert à Talon) et le départ des bateaux de France (après le 19 juin pour celui de Dieppe), le ministre et la Compagnie ont donc pu acheminer, vers les ports de départ, des *Demoiselles* destinées à se marier en Nouvelle-France, alors que le ministre n'envisageait cette possibilité que pour 1668¹³.

8. AD76, notaire Antoine Le Mareschal à Dieppe, cote 2 E 36/36 janvier-juin 1667.

9. LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada – Les Filles du roi au XVII^e siècle, suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi*, Préface d'Hubert Charbonneau, Montréal, Leméac, 1992, p. 67-68.

10. Correspondance entre la Cour de France et l'intendant Talon pendant ses deux administrations dans la Nouvelle-France, dans *Rapport de l'Archiviste du Québec*, tome 11, 1930-1931, p. 69. [Désormais *Correspondance*.]

11. *Ibid.*, p. 72.

12. *Ibid.*, p. 81, lettre du 27 octobre.

13. C'est l'analyse de Paul-André Leclerc dans *L'émigration féminine vers l'Amérique française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse présentée pour le doctorat, Faculté des Lettres, Institut catholique de Paris, mai 1966, La Pocatière, Musée François-Pilote, 2008, 328 p. (p. 206).

La demande de *demoiselles* sera renouvelée par Talon en 1670 :

*Trois ou quatre filles de naissance ou distinguées par la qualité serviroient peut estre utilement à lier par le mariage des officiers qui ne tiennent au pays que par les appointemens et l'émolument de leurs terres, et qui par la disproportion des conditions ne s'engagent pas davantage*¹⁴.

Mais revenons au départ de 1667...

On a voulu faire de toutes les femmes qui se trouvent à Dieppe en ce mois de juin 1667 des *demoiselles*, des *filles de naissance*, de haute extraction sociale. Le notaire utilise le mot *damoiselles* (ou *demoiselles*), mais cela ne justifie pas l'origine sociale des femmes présentes ; il ne pouvait pas connaître le statut de chacune. Silvio Dumas parle d'elles comme de filles de *qualité*. Ce n'est pourtant pas le cas de toutes. Selon la situation du père, huit correspondent à la qualité de *demoiselle* définie plus haut : les pères de Sylvine Carcireux, Catherine de Belleau, Catherine de Lostelnau, Marie-Angélique de Portas, Marie-Rogère Lepage et Marie Pasquier de Franclicu sont écuyers ; celui d'Élisabeth Hubert est procureur au Parlement. Autre élément révélateur de la situation de la famille de la future, le montant des biens qu'elle apporte à la communauté : 1000 livres pour Catherine de Belleau et Marie-Rogère Lepage, 400 pour Catherine de Lostelnau, mais aussi 500 livres pour Marie-Madeleine Grandgeon, dont le père est contrôleur en l'élection de Nogent-sur-Seine, et qui épouse, plus de deux ans après son arrivée, un simple habitant, Marin Richard dit Lavallée¹⁵.

Sur les huit Filles qu'on peut dire *demoiselles*, six épousent des officiers ou un *principal habitant d'icy*. En revanche, Sylvine Carcireux épouse Antoine Andrieu, habitant, et une *non-notable*, Geneviève Sageot, épouse un *notable*, Antoine Adhémar, greffier et notaire royal.

Le rôle de Catherine-Françoise Desnaguels

On a vu plus haut les reproches contenus dans l'acte du 17 juin : on a refusé aux protestataires de quoi subsister ; ce qu'on leur a donné ne correspond pas à ce que le roi leur a accordé, du moins à ce que leur accompagnatrice leur a fait entendre en partant de Paris ; enfin, on cherche à empêcher leur embarquement.

Dans sa correspondance, l'intendant Talon ne donne pas la même version. Il parle d'abord de la dot accordée par le roi :

on a fait entendre à la plus part en France que le Roy leur faisoit plus de cent escus de mariage, particulièrement

*à celles qui sont de quelque naissance et qui se trouvent au nombre de quinze ou vingt, plusieurs bien Demoiselles et assez bien eslevées*¹⁶.

La suite concerne Catherine-Françoise Desnaguels :

*[...] quinze ou vingt [Filles] qu'on dit estre d'assez bonne naissance et qui assurent avoir esté recommandées par la Reyne et par Madame, ce qui n'a pas empesché qu'elles n'ayent esté très maltraitées par leur conductrice qui leur a friponné la moitié de leurs hardes*¹⁷.

Talon contredit ce qui est porté à l'acte du notaire Le Mareschal. Et il ajoute :

*les Demoiselles qui sont venues de France cette année se louent fort du traitement qu'elles ont receu de Mess de la Comp. à Rouen, à Dieppe et en rade*¹⁸,

ce qui est encore en parfaite contradiction avec la protestation. Il déclare :

*mais elles m'ont fait de grandes plaintes de celuy qu'elles ont receu sur mer ; elles m'ont assuré que du moment qu'elles ont esté sous la voile, elles n'ont reconnu ny honnesté ni humanité, dans les officiers de leur bord, qui les ont beaucoup fait souffrir de la faim, en leur donnant qu'un léger repas le matin, et le soir pour souper un bien peu de biscuit sans aucune suite*¹⁹.

Ceci, bien sûr, ne pouvait pas avoir été écrit avant le départ.

Nous voilà donc en présence de deux versions différentes de l'acheminement des Filles de Paris à Dieppe, et de leur accueil dans cette ville.

Qui croire ? Le document de Dieppe parle *d'instance et requête*. Il s'agit donc, par cet acte, de relater des événements et de présenter des informations pouvant ou devant déboucher sur une requête, c'est-à-dire sur une demande adressée à un tribunal ou une autorité quelconque ; c'est un mémoire en cas de recours.

Voyez ce qui est écrit dans *Le nouveau et parfait notaire...* de Jean Cassan en 1723 au mot protestation :

Protestation est une déclaration que l'on fait par quelque Acte contre la fraude, l'oppression & la violence de quelqu'un, ou contre la nullité d'une action, d'un jugement, d'une procédure, portant qu'on a dessein de se pourvoir en tems & lieu. [...] Mais les protestations secretes qui se font chez les Notaires ne servent que de conjectures, & on n'y a pas beaucoup

14. *Correspondance*, p. 125.

15. LANDRY. *Op. cit.*, p. 132, note 44.

16. *Correspondance*, p. 81.

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*, p. 85-86.

19. *Ibid.*, p. 86.

*d'égard, si elles ne sont appuyées de preuves qui justifient du contenu aux protestations*²⁰.

En somme, Catherine-Françoise Desnaguels requiert cet acte (c'est indiqué ainsi à la fin du texte) pour le cas où la *conduite* dont elle était chargée par le roi serait critiquée. L'accompagnatrice a pu demander aux femmes qu'elle a menées de Paris à Dieppe de dire qu'elle les a nourries, entretenues et hébergées à ses frais (à ses dépens), justifiant ainsi une éventuelle réclamation sur ces frais. Elle impute ensuite aux responsables de la Compagnie à Dieppe le fait que les femmes n'ont pas reçu ce qu'elle, Catherine-Françoise Desnaguels, a dit que le roi leur accordait. A-t-on fait à la dame Desnaguels des promesses qui, à Dieppe, n'ont pas été tenues, ou l'accompagnatrice a-t-elle « embelli » les promesses royales pour convaincre les jeunes femmes de s'engager et partir? On n'en saura jamais rien. Je note que, sauf erreur, cet épisode de 1667 est le seul où Catherine-Françoise Desnaguels accompagne des Filles vers la colonie. Il n'est pas exclu qu'on ait été insatisfait à la Cour de son action. Le mémoire de Talon y aura sans doute été pour quelque chose... Il écrit encore :

*Il seroit à mon sentiment à propos que les gens de leur sexe [il parle des « demoiselles »] et de leur qualité eussent un Conducteur sage et autorisé pour leur faire donner les choses nécessaires*²¹.

L'accompagnatrice des Filles à Dieppe manquait peut-être donc de sagesse, mais aussi d'autorisation ou d'autorité pour obtenir *le nécessaire*...

Bref, il n'est pas interdit, me semble-t-il, de penser que la « conductrice » des filles de Dieppe de 1667 a, d'une manière ou d'une autre, mal tenu son rôle, qu'elle en ait eu conscience et que, pour sa défense éventuelle, elle ait fait établir l'acte du 17 juin. La « protestation » (le mot n'est cependant pas dans le texte) aurait été une étape dans un processus de défense.

Le document notarié de 1667 ne contredit donc pas ce qu'écrit Talon²²; c'est plutôt l'inverse: Talon contredit ce qui est énoncé dans la protestation.

Il est possible que les événements de Dieppe n'aient pas eu de suites. Talon indique qu'il prit bien soin de faire en sorte que les critiques des Filles ne soient pas envoyées en France :

elles escrivoient toutes ce mauvais traitement à leurs correspondants, mais tant que j'ay pû j'ay des-tourné ce coup pour l'obstacle qu'il auroit formé au dessein que vous faites d'envoyer l'an prochain des demoiselles bien choisies. Il ajoute élégamment: *et je*

*feray d'ailleurs tout ce que je pourray pour charmer leur chagrin*²³.

Conclusion

On me dira que toutes ces précisions, et en particulier la recherche de l'identité de Marguerite Renaud, n'ont pas tellement d'importance vu que la jeune femme n'a pas eu d'enfants avec Emmanuel Lopez, et que peu de gens peuvent souhaiter en savoir davantage sur elle.

Néanmoins, pour l'étude de la migration d'une manière précise, il est nécessaire d'avoir le maximum d'informations sur les personnes qui ont traversé l'Atlantique pour chercher à s'établir dans la colonie. En l'absence de renseignements précis, il n'est pas possible d'en imaginer, et de faire de Marguerite Renaud, par exemple, une *Fille de la Haute Société*, comme il est écrit sur le site *Migrations.fr*²⁴! Si cette qualification vient de l'acte de 1667, parce que l'acte est signé en effet par quelques *demoiselles*, cela ne permet pas de déduire que toutes les femmes y participant sont des *filles de naissance*.

En ce qui concerne Marguerite Renaud, on peut assurer qu'elle est d'origine modeste, sans toutefois être en mesure de préciser davantage son statut ni de savoir si elle était orpheline au moment du départ.

Le destin des Filles du roi, comme celui des autres migrants, est bien différent pour l'une ou pour l'autre. Il est important de connaître le parcours de vie de chacune en France, avant le départ, comme après l'arrivée dans la colonie, afin de broser un portrait fidèle de leur existence.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

- BELLEAU, Romain. « Filles du Roy, Filles à marier de Lorraine en Nouvelle-France au dix-septième siècle », *Généalogie Lorraine*, revue de l'Union des Cercles généalogiques lorrains, n° 167, mars 2013, p. 18-23.
- GADOURY, Lorraine. *La noblesse en Nouvelle-France, Familles et alliances*, Montréal, Hurtubise, HMH, Cahiers du Québec, collection Histoire, 1992, 208 p.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

belleau.romain@gmail.com

20. CASSAN, Jean. *Le nouveau et parfait notaire réformé suivant les nouvelles ordonnances, contenant les formules, stiles et protocoles pour dresser toutes sortes d'Actes en matière civile & bénéficiale*, nouvelle édition corrigée et augmentée considérablement par feu BRUNEAU, M.A., Paris, Theodore Legras, 1723, p. 250, Chapitre VIII. Des Mainlevées, etc.

21. *Correspondance*, p. 86.

22. *Les Filles du Roy (1663-1673)*. Champlain, Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Les Éditions Histoire Québec, Collection de la Société historique de Champlain, de la société de Batiscan et son histoire et de la Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, 2013, p. 362, Notice sur Geneviève Sageot.

23. *Correspondance*, p. 86.

24. www.migrations.fr/700fillesduroy_4.htm. Consulté le 25 novembre 2020.



L'héraldique à Québec

Marc Beaudoin, aih (0751)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Les armoiries de François-Gaston de Lévis

Les armoiries sur la façade du Palais législatif se répartissent en trois sections : à gauche, les armoiries de quatre gouverneurs de la Nouvelle-France, à droite celles de quatre *gouverneurs anglais les plus sympathiques à notre nationalité*¹, au centre, au-dessus des niches abritant leurs statues, les armoiries de quatre *grands capitaines*² soit Frontenac, Wolfe, Montcalm et Lévis (**Figure 1**). Or, celles figurant au-dessus de ce dernier sont bien différentes de celles peintes sur l'un des portraits du héros de la bataille de Sainte-Foy, conservé au musée du Château Ramezay à Montréal (**Figure 2**).

La présence des trois chevrons dans les deux écus permet de présumer que ces armoiries appartiennent à des membres de la famille du duc de Lévis. Mais est-il possible qu'Eugène-Étienne Taché ait pensé que c'étaient les armes utilisées par le chevalier de Lévis à l'époque de la guerre de Sept Ans? C'est ce que nous allons tenter d'élucider avec vous.

François-Gaston de Lévis³

François-Gaston de Lévis est né le 23 août 1720 au château d'AJac, près de Limoux, Aude, France. Il est le second fils de Jean, baron d'AJac, et Jeanne-Marie de Maguelonne. Avant de traverser en Amérique pour s'illustrer durant la guerre de Sept Ans (1756-1763), Lévis a participé à la guerre de la Succession de Pologne (1733-1738) et à celle de la Succession d'Autriche (1740-1748), à la fin de laquelle il reçoit la croix de Saint-Louis.

Revenu en France après la Conquête, François-Gaston de Lévis épouse, le 28 février 1762 à Versailles, Yvelines, Augustine-Gabrielle Michel de Périne-Doulon-Tharon⁴, fille de Gabriel Michel, seigneur de Périne-Doulon-Tharon en Lorraine, gentilhomme de la Chambre du roi de Pologne, et Anne Bernier. Nommé gouverneur de l'Artois en 1765, il est fait chevalier des ordres du roi⁵, le 26 mai 1776, puis il reçoit le bâton de maréchal



Figure 1. Armoiries au-dessus de la statue du chevalier de Lévis. Façade de l'hôtel du Parlement.

Photo fournie par l'auteur.

de France, le 13 juin 1783. Enfin, en août 1785, Louis XVI érige en sa faveur la terre d'Avesnes-le-Comte, en Artois, en duché héréditaire de Lévis.

Le duc de Lévis meurt d'apoplexie à Arras, le 26 novembre 1787. Son fils, Gaston Pierre Marc de Lévis (1764-1830), hérite du titre et du commandement d'une compagnie des Gardes du corps de Monsieur (futur Louis XVIII), que son père avait reçus en 1771. Sa veuve et deux de leurs trois filles seront guillotonnées à Paris, le 10 juillet 1794⁶.

Origines de la famille de Lévis

Comme plusieurs grandes familles d'Île-de-France, les Lévis font remonter leur origine à un mythique compagnon de Clovis I^{er}, qui aurait eu l'honneur d'être baptisé par saint Rémi, évêque de

1. NOPPEN, Luc, et Gaston DESCHÊNES, avec la coll. de Jocelyn SAINT-PIERRE. *L'Hôtel du Parlement, témoin de notre histoire*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1996, p. 143.

2. *Ibid.*

3. OLIVE, Siméon. *Archives du Château de Léran. Inventaire historique et généalogique des documents des branches latérales de la maison de Lévis*, Toulouse, Imprimerie et librairie Édouard Privat, 1912, vol. 4, p. 638-640.

4. Les auteurs consultés ne s'entendent pas sur le patronyme de la duchesse de Lévis :

– dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, ECCLES écrit Michel de Danton,

– dans le *Grand Armorial de France*, vol. 4, p. 456, JOUGLA DE MORENAS écrit Michel de Tharon, et

– dans le *Dictionnaire de la noblesse*, vol. 12, p. 23, et vol. 13, p. 819, AUBERT DE LA CHESNAYE DESBOIS écrit Michel et ajoute, comme Eccles, que son père est trésorier général de l'artillerie et directeur de la Compagnie des Indes occidentales.

5. Les membres de l'ordre du Saint-Esprit s'intitulaient chevaliers des ordres du roi, parce qu'ils étaient toujours membres de l'ordre de Saint-Michel et de l'ordre du Saint-Esprit.

6. OLIVE. *Op. cit.*, p. 639.



Figure 2. Portrait de François-Gaston de Lévis, duc de Lévis. Musée Château Ramezay. Photo fournie par l'auteur.

Reims, juste après le roi des Francs, pour expliquer leur devise : *Dieu aide au second chrétien Lévis.*

En fait, les archives relèvent la trace du premier de la lignée des Lévis en la personne de Philippe (1179-1204), seigneur de Lévis (aujourd'hui Lévis-Saint-Nom, Yvelines), au service du roi Philippe-Auguste (1165-1223)⁷. Son second fils, Gui 1^{er} de Lévis (1204-1233), participe à la croisade des albigeois⁸ sous le commandement de Simon de Montfort, avec la charge de maréchal de la croisade. Il reçoit en récompense le château et la baronnie de Mirepoix pris sur les dépouilles des seigneurs hérétiques. Ses descendants perpétueront son souvenir en portant le titre héréditaire de maréchal de la Foi.

La descendance de Gui de Lévis-Mirepoix s'est ramifiée en plusieurs branches et rameaux qui s'étendent dans toute la France. De la souche des Lévis-Mirepoix directe sont sortis les Lévis-Montbrun, les Lévis-Lautrec-Villars, les Lévis-Lagarde-Montségur, les Lévis-Léran et les Lévis-Gaudies⁹. Sans entrer dans les détails, explorons celles dont certains membres sont associés à l'histoire de la Nouvelle-France.

Les Lévis-Mirepoix

La branche aînée des Lévis-Mirepoix s'étend sur 17 générations depuis Gui 1^{er} de Lévis jusqu'à Pierre-Louis de Lévis (1699-1757), duc de Mirepoix par brevet du 25 septembre 1751, chevalier des ordres du roi, créé maréchal de France le 25 février 1757. Il décède sans enfants, le 25 septembre suivant. C'est l'oncle que le chevalier de Lévis considérait comme son père adoptif et dont l'influence à l'armée et à la cour fut importante dans la carrière de celui qui brûla ses drapeaux sur l'île Sainte-Hélène en 1760.

Anecdote culinaire

C'est au cuisinier d'Anne-Marguerite de Beauvau-Craon (1707-1792), que le duc de Mirepoix avait épousée en 1739, que nous devons la préparation à base d'oignons, carottes et céleri, d'aromates et parfois de jambon ou de lard, taillés en petits dés et rissolés pour servir en assaisonnement des soupes, viandes ou poissons, à laquelle on donna le nom de mirepoix.

Les Lévis-Lautrec

La branche des Lévis-Lautrec, comte de Villars, est issue de Philippe de Lévis (1275-1304), quatrième fils de Gui III de Lévis (1240-1299) et Isabelle de Marly. Cette branche donna deux rameaux, dont celui des Lévis, barons de la Voulte (ou Voûte), comtes et ducs de Ventadour, créée par Bermond de Lévis († 1497), second fils de Philippe IV de Lévis (v. 1380-1440), seigneur de Lautrec, et Antoinette d'Anduze, dame de la Voulte. La Nouvelle-France compte deux vice-rois issus de la branche des Lévis-Ventadour.

Les Lévis-Léran¹⁰

La branche des Lévis, seigneurs de Léran, a donné trois rameaux dont celui des Lévis, seigneurs d'Ajac, établi par Salomon de Lévis (1640-1683), deuxième fils de Gabriel de Lévis (1573-1638), seigneur de Léran, et Catherine de Lévis-Mirepoix († 1645). Ce sont les arrière-grands-parents du gouverneur de l'Artois.

Les armoiries de la maison de Lévis

L'usage de figures géométriques simples, comme la croix, le sautoir et le chevron, pour identifier les combattants apparaît dès les débuts de l'héraldique occidentale à partir des années 1080-1120. Progressivement, l'emblème choisi par un chevalier s'étend à sa famille et à sa descendance. De la fonction d'identification des combattants, les armoiries ont rapidement servi à marquer la propriété et à authentifier par un sceau les actes d'un seigneur. Ainsi, en 1233, Simon de Lévis († entre 1239 et 1243), l'un des fils de Philippe 1^{er}, apposa un sceau à ses armes sur un acte de partage du comté de Mortain¹¹. Ce sceau présente un écu chargé de trois chevrons et un lambel à sept pendants brochant sur

7. OLIVE. *Op. cit.*, 1903, vol. 1, p. 2.

8. La croisade des albigeois (ou contre les albigeois) (1209-1229) est une croisade proclamée par l'Église catholique contre l'hérésie, principalement le catharisme et dans une faible mesure le valdéisme.

9. *Ibid.*, p. III.

10. *Ibid.*, p. IV.

11. *Ibid.*, p. 17.



Figure 3. Moulage d'un sceau de Simon de Lévis : écu à trois chevrons, à un lambel de 7 pendants en chef. Simon de Lévis – An-Paris – J 211 n° 7, www.sigilla.org/fr/sgdb/sceau-type/47734.

celui en chef¹² (Figure 3). La présence du lambel sur le sceau de Simon de Lévis nous confirme que les armes de son père sont un écu chargé de trois chevrons : en vertu de la règle de transmission des armoiries, les armes pleines sont réservées au chef de famille, les enfants devant ajouter une brisure pour se distinguer.

Les différentes branches de la maison de Lévis porteront l'écu d'or à trois chevrons de sable, auquel s'ajouteront les armes des alliances, comme dans le cas des ducs de Ventadour.

Les armoiries des Lévis-Ventadour

Henri de Lévis, prince de Maubuisson, comte de la Voulte, seigneur de Cheylard, Vauvert et autres lieux, est né en 1596 au château de Ventadour, à Moustier-Ventadour, en Corrèze. Il est le fils d'Anne Louis de Lévis-Ventadour, deuxième duc de Ventadour (1569-1622), et Marguerite de Montmorency (1577-1660). En avril 1623, il épouse au château de La Voulte, Marie-Liesse de Luxembourg (1611-1660), princesse de Tingry, fille du duc Henri de Piney-Luxembourg (1583-1616). Le mariage ne sera jamais consommé, car il est âgé de 27 ans et sa femme de 12 ans seulement.

En mars 1625, dans le but de financer des missions jésuites, il achète à son oncle, le duc Henri II de Montmorency, la vice-royauté de la Nouvelle-France qu'il revendra en juin 1627. Le 23 mai 1631, il cède son titre de duc à son frère, le marquis d'Annonay, et il accède à la prêtrise. Son épouse entre au Carmel d'Avignon en 1649. Henri de Lévis est nommé chanoine de Notre-Dame de Paris en 1650. Il meurt le 14 octobre 1680 à Paris.

Les armoiries du troisième duc de Ventadour sont reproduites dans le *Recueil des armoiries des pairs de France*, où le compilateur présente le changement de vocation d'Henri de Lévis. Ses armoiries sont : écartelé au 1 bandé d'or et de gueules de six pièces [Thoire-Villars], au 2 d'or, à trois chevrons de sable [Lévis], au 3 de gueules, à trois étoiles d'or [d'Anduze], au 4 d'argent, au lion de gueules [Layre], sur le tout, échiqueté d'or et de gueules [Ventadour]¹³ (Figure 4).

Ce sont les armoiries sculptées au-dessus de la statue du chevalier de Lévis (Figure 1).



Figure 4. Armoiries d'Henri de Lévis, duc de Ventadour, pair de France.

Source : DE VALLES, *Recueil des armoiries des pairs de France*, Paris, 1634. Folio 117r.

François-Christophe de Lévis-Ventadour (1603-1661), comte de Brion, est le quatrième fils d'Anne de Lévis et Marguerite de Montmorency, dame de Damville. Il est le premier écuyer de Gaston de France (1608-1660), duc d'Orléans. Il est créé duc de Damville en 1648. Il sera gouverneur du Limousin, capitaine de Fontainebleau et vice-roi de la Nouvelle-France de 1644 à 1660. Il meurt le 19 septembre 1661.

Édouard Zotique Massicotte a recensé les armoiries du duc de Damville dans l'*Armorial du Canada français*¹⁴. Elles se blasonnent : Écartelé : aux 1 et 4 contre-écartelés au 1 d'or, à trois chevrons de sable [Lévis], au 2 bandé d'or et de gueules de six pièces [Thoire-Villars], au 3 de gueules, à trois étoiles d'or [d'Anduze], au 4 d'argent, au lion de gueules [Layre], sur le tout, échiqueté d'or et de gueules [Ventadour] ; aux 2 et 3 d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur [Montmorency] (Figure 5).

Trace héraldique de la maison de Lévis au Québec

Le nom de Lévis apparaît pour la première fois dans la toponymie de la vallée du Saint-Laurent lorsque Champlain attribue le nom de Henri de Lévis (Lévy), duc de Ventadour et vice-roi

12. Le moulage ne permet pas de préciser les couleurs de l'écu.

13. DE VALLES, sieur Claude. *Recueil des armoiries des premiers et anciens pairs que jadis on nommoit et appelloit les douze pairs de France, et celles des modernes ducz, pairs et non pairs qui vivent aujourd'huy* [...], Paris, 1634. Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits. Folio 117r, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84701826/f235.item>. Consulté en février 2021.

14. MASSICOTTE, Édouard-Zotique, et Régis ROY. *Armorial du Canada français*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1915, p. 8.



Figure 5. Portrait et armoiries de François Christophe de Lévis Ventadour, duc Danville (xvii^e s.).

Source : Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb418718199>.

de la Nouvelle-France de 1625 à 1627, à la pointe de la rive sud qui s'avance dans le fleuve en face de Québec. C'est pourtant le nom du chevalier de Lévis que la population de la ville d'Aubigny retiendra en 1861 au moment de remplacer la toponymie en l'honneur de Charles duc de Richmond et d'Aubigny, par celui de François-Gaston Lévis, duc de Lévis, le vainqueur de la bataille de Sainte-Foy, dont on venait de souligner le centenaire en élevant le monument des Braves à Québec. La Ville de Lévis a repris les armes du chevalier de Lévis en y ajoutant la couronne murale, symbole d'autorité de la municipalité sur son territoire, et la devise : « Toujours à l'avant-garde » (Figure 6).



Figure 6. Armoiries de la ville de Lévis.

Source : www.ville.levis.qc.ca/la-ville/mission-vision/identite-visuelle.



Figure 7. Armoiries du 6^e régiment d'artillerie de campagne (Lévis).

Source : www.6rac.net/.

Georges Stanislas Vien et le quartier général est établi à Lévis.

Les armoiries régimentaires reprennent les armes de la Ville de Lévis, surmontées d'un casque de chevalier reposant sur un canon de garnison, entourées de faisceau de drapeaux anglais et fleurs de lys, avec pour devise les paroles prononcées par le Chevalier de Lévis sur l'île Sainte-Hélène en 1760 en référant à ses drapeaux : LES RENDRE... JAMAIS¹⁵ (Figure 7).

Enfin, les armoiries du duc de Lévis figurent dans le premier quartier des armoiries du collège de Lévis fondé par M^{re} Joseph-David Déziel (1806-1882) en 1853 (Figure 8).



Figure 8. Armoiries du collège de Lévis.

Source : Collège de Lévis.

Conclusion

Il est très peu probable que le chevalier de Lévis ait utilisé les armoiries des ducs de Ventadour durant son séjour en Nouvelle-France pour la simple raison qu'il ne descendait pas de cette branche, éteinte avec Louis-Charles de Lévis, cinquième duc de Ventadour et pair de France (1647-1717). Seule la découverte de sceaux ou d'objets armoriés utilisés par le duc de Lévis ou lui ayant appartenu permettra de connaître les armoiries qu'il employait à l'époque de la Nouvelle-France. Cependant, en plaçant les armoiries des Lévis-Ventadour sur la façade de l'hôtel du Parlement, Taché a encore une fois trouvé le moyen d'élargir la perspective historique et ainsi évoquer les grandes familles de France qui ont contribué à la construction de la Nouvelle-France et du Québec d'aujourd'hui.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : marc.beaudoin@videotron.ca

15. Et non pas ses canons comme il est écrit sur le site du régiment ! www.6rac.net/le-regiment/histoire/en-resume/. Consulté en février 2021.



Les Acadiens

André-Carl Vachon

Où demeuraient les Acadiens à Québec entre 1755 et 1767?

Bonne question! Il n'existe pas de registre permettant de retrouver les adresses ou les endroits précis où demeuraient les Acadiens qui se sont réfugiés ou qui ont immigré à Québec entre 1755 et 1767.

Dès leur arrivée, les Acadiens étaient logés temporairement dans de grands hangars ou entrepôts possédés par des marchands et qu'on a convertis pour la circonstance en «centre d'accueil»¹. Les hangars du chantier naval², des batteries Dauphine et Levasseur, situés près du quai et de la place Royale, dans la Basse-Ville de Québec, auraient donc servi de camp de réfugiés.

Par la suite, ils étaient logés chez des Canadiens qui étaient payés pour les loger et les nourrir, d'après Louis-Léonard Aumasson de Courville, notaire royal: *l'Intendant* [François Bigot] les avait fait loger, en payant, chez des particuliers³. Un contrat signé devant le notaire royal Jean-Claude Panet, daté du 14 novembre 1756, démontre que Joseph-Michel Cadet, munitionnaire général des vivres en Nouvelle-France, était responsable de distribuer des rations aux Acadiens. Selon cet acte notarié, Cadet avait engagé Joseph Roberge, afin que ce dernier donne une demi livre de bœuf ou un quarteron de lard de quatre onces de poids par jour pendant six mois⁴ à chacun des Acadiens réfugiés dans les villages de Saint-Michel et de Beaumont. Cela nous donne un aperçu de l'alimentation des réfugiés en Nouvelle-France. Ces derniers dépendaient des Canadiens qui prenaient soin d'eux en échange d'une rémunération.

Comme mentionné dans le dernier article, entre 1755 et 1757, nous avons répertorié un total de 1565 Acadiens arrivés dans la ville de Québec à la fin de l'année 1757. Ce nombre équivaut à l'évaluation faite par le maréchal Jean-Nicolas Desandrouins qui affirmait qu'il y avait 1500 réfugiés acadiens en 1757 et encore davantage à celle effectuée par l'intendant François Bigot, soit de 1500 ou 1600 Acadiens. Nous avons noté que la majorité d'entre eux est restée dans la ville de Québec. Toutefois, 55 familles comptant 274 personnes s'étaient installées en dehors de Québec avant la fin de l'année 1757 (voir le tableau ci-dessous). Il y avait donc 1291 Acadiens à Québec à

l'hiver 1757-1758. Cela correspond au nombre d'Acadiens estimé et arrondi par le curé Jean-Félix Récher, soit 1300 personnes.

Installation des Acadiens en dehors de la ville de Québec entre 1755 et 1757

PAROISSES	NOMBRE DE FAMILLES	NOMBRE D'ACADIENS
Sainte-Famille, île d'Orléans	1 famille	2 personnes
Saint-Laurent, île d'Orléans	4 familles	20 personnes
Saint-Jean, île d'Orléans	9 familles	44 personnes
Beaumont	2 familles	15 personnes
Saint-Charles, Bellechasse	33 familles	165 personnes
Saint-Michel, Bellechasse	2 familles	9 personnes
Saint-Vallier	1 famille	1 personne
Sainte-Foy	1 famille	6 personnes
Pointe-aux-Trembles (Neuville)	1 famille	9 personnes
Chambly	1 famille	3 personnes
Total	55 familles	274 personnes

Revenons à ceux qui sont restés dans la ville de Québec. Quelques actes notariés nous ont permis d'obtenir un aperçu des secteurs où demeuraient les Acadiens entre 1755 et 1763.

Le premier Acadien que l'on trouve dans la base de données *Parchemin*, la banque de données notariales du Québec ancien 1626-1799, est Gabriel Mességuay, époux de Théotiste Caissie. Ces derniers s'étaient mariés entre février et juin 1755 à Baie-Verte, en Acadie française, où Jean Caissie et Marguerite Bourgeois, parents de Théotiste, ont été recensés par Thomas Pichon entre le début janvier et le 24 janvier 1755. Ensuite, Gabriel Mességuay et Théotiste Caissie seraient vraisemblablement venus à Québec à bord du navire, probablement *L'Actif*, qui est parti du fort Gaspareaux, tout près de l'actuel village de Port Elgin, le 17 juin 1755 avec 75 personnes à son bord. Le navire est arrivé au port de Québec vers le 5 juillet 1755. Le 5 octobre suivant, Gabriel Mességuay se trouve chez le notaire Christophe-Hilarion Du Laurent pour conclure une entente pour un bail à

- GAUDETTE, Jean. « Des réfugiés acadiens à Québec en 1757 », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 17, n° 4, octobre-décembre 1986, p. 322.
- MUSÉE DE LA CIVILISATION. *Québec, ville portuaire. Un important chantier naval voit le jour (1746)*, 2010, www.mcq.org/place-royale/themes.php?id=6&ver=1. Consulté le 30 octobre 2017.
- AUMASSON DE COURVILLE, Louis-Léonard. *Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760*, publié sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec, Québec, Cary et Cie, 1838, p. 69;
- ROY, Joseph-Edmond. « Les Acadiens à Beaumont », *Bulletin des recherches historiques (BRH)*, vol. 5, n° 6, juin 1899, p. 182.

loyer d'une boulangerie entre Pierre Voyer, boulanger, de la ville de Québec, **rue de la Ste Famille**, et Gabriel Messeguet, boulanger. Plus tard, le 17 septembre 1762, il est chez le notaire Louet pour un *bail à loyer de deux chambres dans un corps de logis situé sur le quai du Cul-de-Sac* entre Martin Chennequy, de la ville de Québec, et Gabriel Messaiguier, maître boulanger, de la ville de Québec.

Le deuxième Acadien est Jean Landry, fils de Claude et Marie Babineau. Il est arrivé avec sa famille en 1757 en provenance de Miramichi, soit à bord du navire, probablement *Le Jason*, qui est rentré au port de Québec le 13 juin 1757, ou soit du deuxième navire, possiblement *Le Brillant*, qui a accosté également à Québec vers le 6 juillet 1757. Après le décès de son père, enregistré le 11 janvier 1758 à l'église Notre-Dame-de-Québec, il s'engage *en qualité d'homme de travail et voyageur* auprès de Desmeloize, officier des troupes de la Marine, de la ville de Québec. Dans l'acte notarié du 9 février 1758 par le notaire Sanguinet, Jean Landry déclare demeurer dans le **quartier St Roch** près de la ville de Québec.

La troisième personne est une Acadienne, Marie-Josèphe Doucet, dont l'époux, Basile Girouard, avait été déporté en Caroline du Sud en 1755. Après s'être réfugiée à l'île Saint-Jean (aujourd'hui l'Île-du-Prince-Édouard), elle est venue se réfugier dans la ville de Québec à l'automne 1757. Elle était soit à bord du premier bateau, *L'oyseau Royal*, qui est arrivé au port de Québec vers le 20 octobre 1757, ou à bord de la goélette de Jean Maréchal qui a accosté aussi à Québec le 8 novembre 1757. Quelques mois plus tard, elle reçoit une *donation de biens mobiliers* de la part d'Ignace Contantineau, boucher, de la ville de Québec, au **faubourg St Jean**. L'acte est ratifié le 26 avril 1758 par le notaire Jean-Baptiste Decharnay.

Le quatrième Acadien est Louis Filion, veuf d'Angélique D'Amours de Chauffours, époux de Marie d'Abbadie de Saint-Castin. Ils avaient une propriété sur les berges du fleuve Saint-Jean en Acadie française. Ils se sont réfugiés au camp d'Espérance à Miramichi avant de se rendre dans la ville de Québec. Ils sont arrivés en 1757, soit à bord du navire *Le Jason* qui a mouillé au port de Québec le 13 juin 1757, ou du deuxième navire, probablement *Le Brillant*, arrivé également à Québec vers le 6 juillet 1757. Presque dix mois plus tard, le forgeron Louis Filion demeure avec son épouse sur la **rue du Saut aux Matelots**, selon les deux actes signés par le notaire Jean-Antoine Saillant de Collégien, le 29 avril 1758 et le 30 avril 1758. Le premier acte est une concession qu'il reçoit de la part de Michel-Jean-Hugues Péan; il s'agit d'une terre située à Saint-Charles, Bellechasse dans la seigneurie de Livaudière. Le deuxième acte porte sur la vente de cette même concession à Pierre Bolduc, de Saint-Joachim.

Le cinquième Acadien est Simon Savoie dit St-Sauveur, veuf d'Anastasia-Françoise Thibodeau. Il est arrivé avec ses enfants à bord d'un navire, probablement *Le Raphaël*, qui est parti de Miramichi vers le 3 août 1757 avec 182 personnes. Il est arrivé au port de Québec aux alentours du 18 août 1757. Le 5 mai 1758, il place sa fille, Marie-Anastasia Savoie, âgée de 10 ans, comme domestique auprès de *Madeleine Villiers et de Plaine, son*

époux. Il est mentionné qu'il demeure dans la ville de Québec, **quartier St Roch**, selon l'acte du notaire Decharnay.

Le sixième Acadien est Nicolas Boissy dit Lagrillade, époux d'Angélique dite Judith Renaud. Ils étaient à bord d'un navire, possiblement *La Renommée*, qui est parti de l'île Saint-Jean avec 38 personnes. Il est arrivé à Québec avant le 4 septembre 1755. Le 28 mars 1761, Nicolas achète un terrain appartenant à Jacques Deguise dit Flamand, maître entrepreneur de maçonnerie. Le terrain est situé sur la **rue Saint-Charles** dans la ville de Québec. L'acte est ratifié par le notaire Jean-Claude Panet.

Le septième Acadien est Pierre Cressac dit Toulouse. Il est arrivé à Québec, avec sa famille, à bord du navire, vraisemblablement *Le Raphaël* mentionné ci-dessus. L'épouse de Pierre, Anne Comeau, fille de Joseph et Marie Roy, est inhumée le 12 décembre 1757 à Notre-Dame de Québec. Selon l'acte, Pierre Cressac dit Toulouse est un *soldat de la colonie*. Il semble qu'il ait été recruté comme soldat par Charles Deschamps de Boishébert et de Rafetot, et qu'il ait quitté Québec le 8 mai 1758 pour aller défendre Louisbourg contre les attaques des Britanniques. L'année suivante, il se trouve au camp d'Espérance, à Miramichi en Acadie française, où *Crisacq* soldat reçoit une somme de la part de Boishébert le 17 juin 1759. La même année, il y épouse Catherine Vincent, fille de Pierre et Anne Comeau. Le couple s'est ensuite réfugié à Kamouraska où leur fils, Pierre Cressac dit Toulouse, est baptisé le 6 août 1760. Par la suite, la famille Cressac dit Toulouse s'installe à Québec où leur fils Pierre Martial naît le 19 septembre 1761. Le 9 janvier 1762, le marchand Pierre Cressac dit Toulouse achète un terrain appartenant à Françoise Malouin, veuve de Michel Rouillard, ainsi qu'à Louis Gobert et Marie-Louise Rouillard, son épouse. Le terrain est situé sur la **rue Saint-Charles** dans la ville de Québec. L'acte est ratifié par le notaire J.-C. Panet.

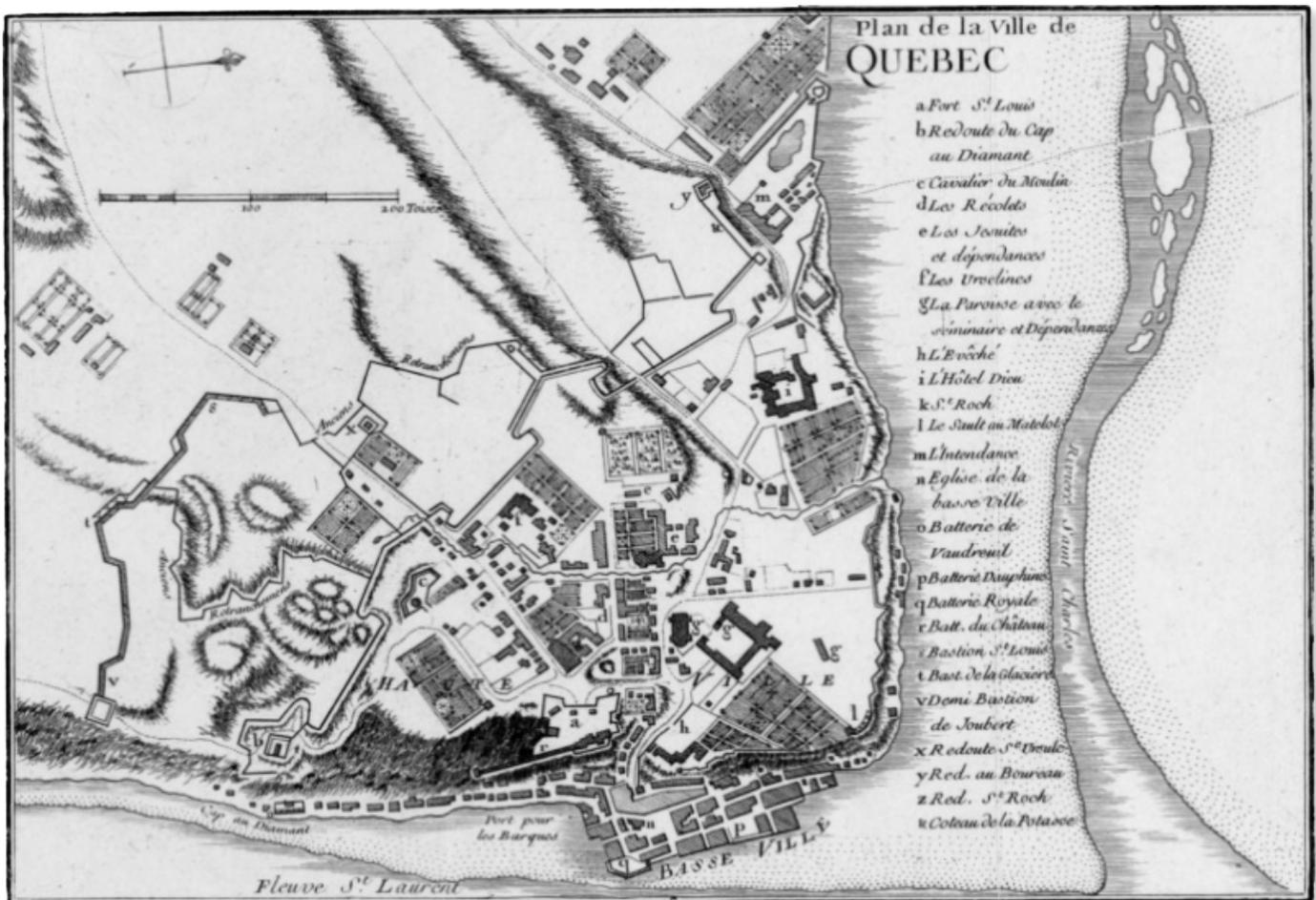
La dernière Acadienne venue à Québec entre 1755 et 1763 et pour laquelle nous avons trouvé un acte notarié faisant mention d'un endroit dans la ville, est Cécile Doiron, fille d'Honoré et Françoise Boudrot. Elle et sa famille étaient soit à bord du bateau *L'oyseau Royal*, ou de la goélette de Jean Maréchal, mentionnés précédemment. Son contrat de mariage signé par le notaire Saillant de Collégien, le 11 septembre 1774, stipule qu'elle demeure **rue du Sault au Matelots**.



Vue de Québec, prise de la Pointe de Lévy. Gravure de Pierre Charles Canot d'après Richard Short, 1^{er} septembre 1761. Source : Bibliothèque et Archives Canada, MIKAN n° 2894955.

Les habitants de la ville de Québec en 1769-1770

NOM DES ACADIENS	PARENTS	ÉTAT CIVIL	ANNÉE DE L'ARRIVÉE À QUÉBEC ET PROVENANCE	RUE DE RÉSIDENCE DES ACADIENS
1. Bourg, Joseph	Charles et Magdeleine Blanchard	Époux de Marie-Louise Gelly	1757 Rivière-du-Ouest, île Saint-Jean, 1752	des Remparts
2. Cognac, Pierre	Pierre et Marie-Charlotte Michelin	Époux de Françoise Caissie	1755 Beauséjour, 1755	Sault-au-Matelot
3. Doiron, Alexis	Honoré et Françoise Boudrot	Époux de Marie-Nathalie Michel	1757 Rivière-du-moulin-à-Scie, île Saint-Jean, 1752	Sault-au-Matelot
4. Doucet dit Maillard, Marguerite (Doucet, veuve)	Jacques et Marie Pellerin	Veuve d'André Simon dit Boucher	1757 Déportés sur le <i>Pembroke</i> , famille 23	Champlain (aujourd'hui rue du Petit-Champlain)
5. Babineau, Marianne (Anne)	René et Magdeleine Savoie	Célibataire	1767 Preston, Connecticut, 1763	Sault-au-Matelot
6. Babineau, René	René et Magdeleine Savoie	Époux de Magdeleine Michel	1767 Preston, Connecticut, 1763	Champlain
7. Robichaud, Magdeleine (Pellerin, veuve)	Prudent et Henriette Petitpas	Veuve de Charles Pellerin	1767 Massachusetts, 1763	Sault-au-Matelot



Plan de la ville de Québec, par Georges Louis Le Rouge (vers 1712 - vers 1790), [1755].
Source : Bibliothèque et Archives Canada, MIKAN n° 4138015.

Un autre document fort intéressant nous permet d'identifier l'endroit où habitaient les Acadiens. Il s'agit du rapport du ramoneur des cheminées de la ville de Québec pour l'année 1769-1770, publié par Francis-Joseph Audet dans le *Bulletin des recherches historiques*, vol. 27, n^{os} 3-4, mars-avril 1921. M. Audet nous informe que

le chef des ramoneurs de la ville de Québec dressait, tous les ans, une liste des habitants de la capitale indiquant ceux qui avaient payé pour son travail, en tout ou en partie, ainsi que ceux qui, trop pauvres, n'avaient pu le faire. Le gouvernement payait pour ces derniers.

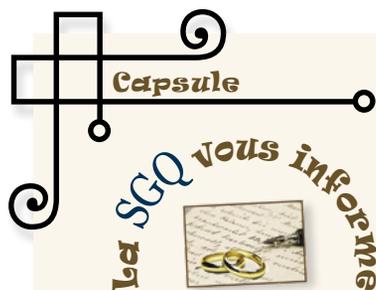
En cette année 1769-1770, seulement quatre familles acadiennes sont restées à Québec parmi les réfugiés arrivés depuis 1755 (de 1 à 4). Par la suite, seules trois familles immigrantes sont demeurées dans la ville de Québec, pour ceux arrivés entre 1765 et 1770 (de 5 à 7).

En conclusion, nous avons pu identifier seulement douze familles venues se réfugier dans la ville de Québec, ainsi que trois familles qui ont immigré après 1765: ce qui est très peu, nous en convenons. Une des explications est le fait que Québec a été évacuée en 1759 en préparation aux attaques britanniques. La plupart des Acadiens s'étant réfugiés dans la région

de Trois-Rivières, ils ne reviendront pas à Québec. Cela dit, les informations que nous avons colligées permettent d'avoir un aperçu des endroits où demeuraient les Acadiens dans la ville: six familles acadiennes résident rue du Sault-au-Matlot; une famille vit tout près rue des Remparts; deux familles habitent rue du Petit-ChAMPLAIN; une famille est domiciliée au quai du Cul-de-Sac; deux familles ont acheté un terrain dans la rue Saint-Charles; une famille demeure au faubourg Saint-Jean; enfin, deux familles logent dans le quartier Saint-Roch. En terminant, nous vous invitons à vous rendre dans le Vieux-Québec pour imaginer ce que les Acadiens ont pu y vivre, notamment dans la Basse-Ville. Bonne découverte!

NDA. Retour sur l'article *Les immigrants acadiens au Québec (1765-1775)*, paru dans le vol. 47, n^o 333, hiver 2021. Depuis cette publication, nous avons trouvé l'arrivée d'un autre bateau en provenance de Philadelphie, Pennsylvanie. En effet, la goélette *Providence* est arrivée le 4 août 1766 au port de Québec, avec quatre Acadiens, soit la famille de Jean LePrince et Marie Darois. Il faut donc corriger la liste publiée dans ce numéro: le sloop *Sally*, arrivé le 11 juin 1767, avec à son bord 31 passagers (et non 35).

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : acvachon@videotron.ca



Base de données en ligne: Les témoignages de liberté au mariage

La Société de généalogie de Québec (SGQ) offre à ses membres sur son site web la base de données: «Témoignages de liberté au mariage». Il faut se rappeler que l'Église a exigé des célibataires qui désiraient se marier qu'ils prouvent leur liberté de tout engagement soit en produisant des documents officiels, soit en présentant des témoins crédibles. Les témoignages de liberté

au mariage constituent une source importante d'informations, car ils permettent de connaître le lieu d'origine, la date d'arrivée au pays, la profession ou le métier, ainsi que les circonstances de la venue au Canada de nombreux immigrants. La consignation par écrit des témoignages de liberté au mariage couvre la période d'avril 1757 au 27 août 1763 pour le diocèse de Québec et de 1763 à 1818 pour la région de Québec. Les originaux sont conservés aux archives de l'Archevêché de Québec et une copie manuscrite est disponible aux Archives du Séminaire de Québec.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la SGQ: www.sgq.qc.ca. Après vous être identifiés, choisissez l'onglet **Bases de données**, «Nos bases de données» puis cliquez sur «Témoignages de liberté au mariage».

Capsule
60^e

1961 – La naissance de notre société de généalogie et...

La charité et l'entraide

En septembre, le Club Kinsmen ouvre la maison d'accueil Marie-Rollet, rue Couillard. Il s'agit d'un refuge pour les femmes violentées ou en difficulté. (Ce centre d'accueil sera plus tard installé chemin Sainte-Foy, près du parc des Braves.)

Source: LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.



ADN et généalogie

Denis Beauregard

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Quand la génétique ne suit plus la généalogie...

La généalogie documentée suit, en théorie, le même chemin que la génétique. Voyons quelques exemples où il y a une différence entre ces deux sciences.

Doubles triangulations imbriquées

La triangulation consiste à documenter deux lignées différentes entre un ancêtre commun (ACPR) et deux descendants qui ont fait un test ADN ou ADNmt. Le test Y suit exclusivement la lignée paternelle alors que la lignée MT remonte la lignée maternelle. Dans les deux cas, les résultats (généalogiques et génétiques) doivent être cohérents en fonction du type de test.

Une double triangulation signifie que pour une famille donnée, on repère deux signatures ADN différentes pour des descendants légitimes anciens d'une famille. Cela signifie que, pour une des deux signatures, il y a une filiation où le père biologique n'est pas le père légitime, ou encore qu'une erreur s'est glissée dans la documentation pour une lignée maternelle.

Les deux triangulations peuvent être imbriquées l'une dans l'autre, voisines (côte à côte) ou encore mélangées.

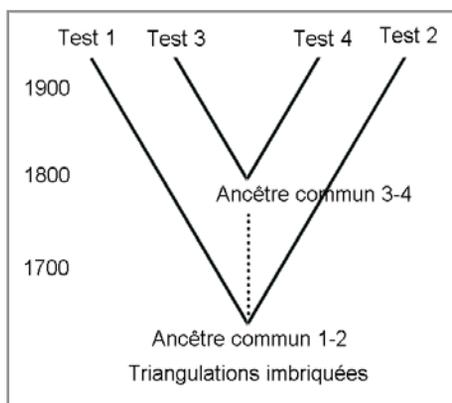


Figure 1

Une triangulation imbriquée dans une autre (Figure 1) démontre qu'il y a une rupture génétique entre l'ancêtre légitime commun le plus ancien et l'ancêtre de l'autre triangulation. C'est le cas de Charles Fournier¹, époux d'Élisabeth Bouchard et fils légitime (mais non biologique) de Guillaume

Fournier et Françoise Hébert², le premier ayant comme haplogroupe G-PF4202 et le second, Rib-M269, ces informations étant confirmées par trois fils de Charles (Guillaume, Charles et Louis) et trois autres fils de Guillaume (Joseph, Jean et Louis). Le père biologique de Charles serait Gilles ou Jean Gotreau qui ont des signatures semblables³.

Un autre exemple concerne les Richard et certains Robichaud acadiens. Dans ce cas-ci, l'histoire a lieu à une époque pour laquelle les registres ont disparu. Selon les recensements de 1671 et 1686, Michel Richard⁴ a eu dix enfants avec Madeleine Blanchard entre 1657 et 1679, puis deux autres avec Jeanne Babin autour de 1686. Selon le recensement de 1686, Étienne Robichaud a eu six enfants de Françoise Robichaud entre 1665 et 1677. En 1671, Étienne n'a pas voulu donner d'informations lors du recensement. Ses deux fils, Prudent et François, ont la même signature J2-BY63672⁵. Étienne a aussi un autre fils, Charles Robichaud dit Cadet, dont les fils Joseph et Pierre ont la même signature Y que Michel Richard⁶, soit Rib-F137222. Notons un indice ancien dans ce dossier: les aînés de la famille Robichaud sont surnommés « Cadet » alors qu'ils sont les plus vieux. Ils sont peut-être les enfants d'un autre Richard dont les registres n'auraient gardé aucune trace. Si l'ADN permet de découvrir des secrets de famille, il ne donne pas tous les détails...

Les autres exemples de cette catégorie sont trop récents pour qu'on puisse les divulguer. En fait, il s'agit de plus petites familles avec moins de résultats, le deuxième test étant fait avec un cousin. Le bris génétique devrait se retrouver beaucoup plus loin; avec les années et d'autres tests ADN, l'information pourra se préciser.

Doubles triangulations voisines (Figure 2)

Dans quelques cas, l'ancêtre commun n'est pas le fils du migrant et des descendants légitimes ont des signatures différentes. Ici aussi, un autre descendant nous permettra d'en savoir davantage au moment où il sera testé.

1. www.francogene.com/triangulation/TRI0080.php.
2. www.francogene.com/triangulation/TRI0357.php.
3. www.francogene.com/triangulation/TRI0375.php.
4. www.francogene.com/triangulation/TRI0202.php.
5. www.francogene.com/triangulation/TRI0133.php.
6. www.francogene.com/triangulation/TRI0132.php.

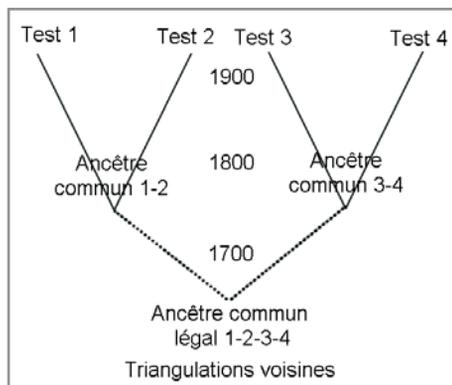


Figure 2

L'exemple de Germain Doucet représente un cas classique. En effet, à cause de la disparition des registres anciens, le regroupement familial des Acadiens se fait avec un certain degré d'incertitude. On croyait que Germain fils était l'enfant de Germain père, mais l'ADN a précisé la situation davantage. Dans les généalogies classiques, on donne au migrant Germain Doucet deux fils, Pierre, né vers 1621, et Germain, né vers 1641. On remarquera l'écart important entre les années de naissance. Au recensement acadien le plus ancien, en 1671, Pierre et Germain sont déjà mariés et leur parenté est évaluée à partir de dispenses de consanguinité de leurs descendants. L'ADN dévoile une tout autre histoire. Germain a de l'ADN amérindien⁷, ce qui a suscité une curiosité telle que des descendants de ses trois fils mariés, Charles, Laurent et Claude, ont fait au moins 28 tests ADN à III STR⁸ et au moins 41 à 25 STR. Plus il y a de STR, plus le test est précis et coûteux (beaucoup de clients ne font qu'un test à 37 STR). Les descendants de Pierre ont de l'ADN européen⁹. Il n'y a que 17 tests à 12 STR pour les descendants de deux de ses fils, Mathieu et Toussaint dit François.

Examinons un autre cas. Le test des Martineau dit Saintonge n'est pas aussi précis. D'un côté, trois descendants des fils Joseph et Jean Charles de Joseph Martineau dit Saintonge et Lormière¹⁰ (époux en 1727 de Marie Anne Boucher) ont une signature I2-M223; de l'autre, la signature des descendants d'Alexis et François, fils de Simon Martineau dit Saintonge (qui épousa en 1764 Madeleine Pichet), est plutôt R1b-M269¹¹. Le pionnier doit posséder une de ces signatures et il faudra attendre qu'un autre descendant soit testé pour qu'on puisse savoir laquelle. Cette situation expliquerait-elle le surnom de Lormière donné à cette branche ?

L'histoire des Vaudry et Leboeuf est très différente. On trouve effectivement la même signature pour deux familles distinctes qui se voient d'assez près. Joseph Vaudry¹², qui épousa en 1738 Marguerite Catherine Archambault, et Charles Hyacinthe Leboeuf¹³, marié en Louisiane en 1752 à Marie Anne Marx, ont tous deux la même signature R1b-M269, confirmée par la présence mutuelle des descendants de chacun dans les résultats de ceux de l'autre. Charles Hyacinthe, né en 1712, est le frère de Françoise, née vers 1701 et mariée à Michel Vaudry en 1718. Ce Michel, né en 1696, est le frère de Joseph, né en 1707.

Triangulations mélangées (Figure 3)

L'histoire des Duquette est plus compliquée. D'un côté, une triangulation est établie vers le fils Jean du migrant Denis Duquet¹⁴, époux de Catherine Gauthier. De l'autre, plusieurs Duquet portent plutôt la signature ADNY du migrant Jean Pilote¹⁵. Le problème ici est que ces Duquet se retrouvent dans l'État de New York et que les informations sont incomplètes. Il n'est pas encore possible de trancher, car les lignées partiellement documentées croisent les lignées de la documentation. Ce cas finira sans doute par se résoudre lorsqu'une documentation plus précise sera disponible.

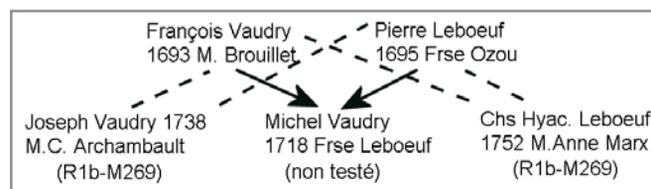


Figure 3

Triangulation unique

Les autres cas d'ÉNP¹⁶ (événement non parental) sont plus traditionnels. Il y a d'un côté une triangulation accompagnée d'un test unique dont les résultats ne sont pas cohérents, et de l'autre, plusieurs tests non cohérents dont la documentation pointe vers un ancêtre commun. C'est pour résoudre ce type de situation que certains proposent des tests ADN gratuits, afin de trouver un descendant d'une position intermédiaire et établir où s'est produite la rupture génétique. Les personnes concernées en ont fait mention dans une revue de généalogie, dans un forum spécialisé sur Internet, ou même dans le cadre de leurs échanges avec d'autres. Cela rejoint certaines familles Demers,

7. www.francogene.com/triangulation/TRI0046.php.

8. *Short Tandem Repeat*. En français: séquence courte répétée en tandem.

9. www.francogene.com/triangulation/TRI0181.php.

10. www.francogene.com/triangulation/TRI0237.php.

11. www.francogene.com/triangulation/TRI0238.php.

12. www.francogene.com/triangulation/TRI0289.php.

13. www.francogene.com/triangulation/TRI0534.php.

14. www.francogene.com/triangulation/TRI0035.php.

15. www.francogene.com/triangulation/TRI0361.php.

16. Événement non parental.

Robert, Baudreau dit Graveline (trois descendants testés et trois signatures différentes). Notez que d'autres offrent des tests ADN afin de trouver une seconde lignée en vue de compléter une triangulation.

En 2021, une évaluation sommaire des ÉNP au Québec suggère que le père légitime n'est pas le père biologique dans 1 cas sur 200 environ. Ces chiffres sont biaisés toutefois par plusieurs facteurs : le client ne mentionne que rarement qu'il a été adopté ; certains clients ne se joignent à aucun projet parce qu'ils soupçonnent un bris génétique ; il y a moins de tests ADN dans certains milieux sociaux. Un généticien avance que les ÉNP seraient plus fréquents chez les pauvres que chez les riches.

Et du côté maternel ?

Les lignées paternelles documentaires ont une sorte d'autocorrection. Si la piste est fragmentaire, par exemple avec les migrations vers les États-Unis avant que les registres américains ne soient assez complets, on tombe sur des cousins de la même famille. Une lignée maternelle ne profite pas de cet effet et, sauf exception, doit être prouvée à toutes les générations. Si la lignée maternelle donne des résultats différents pour deux lignées documentées menant à une même ancêtre, il y a pratiquement toujours une erreur dans cette documentation.

Les irrégularités trouvées sont de plusieurs types. La plus fréquente est sans doute l'erreur documentaire à la suite d'une hypothèse fragile concernant le nom des parents en l'absence d'un mariage. Il arrive aussi qu'une adoption récente vienne fausser les résultats. Manifestement, plusieurs individus adoptés font un test ADN pour retrouver des parents biologiques et affichent en ligne l'arbre généalogique de leurs parents adoptifs. L'adoption secrète au Québec semble tout de même débiter seulement au début du xx^e siècle, d'après les centaines de lignées confirmées par des tests ADNmt. Jusqu'à présent, les rares cas d'incohérence entre deux résultats pour des lignées documentées semblent bien provenir d'adoptions que le client n'a pas mentionnées. Sinon, les résultats sont assez éloquentes et l'ADNmt suit pratiquement toujours les filiations féminines si tous les mariages sont documentés.

En conclusion, à mesure que de nouveaux tests sont effectués, d'autres bris génétiques sont démasqués. Cela se produit dans environ 5 % des cas ; il faut donc savoir qu'on court le risque de découvrir un secret de famille en passant un test ADN.

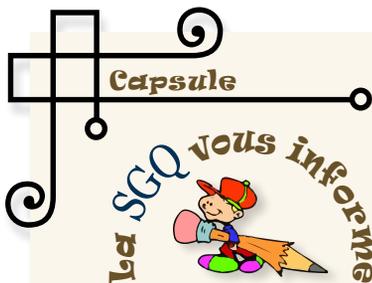
Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : denis.b@francogene.com

Capsule
60^e

Le saviez-vous ?

Première conférence sur la génétique en 1971.

Le 6 mai 1971, le docteur Paul Genest professeur à l'Université Laval offre une conférence sur la génétique. Le compte-rendu de l'assemblée régulière mentionne les faits saillants : [II] *nous a parlé d'abord de l'importance de la recherche généalogique dans l'étude de l'hérédité. Chercheur en génétique et hérédité ainsi qu'en cytogénétique, le docteur a bien su nous exposer les principes de ces sciences nouvelles (les X et les Y) et la corroboration que la généalogie peut apporter dans l'établissement de preuves de filiation. Sa présentation revêtait un caractère plus prêt (sic) de l'humain que n'aurait eu celle de Mendel avec ses petits pois. Et même si une certaine mouche japonaise a des gènes plus volumineux – donc plus faciles à examiner – que ceux des êtres humains, il faudra toujours revenir à l'homme et à ses caractères génétiques pour y trouver des applications pratiques. D'où l'importance de la généalogie!*



Comment écrire ses références bibliographiques

Les références bibliographiques qui accompagnent les articles publiés dans la revue **L'Ancêtre** sont d'un grand intérêt pour le lecteur qui souhaite consulter les sources citées par l'auteur ; elles doivent donc être faciles à retrouver. Les protocoles de présentation des bibliographies sont nombreux et varient selon les disciplines, les éditeurs, les revues spécialisées. La revue **L'Ancêtre** a opté pour un protocole simple,

largement inspiré de celui de l'Office québécois de la langue française. Nous invitons les auteurs à consulter ce protocole sur le site de **L'Ancêtre**.

Pour plus d'informations, choisissez l'onglet « Revue L'Ancêtre » puis cliquez sur « Publier ».

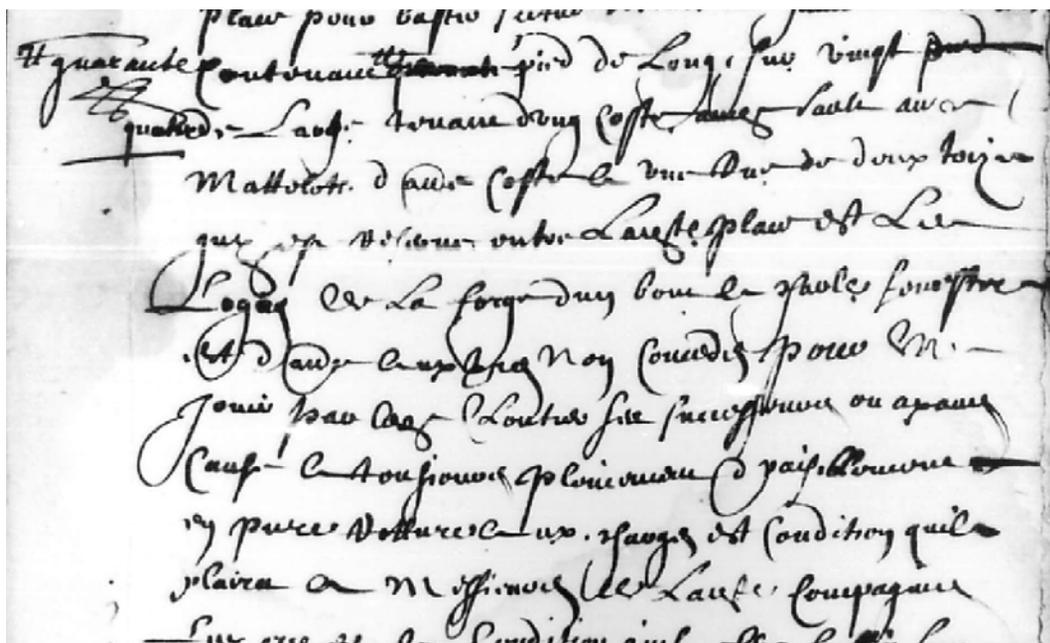


Paléographie

Lise St-Hilaire (4023)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Deuxième extrait d'une concession à Zacharie Cloutier dans le greffe du notaire Guillaume Audouart



Transcription intégrale

- # quarante
- 10 Contenant # ~~exxte~~ pied de Long, Sur vingt pied
 - 11 quatre de Large. tenant dung CoSte aud Sault aux
 - 12 Matelots. dau'e CoSte A une rue de deux toises
 - 13 qui eSt reServe entre Lad.^{te} place et Le
 - 14 Logis de La forge dun bout A charle SeveStre
 - 15 et dau'e Aux teres non Concedes pour En
 - 16 Jouir par led' CLoutier Ses SuccesSeurs ou ayans
 - 17 CauSe A touSiours pleinement & paiSiblement
 - 18 en pure rotture Aux charges et Condition quil
 - 19 plaira A Messieurs de Lad^{te} Compagnie

Transcription corrigée

- 10 contenant quarante pieds de long sur vingt
- 11 quatre de large. Tenant d'un côté audit Sault-aux-
- 12 Matelots, d'autre côté à une rue de deux toises
- 13 qui est réservé entre ladite place et le
- 14 logis de la forge, d'un bout à Charles Sevestre
- 15 et d'autre aux terres non-concédées, pour en
- 16 jouir par ledit Cloutier, ses successeurs ou ayants
- 17 cause à toujours, pleinement et paisiblement
- 18 en pure rotture, aux charges et conditions qu'il
- 19 plaira à messieurs de ladite compagnie...

Observations

Voici la partie centrale du document. En marge, nous retrouvons deux corrections. La première remplace un mot de la première ligne (10) mal orthographié avec un signe de report. La deuxième vient s'ajouter simplement au début de la deuxième phrase. Guillaume Audouart a très peu de mots dont on ne trouve rien à dire...

10. Notez la majuscule au début des mots **Contenant, Long** et **Sur**.
Il n'y a pas de pluriel au mot **pied** même s'il y en a 40.
Le dernier mot est rayé.
11. Notez la majuscule au début des mots **Large, CoSte** (côté) et **Sault**.
Le mot **Coste** se retrouve deux fois avec un **S** étiré. Ce **S** remplace l'accent circonflexe d'aujourd'hui.
La rue **Sault-aux-Matelots** est connue sous cette forme de nos jours.
Une seule abréviation : **aud** (audit). Sa forme ressemble à un **Y**.
12. L'abréviation **dau'es** (d'autres) revient souvent ainsi, sans apostrophe entre les 2 premières lettres.
Notez le **A** majuscule dont la boucle de départ est élaborée. La lettre correspond au pignon seulement.
Ce **A** se répète ailleurs dans le document.
La **toise** est une ancienne mesure correspondant à 6 pieds ou moins de 2 mètres.
13. Le mot **quy** (qui) avec un **Y** suivi du mot **est** avec un grand **S**.
Le mot **réservé** sans accent.

Notez un peu partout la forme des **E** minuscules ressemblant à un **V**, un **U**, un **R** ou un **O ouvert**.
Une seule abréviation : **Lad.^{te}** (ladite).

14. Il y a cinq majuscules, dont trois au mauvais endroit : **Logis, La, A** et **SeveStre**.
En comparant le **Y** du mot **quy** de la ligne précédente et la finale du mot **Logis**, on voit une légère différence et on devine le point au-dessus de la tache dans la jambe du **Y**.
Observez le **N final** au mot **dun** (d'un).
15. Les premiers mots sont expliqués plus haut, mais remarquez le mot **teres** (terres) où le premier **E** est fait avec une boucle provenant d'un recul au bas du **T**.
Remarquez le **S final** du mot **Concedes** (concedés) qui est le même que celui du mot **Logis**.
16. Une seule abréviation **led'** (ledit).
Cloutier commençant par deux majuscules.
17. L'expression **pleinement & paisiblement** dont on reconnaît difficilement toutes les lettres.
18. L'expression **en pure rotture** : condition opposée à la noblesse.
Le première lettre du mot **roture** est un **V rayé**.
19. Une abréviation ici : **Lad.^{te}** (ladite).

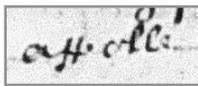
Leçon

La lettre P et le signe lui ressemblant

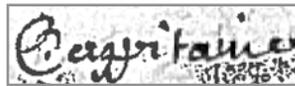
La lettre **P** est assez facile à repérer dans les textes comme le premier exemple ci-après. Toutefois, les trois exemples suivants montrent l'utilisation d'un double **P** sans faire la boucle pour le premier.



Vicompté



appellé



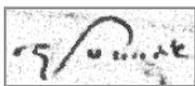
Cappitaine



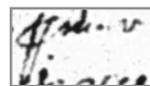
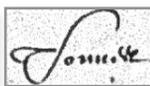
Coppie

Il y a aussi le **P** avec un retour sur la barre verticale représentant un **signe** qui sera utilisé en début de mot, la plupart du temps. C'est un signe qui peut représenter quatre variantes de syllabes commençant par **P** : **per, por, pre** ou **pro**.

Il faut déterminer duquel il s'agit afin de le transcrire correctement. Les mots les plus souvent utilisés avec ce signe sont : **personne, porteur, premier, procureur, profit** et **promis** ; on peut cependant le rencontrer ailleurs. Je vous présente trois exemples précédés du motif dessiné. Quelques notaires l'utilisent aussi pour le **J majuscule isolé**.



[per]Sonnes



[pre]mier



[pro]'= promettant

Dans les deux premiers exemples, le signe est un peu mal fichu et suivi du **S majuscule**.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :
sintilali@videotron.ca

Nouveaux membres

du 21 janvier au 23 avril 2021

8504	GUILMAIN	Michèle	Québec
8506	BOUCHARD	Martin	Sainte-Françoise
8507	D'AMOURS	Christine	Sainte-Françoise
8509	JACQUES	Pauline	Granby
8510	ROY	Christian	Lévis
8511	ROBERGE	Marie	Saint-Ferdinand
8512	CAYER	Nicole	Québec
8514	LAVIGNE	Joanne	Victoriaville
8515	D'Aoust-COLLIN	Martine	Hawkesbury, ON
8517	DUHAIME	Bruno	Napierville
8518	LEFEBVRE	Stéphane	Laval
8524	CLUSIAU	André	Gatineau
8526	FONTAINE	Judy	Lavaltrie
8527	LEDUC	Léo G.	Hanmer, ON
8528	OUELLET	Richard	Sainte-Anne-de-Beaupré
8530	ROQUET	Nicholas	Québec
8531	PLAMONDON	Paul	Québec
8532	GUILBAULT	Jean-Luc	Sherbrooke
8533	PARENT	André	Montréal
8534	DUQUETTE	Jean-Paul	Sainte-Thérèse
8535	SYLVESTRE	Christiane	LaSalle
8538	MARANDA AUBUT	Renée	Québec
8539	JEAN	Bernard	Lac-Etchemin
8541	GAUVIN	Richard	Saint-Donat
8542	PELLERIN	Doris	Saint-Augustin-de-Desmaures
8543	MORIN	Stéphane	Montréal
8545	NOLET	Richard	Magog
8547	LAPORTE	Thérèse	Québec
8549	FORTIN	Johanne	Thetford Mines
8552	HOVINGTON	Laurier	Boucherville

8553	COULOMBE	Dominique	Issoudun
8556	BOULANGER	Guy	Gatineau
8558	PANNETON	Michelle	La Conception
8559	BOUCHER	André	Saint-Hubert
8561	RICCI	Gino	Westmount
8562	LANDRY	Danielle	Trois-Rivières
8563	CHARLAND	Régent	Lac-Mégantic
8564	VANIER-VERBEEK	Jean-Yves	Edmonton, AB
8565	COMEAU	Marcelle	Halifax, NS
8566	GAGNÉ	Benoît	Saint-Cyrille-de-Wendover
8567	GOSSELIN	Normand	L'Ancienne-Lorette
8570	BRULÉ	Michelle	Longueuil
8571	GENEST	Micheline	Québec
8574	LACERTE	Richard	Québec
8575	WARD	Anne	Manotick, ON
8576	TREMBLAY	Yves-Jean	L'Assomption
8577	BROUSSEAU	Michel	Magog
8579	BÉDARD	Huguette	Québec
8580	BÉLANGER	Micheline	Richelieu
8581	CÔTÉ	Daniel	Trois-Rivières
8582	BEAUCAGE	André	Saint-Jean-sur-Richelieu
8583	BROUSSEAU-GAGNON	Alexandra	Montréal
8584	DUPRÉ	Jean-Paul	Québec
8586	FRÉCHETTE	Marc-Henri	Drummondville
8587	BEAULÉ	Yvan	Ville-Marie
8588	POITRAS	François	Edmundston, NB
8589	NADON	Johanne	Laval
8590	NACKÉ	Pauline	Châteauguay
8591	DESCHÊNES	Julie	Repentigny
8592	BERTRAND	Lise	Montréal

Capsule
60^e

1961 – La naissance de notre société de généalogie et...

Le 8 septembre, la paroisse Notre-Dame-de-L'Espérance est érigée canoniquement à Giffard, dans le secteur du Petit-Village, et à Charlesbourg, dans le secteur de la Terrasse Bon-Air. La nouvelle paroisse est détachée de la paroisse Saint-Ignace-de-Loyola. Depuis 1956, les paroissiens du secteur du Petit-Village avaient leurs offices religieux à l'école Marie-Renouard.

Source : LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.

Du 7 juin au 17 octobre 2021

FRAGMENTS DE NOTRE PASSÉ

*Un portrait des premiers habitants de la
Seigneurie de la Rivière-du-Sud par l'archéologie.*



Une exposition présentée à



WWW.MAISONTACHE.COM



Index du volume 47 de *L'Ancêtre*

Michel Keable (7085) et Diane Gaudet (4868)

Titres	Auteurs	Pages
60° – Adoptez un ancêtre généalogiste	Fortier, Daniel	90
60° – Adoptez un ancêtre généalogiste – Chanoine Cyrille Labrecque (1883-1977)		221
60° – Faites la <i>Une</i> de la revue <i>L'Ancêtre</i> cette année	<i>L'Ancêtre</i>	103
60° – Les locaux de la SGQ depuis sa fondation	<i>L'Ancêtre</i>	114
60° anniversaire de la SGQ (Le)	<i>L'Ancêtre</i>	80
À la recherche de Guillaume Boily au Poitou	Boily, Camille	229
À vous de juger! Coup de cœur des lecteurs	Comité de <i>L'Ancêtre</i>	11
Acadiens (Les) – Les réfugiés acadiens en Nouvelle-France (1755-1763)	Vachon, André-Carl	65
Acadiens (Les) – Les immigrants acadiens au Québec (1765-1775)	Vachon, André-Carl	123
Acadiens (Les) – Les Acadiens accusés d'avoir apporté la variole en 1757	Vachon, André-Carl	201
Acadiens (Les) – Où demeuraient les Acadiens à Québec entre 1755 et 1767?	Vachon, André-Carl	273
<i>Ad Lib</i> – Curiosité numérique en paléographie	D'Anjou, Rémi	119
<i>Ad Lib</i> – Mariages à Beauport entre des familles Parent pendant quatre générations	Parent, Guy	259
ADN et généalogie – L'origine de Joseph « Douillet », enfant illégitime né en 1765 »	Gagnon, Dominic	68
ADN et généalogie – Débloquer une lignée maternelle avec L'ADNmt	Beauregard, Denis	134
ADN et généalogie – Trouver une lignée maternelle avec l'ADNmt	Beauregard, Denis	208
ADN et généalogie – Quand la génétique ne suit plus la généalogie	Beauregard, Denis	277
Ancêtres bourguignons de Barthélémy Verreau, premier Verreau émigré en Nouvelle-France (Les)	Verreault, Jean-Marie	161
Anne Le Roy et son ascendance dans l'Yonne (1 ^{re} partie)	Brassard, Gilles, Pierre Le Clercq et Alain Noël	237
Archives vous parlent (Les) – Du nouveau à BAnQ pour le centenaire des Archives nationales	Lessard, Rénaud	62
Archives vous parlent (Les) – Développer ses compétences d'enquêteur avec <i>L'ABC de la généalogie</i>	Cliche, Alex	121
Archives vous parlent (Les) – Délimiter les terres dans les seigneuries et les cantons: le rôle central des arpenteurs	Lessard, Rénaud	192
Ascendance utérine, matrilineaire ou matronymique?	Parent, Guy et Louis Richer	159
Au-delà de la fourrure... Hommage aux pionnières	Maltais, Jeanne	29
Bibliothèque vous invite (La) – À découvrir... Michel Pastoureau, histoire des couleurs	Simard, Denyse et Mariette Parent	51
Bibliothèque vous invite (La) – À lire sur le thème... Les premières écoles	Champagne, Sabine et Mariette Parent	115
Bibliothèque vous invite (La) – À lire sur le thème... Les grands remèdes	Labrecque, Gaston et Mariette Parent	195
Bibliothèque vous invite (La) – À lire sur le thème... Alimentation	Gosselin, Maria et Mariette Parent	257
Bref historique de la Compagnie de la Baie d'Hudson	Maltais, Jeanne	17
Canton de Caldwell en 1901: un îlot francophone en Ontario	Parent, Guy	97
Clément Ruel, un aventurier âgé de 13 ans en Nouvelle-France	Ruel, Jean-Guy	87
Compagnie du Nord à la baie d'Hudson (La)	Parent, Guy	18
Écrire dans <i>L'Ancêtre</i>	D'Anjou, Rémi	12
Familles – Rassemblement – Conditions	Comité de <i>L'Ancêtre</i>	49
Femmes au service de la communauté (Ces) – Présentation de la chronique	Maltais, Jeanne	110
Femmes au service de la communauté (Ces) – Bref historique de l'établissement des communautés religieuses féminines au Québec	Maltais, Jeanne	111
Femmes au service de la communauté (Ces) – Rosalie Cadron-Jetté, mère de famille – Vénéralable Mère de la Nativité, fondatrice des Sœurs de Miséricorde	Maltais, Jeanne	183

Titres	Auteurs	Pages
Femmes au service de la communauté (Ces) – Marie-Josephte Fitzbach, mère de famille, Vénérable Mère Marie du Sacré-Cœur, fondatrice de l'œuvre du Bon-Pasteur de Québec	Maltais, Jeanne	249
Fil des recherches (Au) – Histoire et généalogie: éternel débat	Fortier, Daniel	117
Fil des recherches (Au) – Charivari version 1.0	Fortier, Daniel	261
Filles du Roy (Les) – Second regard – Les Filles du Roy et un certain baron dit Lahontan	Belleau, Irène	13
Filles du Roy (Les) – Second regard – Les Filles du Roy étaient-elles toutes d'origine française? Non, et leurs époux? Pas plus.	Belleau, Irène	76
Filles du Roy (Les) – Second regard – Les Filles du Roy dispersées...	Belleau, Irène	145
Filles du Roy (Les) – Second regard – Contribution démographique et génétique des Filles du Roy à la population québécoise contemporaine: aperçu	Belleau, Irène	219
Héraldique (L') à Québec – Les armoiries de la famille Taschereau	Beaudoin, Marc	56
Héraldique (L') à Québec – Les armoiries de Chaussegros de Léry	Beaudoin, Marc	127
Héraldique (L') à Québec – Des Chartier aux Joly de Lotbinière	Beaudoin, Marc	197
Héraldique (L') à Québec – Les armoiries de François-Gaston de Lévis	Beaudoin, Marc	269
Hommage aux bénévoles	Auclair, Guy	10, 236
<i>In memoriam</i> – Hommage à Claire Boudreault – 1965-2020	Parent, Mariette et Denis Racine	176
Index du volume 47 de <i>L'Ancêtre</i>	Gaudet, Diane, et Michel Keable	284
Lachine et la traite des fourrures	Richer, Louis	23
Lieux de souche – Marie Morin, Fille du Roy: originaire de Damblain ou de Domblain?	Belleau, Romain	205
Lieux de souche – Marguerite RENAUD, Fille du roi arrivée en 1667, originaire de Ligny-en-Barrois, Meuse	Belleau, Romain	263
Marie-Madeleine Dancosse	Meunier, Sophie	81
Membres (nouveaux)	Talbot, Solange	55, 122, 211, 282
Membres publient (Nos) – Conditions	Rédaction	16
Membres publient (Nos) – De Gaulle – Les 75 déclarations qui ont marqué le Québec	Barrette, Roger	55
Membres publient (Nos) – Des bâtisseurs contemporains (à ne pas oublier) de l'Université Laval	Leclerc, Richard	182
Membres publient (Nos) – Barthélemy VERREAU, premier VERREAU en Nouvelle-France (tomes 1 et 2)	Verreault, Jean-Marie	189
Mise en candidature	Société de généalogie de Québec	218
Mon arrière-grand-père Joseph Guimont était un Américain!	Guimont, Louis	107
Narcisse Rioux de Trois-Pistoles, le fondateur de Rioux & Pettigrew	Guénette, Richard	151
Notre parenté dans les Îles britanniques	Bérubé, Michel	223
Paléographie	St-Hilaire, Lise	60, 132, 190, 280
Parcours mouvementé de Jean Margueritte dit Vadeboncoeur, en France et Nouvelle-France au XVIII ^e siècle	Fournier, Marcel	91
Patoile et la révolte des Dakotas – Sioux de 1862 (2 ^e partie) (Les)	Blanc, Yves	36
Pauvres notaires!	Huard, Gabriel	104
Politique de rédaction – Revue <i>L'Ancêtre</i>	Comité de <i>L'Ancêtre</i>	50
Prix de <i>L'Ancêtre</i> volume 46 – Conditions	Comité de <i>L'Ancêtre</i>	4
Prix de <i>L'Ancêtre</i> volume 46 – Lauréats	Jury du Prix de <i>L'Ancêtre</i>	5
Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'administration 1 ^{er} mai 2019 au 30 avril 2020	Guy Auclair	6
Sommaire des numéros 332, 333, 334 et 335	Rédaction	3, 75, 143, 217
Us et coutumes généalogiques – Généalogie – Généalogie et tradition orale	Fortier, Daniel	53
Us et coutumes généalogiques – Généalogie – Histoire avant une naissance ou la SGCF à Québec – 1944-1961	Fortier, Daniel	177
Vœux des Fêtes	Auclair, Guy	120
Vœux des Fêtes	Michel Keable	131

Coronavirus, SGQ et BAnQ

Il y a la Covid-19. Il y a des vaccins. Les seconds devraient vaincre la première ! Au moment d'écrire ces lignes, nos locaux sont inaccessibles, mais en attendant la reprise de nos activités normales, surveillez les infolettres et les messages que nous vous envoyons ; vous y trouverez des annonces pour des conférences et des formations offertes de façon virtuelle. Eh oui, c'est notre nouvelle vie !

Pour en apprendre plus, nous vous suggérons donc de consulter régulièrement le site Web de la Société de généalogie de Québec (www.sgq.qc.ca) et de lire les messages, dont l'infolettre, qui vous parviendront par courriel.

En ce qui concerne BAnQ, visitez le site www.banq.qc.ca pour connaître l'évolution de la situation.

Horaire de la SGQ



Société de généalogie de Québec

Centre de documentation Roland-J.-Auger

Local 4240, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval
(entrée par le local 3112)

Mardi : 9 h 30 à 16 h

Mercredi : 9 h 30 à 20 h 30

Jeudi : 12 h 30 à 16 h

Samedi : 9 h 30 à 16 h 30, sauf les sections réservées pour la formation

Collection du Fonds Drouin numérisé disponible pour consultation.

Publications de la Société : répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc., disponibles aux heures d'ouverture. Les achats de publications débutent 30 minutes après l'ouverture du centre et se terminent 30 minutes avant l'heure de fermeture.

BAnQ Québec

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec

Local 3112, pavillon Louis-Jacques-Casault,
Université Laval

Tous les services sont fermés le dimanche et lundi.

Manuscrits, archives, microfilms et bibliothèque :

Mardi et vendredi 9 h à 17 h

Mercredi et jeudi 9 h à 21 h

Samedi 9 h à 17 h

La communication des documents se termine 15 minutes avant l'heure de fermeture.



Société généalogique canadienne-française

Notre mission : vous aider à trouver vos ancêtres!

- ◆ État civil
- ◆ Répertoires
- ◆ Contrats notariés
- ◆ Dossiers de famille



- ◆ Bases de données
- ◆ Cartes mortuaires
- ◆ Fonds privés
- ◆ Périodiques

Visitez notre site Web : www.sgcf.com

3440, rue Davidson, Montréal (Québec) H1W 2Z5

Téléphone : 514-527-1010

Courriel : info@sgcf.com



Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

1055, Avenue du Séminaire, local 3112, Québec

Tél. : 418 651-9127

Portail : www.sggq.qc.ca

Retracez l'origine de vos familles et l'histoire de vos ancêtres

- 🔑 Accès illimité aux grandes banques de données
- 🔑 Centre de documentation
- 🔑 Revue **L'Ancêtre** en format papier et ePub
- 🔑 Conférences et formation
- 🔑 Recherche et entraide
- 🔑 Transcription de documents anciens
- 🔑 Héraldique et confection de vos armoiries
- 🔑 Confection de parchemins homologués



Pierre B. Berthelot

DUPLESSIS

est encore en vie



PIERRE BERTHIAUME

Voyage au Canada dans
le nord de l'Amérique
septentrionale fait depuis
l'an 1751 à 1761 par J. C. B.

L'IMPOSTURE



SEPTENTRION.QC.CA
LA RÉFÉRENCE EN HISTOIRE AU QUÉBEC



Alexandre Belliard, paroles et musique
Gilles Laporte, textes historiques

LÉGENDES D'UN PEUPLE

TOME III

Préface de Biz

Raphaël Loffreda

L'EMPIRE FACE AUX RENARDS

La conduite politique d'un
conflit franco-amérindien

1712-1738

Préface de
François-Joseph Ruggiu

